

Державний вищий навчальний заклад
«Запорізький національний університет»
Міністерства освіти і науки України



ДРУГА ІНОЗЕМНА МОВА (ФРАНЦУЗЬКА)

Словник франкомовних лінгвістичних термінів
для студентів освітньо-кваліфікаційних рівнів «магістр», «спеціаліст»
спеціальностей «Мова і література (англійська)», «Переклад (англійська мова)»

Затверджено
вченого ради ЗНУ
Протокол № від ...2015

Запоріжжя
2015

УДК: 811.133.1 (038)

ББК: Ш147.11-4

Д76

Друга іноземна мова (французька) : словник франкомовних лінгвістичних термінів для студентів освітньо-кваліфікаційних рівнів «магістр», «спеціаліст» спеціальностей «Мова і література (англійська)», «Переклад (англійська мова)»/ Укладачі : О.О. Павлюк, К.М. Ружин, Т.О. Салтикова. – Запоріжжя: ЗНУ, 2015. – 120 с.

Словник містить понад тисячу франкомовних термінів та терміносполучень лінгвістики, перекладознавства, літературознавства, лінгводидактики.

Основна мета видання – дати основи фахової термінології майбутнім філологам: викладачам іноземної мови і перекладачам.

Словник адресується студентам освітньо-кваліфікаційних рівнів «магістр», «спеціаліст» спеціальностей «Мова і література (англійська)», «Переклад (англійська мова)».

Рецензент *O.B. Тєлкова*

Відповідальний за випуск *K.M. Ружин*

ЗМІСТ

ПЕРЕДМОВА.....	4
ПЕРЕЛІК УМОВНИХ СКОРОЧЕНЬ.....	5
ТЕРМІНИ ТА ТЕРМІНОСПОЛУЧЕННЯ.....	6
A.....	6
B.....	16
C.....	17
D.....	29
E.....	36
F.....	42
G.....	45
H.....	48
I.....	50
J.....	57
K.....	57
L.....	57
M.....	65
N.....	72
O.....	77
P.....	79
Q.....	90
R.....	90
S.....	94
T.....	106
U.....	113
V.....	113
Z.....	118
ЛІТЕРАТУРА.....	119

ПЕРЕДМОВА

Одне з найголовніших завдань, що ставиться перед студентами факультету іноземної філології, полягає у засвоєнні та використанні певної фахової термінології. Знання і навички вживання спеціальної лексики свідчать про глибоке розуміння лінгвістичних і літературознавчих понять і явищ та значно підвищують професійну культуру мовлення майбутніх вчителів і перекладачів. Формування термінологічної компетентності студентів у наш час набуває особливого значення, оскільки саме від цього залежить становлення професійно-комунікативного рівня майбутнього фахівця.

У виданні зроблена спроба систематизувати базові франкомовні терміни і терміносолучення, поширені у сучасній лінгвістичній, літературознавчій, методичній літературі, розуміння яких є необхідним при роботі з текстами за фахом. Перед таким словником постає вимога, яка полягає в тому, щоб забезпечити засвоєння студентами максимального обсягу фахових термінів та їх дефініцій.

Потреба в укладанні словника склалася, оскільки, по-перше, студенти ОКР «магістр» протягом свого навчання працюють з науковими текстами і статтями за фахом, коментують і дають визначення ключових слів, обговорюють на практичних заняттях і презентують на семестровому і державному екзаменах результати своїх наукових досліджень, що також вимагає володіння фаховою термінологією французької мови, по-друге, студенти ОКР «спеціаліст», які вивчають дисципліну «Теорія другої іноземної мови (французької)», мають потребу у роз'ясненні, уточненні багатьох термінів.

Словник укладено в алфавітному порядку, що забезпечує швидкий пошук тлумачення необхідного терміну. Тлумачна стаття-пояснення містить достатньо повне за змістом і водночас стисле формулювання французькою мовою, яке відображає найсуттєвіші ознаки терміну. Для розуміння складних понять подаються більш детальні додаткові пояснення. До кожного терміну або терміносолучення надається його відповідник англійською мовою. Терміни супроводжуються позначками, що вказують на їх приналежність до різних галузей – перекладознавства, літературознавства, лінгводидактики або певного розділу мовознавства. У випадку, коли терміни є багатозначними, позначка допомагає розрізнати конкретне значення відповідно до мовознавчого аспекту. Граматичні позначки вказують на належність терміну до певної частини мови.

Словник адресується студентам освітньо-кваліфікаційних рівнів «магістр», «спеціаліст» спеціальностей «Мова і література (англійська)», «Переклад (англійська мова)». Видання призначено для використання під час лекційних і практичних занять, при виконанні студентами самостійної роботи та індивідуальних завдань. Рекомендовано також використання словника для підготовки до семестрового і державного екзаменів.

Словник стане у пригоді студентам ОКР «бакалавр», які, вивчаючи граматику французької мови, читаючи і коментуючи фрагменти художніх текстів, використовують лінгвістичну термінологію.

УМОВНІ СКОРОЧЕННЯ

<i>adj.</i> – adjetif	<i>orthogr.</i> – orthographe
<i>Cf.</i> – se référer à	<i>part. passé</i> – participe passé
<i>COD</i> – complément d'objet direct	<i>pédag.</i> – pédagogie
<i>COI</i> – complément d'objet indirect	<i>philosoph.</i> – philosophie
<i>cour.</i> – courant	<i>phonét.</i> – phonétique
<i>dériv.</i> – dérivation	<i>phonol.</i> – phonologie
<i>dialect.</i> – dialectologie	<i>phraséol.</i> – phraséologie
<i>en partic.</i> – en particulier	<i>p. méton.</i> – par métonymie
<i>ethnoling.</i> – ethnolinguistique	<i>poét.</i> – poétique
<i>étymol.</i> – étymologie	<i>prononc.</i> – prononciation
<i>fam.</i> – familier	<i>pragm.</i> – pragmatique
<i>FF</i> – français de la France	<i>psycholing.</i> – psycholinguistique
<i>FQ</i> – français du Québec	<i>rem.</i> – remarque
<i>gramm.</i> – grammaire	<i>rhétor.</i> – rhétorique
<i>graph.</i> – graphie	<i>sémant.</i> – sémantique
<i>lexicogr.</i> – lexicographie	<i>sémiot.</i> – sémiotique
<i>lexicol.</i> – lexicologie	<i>socioling.</i> – sociolinguistique
<i>ling.</i> – linguistique	<i>spéc.</i> – spécial
<i>ling.appl.</i> – linguistique appliquée	<i>styl.</i> – stylistique
<i>ling.cogn.</i> – linguistique cognitive	<i>subst. fém.</i> – substantif, féminin
<i>ling.comm.</i> – linguistique communicative	<i>subst. masc.</i> – substantif, masculin
<i>ling.comp.</i> – linguistique comparative	<i>synon.</i> – synonyme
<i>ling.génér.</i> – linguistique générale	<i>synt.</i> – syntaxe
<i>litt.</i> – littérature	<i>traduct.</i> – traductologie
<i>néol.</i> – néologisme	<i>typol.</i> – typologie
<i>onomast.</i> – onomastique	<i>v. intr.</i> – verbe intransitif
<i>orthoép.</i> – orthoépie	<i>v. tr.</i> – verbe transitif
	<i>vx</i> – vieilli

ФРАНЦУЗЬКИЙ АЛФАВІТ

Aa	Bb	Cc	Dd	Ee	Ff	Gg	Hh
Ii	Jj	Kk	Ll	Mm	Nn	Oo	Pp
Qq	Rr	Ss	Tt	Uu	Vv	Ww	Xx
Yy	Zz						

A

ABRÈGEMENT, subst. masc., *dériv.* [shortening] La création lexicale par abrègement consiste à racourcir des unités lexicales selon différents procédés oraux ou écrits : **siglaison, acronymie, abréviation, troncation, télescopage**.

ABRÉVIACTION, subst. fém., *dériv.* [abbreviation, reduction, shortening] Toute représentation d'une unité ou d'une série d'unités par une partie de cette unité ou de cette suite d'unités est une abréviation. On distingue :

L'abréviation du syntagme, par laquelle certaines déterminations sont omises dans certains contextes : si j'ai dit que «*Le jardinier du château est venu me voir*» et que je raconte tout ce qu'il a fait chez moi, je le désignerai par la suite tout simplement par «*le jardinier*»;

L'abréviation du mot (simple, dérivé ou composé), qui consiste à en supprimer une partie. C'est un procédé très fréquent dans la langue populaire: **télévision** est devenue **télé** par suppression de la partie finale. L'abréviation peut être la réduction du mot entier à quelques lettres seulement de ce mot: on réduit **page** à l'abréviation **p.** et **pages** à **pp.** L'abréviation peut être aussi constituée par une suite de mots réduits: dans **C.N.R.S.**, **C.** est l'abréviation de **Conseil, N. de National, R. de Recherche et S. de Scientifique**.

ABSURDE, adj., subst. masc., *litt.* [absurdity, absurd] Est absurde toute proposition ou situation qui heurte la logique. C'est le cas dans ces répliques de **La Cantatrice chauve** de Ionesco : « – *Et la cantatrice chauve ? – Elle se coiffe toujours du même côté.* ». Propos déroutants par leur absence de logique et leur caractère imprévisible.

ACCENT, subst. masc., *orthogr.* [accent (mark), diacritic (mark)] Signe graphique placé au-dessus des éléments vocaliques de base de la transcription : soit pour en préciser la prononciation (ton en grec, hauteur et quantité en latin, timbre ouvert ou fermé et parfois quantité en français, etc.), **accent aigu, accent grave, accent circonflexe**; soit pour marquer des oppositions de sens (différenciation de mots distincts qui sans l'accent auraient la même transcription : *a / à, ou / où, du / dû*), la disparition de certaines lettres autrefois prononcées : *âne, < asne, âme < anme*, etc.

Au sens strict, accent ne désigne que les 3 signes fondamentaux communs aux fonctions *a* et *b* : **aigu, grave, circonflexe**; au sens large, il désigne aussi le **tréma** qui relève de la définition et de la fonction *a*.

Phonét. [accent, stress] Augmentation de l'intensité ou élévation de la hauteur de la voix, qui met en relief telle syllabe ou telle articulation d'un mot ou d'un groupe de mots.

Prononc. [accent] Manière particulière de placer l'accent, et par extension, ensemble des traits de prononciation qui s'écartent de la prononciation considérée comme normale et révèlent l'appartenance d'une personne à un pays, une province, etc.

Accent étranger, prononc. [foreign accent] Prononciation d'un locuteur qui dénote une langue maternelle autre que celle parlée.

ACCOMPLI, subst. masc., *gramm.* [perfect] Forme verbale ou ensemble de formes verbales indiquant une action achevée. **Ex.** : *Il a fini de dîner.*

ACCROCHE, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [headline] Une accroche est une phrase ou une formule forte d'un message publicitaire, destinée à attirer l'attention en premier lieu. Dans une annonce de presse, l'accroche est souvent le titre.

ACCUMULATION, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [accumulation] Groupement dans une même phrase et un même mouvement oratoire, de détails (mots) développant l'idée principale. *Ex.:* *Ils exhibaient d'extravagants jabots de batiste et faisaient étinceler à leur chemise, à leurs manchettes, à leurs cravates, à leurs dix doigts, voire même à leurs oreilles, tout un assortiment de bagues, d'épingles, de brillants, de chaînes, de boucles, de breloques dont le haut prix égalait le mauvais goût.* (Jules Verne)

ACQUIS, subst. masc., *pédag.* [knowledge] Ensemble des savoirs et savoir-faire dont une personne manifeste la maîtrise dans une activité professionnelle, sociale ou de formation. Les acquis exigés pour suivre une formation constituent les pré-requis.

ACQUISITION, subst. fém., *pédag.* [acquisition] Fait d'acquérir, d'obtenir des connaissances.

ACRONYME, subst. masc., *lexicol.*, *dériv.* [acronym] Groupe d'initiales abréviatives plus ou moins lexicalisé. On les prononce comme s'il s'agissait d'un nouveau mot, «prononciation intégrée» *ovni* est un acronyme (*objet volant non identifié*) ou en considérant chaque lettre séparément, «prononciation disjointe» (/U.R.S.S./). Il existe des acronymes anglais utilisés en français: *SONAR* (Sound Navigation And Ranging).

ACRONYMIE, subst. fém. *lexicol.*, *dériv.* [acronymy] Le terme fait référence à la formation d'un mot à partir des initiales d'une locution comprenant plusieurs mots, pour des raisons de fluidité de langage, pour prononcer plus vite la locution. *Ex. :* *ONU provient de l'acronymie d'Organisation des Nations unies.*

ACTE, subst. masc., *ling.comm.*, *gramm.* [act] Unité discursive minimale, unité minimale d'action langagière. Un acte apporte une information, propos ou information activée, au sujet de quelque chose, son topique, ou point d'ancre.

Acte de langage / acte de parole [act of communication, communication act]. Selon Austin, en énonçant une phrase quelconque, on accomplit trois actes simultanés : un *acte locutoire* [locution, locutionary act] (on articule des sons, on relie les notions représentées par les mots) ; un *acte illocutoire* [illocution, illocutionary act] (l'énonciation de la phrase transforme les rapports entre les interlocuteurs : j'accomplis l'acte de promettre en disant « je promets... ») ; et un *acte perlocutoire* [perlocutionary act] (l'énonciation vise des effets plus lointains : en interrogeant quelqu'un, je peux avoir pour but de lui rendre service, de lui faire croire que j'estime son opinion, ou de l'embarrasser, etc.).

Théorie des actes de langage, *ling.comm.*, *gramm.* [speech act] Théorie fondée sur une opposition à « l'illusion descriptiviste » qui veut que le langage ait pour fonction première de décrire la réalité et que les énoncés affirmatifs soient toujours vrais ou faux.

ACTIVE, adj., (forme ou voix) *gramm.* [active voice] Sujet+verbe+complément d'objet direct. *Ex. :* *Maxe regarde un film.*

ACTIVITÉ, subst. fém. (de communication) **LANGAGIÈRE**, *pédag.* [language activity] Les activités langagières sont: la compréhension de l'oral ;

la compréhension de l'écrit ; l'expression orale en interaction (en situation de dialogue) ; l'expression orale en continu (description, récit,...) ; l'expression écrite. Les activités langagières permettent l'activation et l'évaluation des compétences.

ACTUALISATEUR, subst. masc., gramm. [means (agent) of actualization] Ce qui opère l'actualisation.

ACTUALISATION, subst. fém., gramm. [actualization, foregrounding] Action d'actualiser, de faire passer dans la parole, selon un mécanisme prévu en langue (au sens saussurien de ces mots), une représentation virtuelle.

Actualisation du nom (détermination du nom), gramm. [definiteness of the noun] Elle se fait grâce à l'article (*un cheval, le cheval...*) ou à un autre déterminant (*mon cheval, ce cheval*).

ADDITION, subst. fém., gramm. [addition, adjunction] L'addition consiste à ajouter des éléments à un groupe de mots ou à une phrase. Elle permet d'étoffer une phrase pour enrichir le groupe nominal sujet, le groupe verbal ou la phrase. *Ex. : Marie lit. Marie, ma sœur, lit. Marie lit une histoire à sa fille. Tous les soirs, Marie lit une histoire à sa fille.* L'addition permet aussi de transformer une phrase en phrase interrogative, en phrase négative ou en phrase exclamative. *Ex. : Est-ce que Marie lit? Marie ne lit pas d'histoires à sa fille. Quelle belle histoire Marie a lue à sa fille !*

ADJECTIF, subst. masc., gramm. [adjective] A. L'adjectif est partie du discours essentielle adjointe. Il exprime la caractéristique de l'objet désigné par le substantif. Sa fonction primaire syntaxique consiste donc à former une épithète (*une grande maison*) ou un attribut (*la maison est grande*). L'adjectif possède les catégories grammaticales du nom: le genre et le nombre. La catégorie du genre des adjectifs est asémantique, bien que dans certains cas l'adjectif marque à lui seul l'appartenance sexuelle. B. Mot appartenant à cette partie du discours.

Adjectif qualificatif [qualitative adjective] Il précise, qualifie un nom ou un pronom. *Ex. : Un beau château, une histoire bizarre ; elle est jolie.*

ADJECTIV(IS)ATION, subst. fém., gramm. [adjectiv(al)ization] Fait d'adjectiviser, de transformer en adjectif, résultat de cette action.

ADRESSE, subst. fém., lexicogr. [address] L'adresse désigne en lexicographie l'entrée ou l'item lexical (mot ou mot composé) sous lequel sont mises les informations qui le concernent (prononciation, étymologie, définition, exemples, idiotismes, synonymes, antonymes). Dans un dictionnaire d'usage, l'adresse se confond avec l'unité graphique délimitée par deux blancs typographiques et réduite à une forme du paradigme verbal, nominal, adjectival, etc. Ainsi, les formes diverses *je vais, il allait, nous irons* etc. sont réunies sous l'infinitif *aller* qui constitue l'adresse; les noms ont pour adresse le singulier.

ADSTRAT, subst.masc., ling.génér. [adstrat] Emprunt à d'autres langues en contact sans rapport de dominance avec parfois un décalage de sens. *Ex. : « play back » utilisé en français là où en anglais on dirait « lip singing ».*

ADVERBE, subst. masc., gramm. [adverb] L'adverbe est un mot qui ajoute une détermination à un verbe, un adjectif, un adverbe, ou une phrase, pour exprimer le (la) : lieu (*ici, ailleurs*) ; temps (*tôt, tard, maintenant*) ; quantité (*peu, beaucoup*) ; manière (comment, rapidement) ; affirmation (*oui, non, si*) ; négation (*non, jamais*) ; doute (*peut-être, sûr*), etc.

ADVERBIALISATION, subst. fém., gramm. [adverbialization] Fait d'adverbialiser, de transformer en adverbe, résultat de cette action.

AFFIXALE, adj., *dériv.* [affixal] Qui est lié aux affixes.

AFFIXATION, subst. fém., *dériv.* [affixation] Processus morphologique qui combine une racine ou base (*morphème lexical*) et différents affixes (*préfixes ou suffixes*) ; s'oppose à la composition.

AFFIXE, subst. masc., *dériv.* [affix] Morphème lexical qui se joint à une base pour produire un mot dérivé (*mot affixé, affixation*). Préfixe ou suffixe. *Ex.* : *Im-pardonnable*. Affixes: *im-* (préfixe) et *-able* (suffixe).

AFFRIQUÉE (consonne), adj., phonét. [affricate] Consonne complexe dont l'articulation commence comme celle d'une occlusive et se termine comme celle d'une spirante : ainsi le **ch** du terme anglais **chat** (approximativement la prononciation « *tch-a-te* ») comme désignant le salon sur lequel on peut discuter sur Internet.

AGENT, subst. masc., gramm. [actor, agent] Tout ce qui agit, tout ce qui opère.

Agent (complément d'), gramm. [agent complement] Dans les phrases à la forme passive, l'agent qui fait l'action. *Ex.* : *Il a été arrêté par la police*.

AGGLUTINATION, subst. fém., *ling.génér.* [agglutination] Juxtaposition au radical d'affixes distincts pour exprimer les rapports syntaxiques.

ALINÉA, subst. masc., *ling.*, gramm. [paragraph] Un alinéa est une ligne d'un texte en retrait par rapport aux autres lignes pour indiquer le commencement d'un paragraphe; par extension, le paragraphe lui-même situé entre deux retraits.

ALLÉGORIE, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [allegory] Figuration d'une abstraction. (*Ex.* : *l'Amour, la Mort*) par une image, un tableau, souvent par un être vivant. Figure de style qui consiste à personnaliser une idée.

ALLIANCE DE MOTS, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* (Cf. : **oxymore**, **oxymoron**, **antonymie**) [bold juxtaposition] Figure caractérisée par un assemblage de mots apparemment contradictoires. *Ex.* : *un silence éloquent*. Même idée pour alliance de phrases, de sentiments, d'idées.

ALLITÉRATION, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [alliteration] Figure de diction correspondant à la répétition d'un son consonantique dans la phrase ou le vers. *Ex.* : « *Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes ?* » (Racine, Andromaque).

ALLOCUTAIRE, subst. masc., *ling.comm.*, *pragm.* [addressee, allocutor, receiver, recipient] Dans un échange verbal, l'allocitaire est le partenaire du locuteur, celui à qui il s'adresse et qui est le destinataire de ses propos. *Ex.* : « *Hier j'ai vu Jessica au supermarché, elle m'a dit qu'elle ne voulait pas venir à la fête parce qu'elle n'aime pas Robert. Elle dit qu'il est désagréable et prétentieux* » disait Sandrine à Jean. Dans ce cas-là, Jean est l'allocitaire.

ALLOMORPHE, subst. masc., *dériv.* [allomorph] On appelle allomorphes les différentes réalisations d'un même morphème selon son contexte. *Ex.* : le radical du verbe **aller** comporte trois allomorphes : **all-** (dans *allons*), **v-** (dans *vont*), **ir-** (dans *iront*).

ALLOPHONE, subst. masc., *phonol.* [allophone] Variante phonétique d'un phonème. Réalisation, prononciation d'un phonème selon l'environnement phonétique.

ALPHABÉT, subst. masc., *graph.* [alphabet] Ensemble de lettres figurant les phonèmes d'une langue et disposées selon un ordre conventionnel.

ALPHABÉTIQUE, adj., *graph.* [alphabetic(al)] Relatif à l'alphabet; qui suit l'ordre de l'alphabet.

ALPHABÉTISATION, subst. fém., *pédag.*, *néol.* [literacy] Enseignement pratique d'une langue à un groupe de personnes appartenant à des couches sociales ou à des groupes ethniques défavorisés.

ALTERNANCE, subst. fém., *pédag.* [alternation, variation] Modèle pédagogique articulant les activités sur un terrain de « production » et des activités dans un lieu de formation spécifique.

Alternance de langues, *socioling.* [code switching] Une alternance de deux ou plusieurs codes linguistiques (langues, dialectes, ou registres linguistiques). L'alternance peut avoir lieu à divers endroits d'un discours, parfois même au milieu d'une phrase, et le plus souvent là où les syntaxes des deux codes s'alignent. *Ex.:* « *Et elle m'a plus au moins griffé le litso, si bien que j'ai critché : vieille dégueulasse, vieux soumka à patates !* » (Anthony Burgess, *Orange mécanique*)

AMBIGUÏTÉ, subst. fém., *gramm.* [ambiguity] Propriété de certains mots, syntagmes ou phrases comportant plusieurs interprétations possibles. Une phrase ambiguë est une phrase dont la structure de surface est le produit de deux (au moins) structures profondes.

AMPLIFICATION, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [amplification] Figure de style qui consiste à faire progresser l'idée par une énumération de termes de plus en plus forts et souvent de longueur croissante. L'amplification se fonde sur une gradation entre les termes d'une énumération ou dans la construction d'un paragraphe.

ANACOLUTHE, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [anacoluthon] Figure de construction qui consiste en une rupture des dépendances logiques ou des dépendances syntaxiques. *Ex. :* « *Vous voulez que ce Dieu vous comble de bienfaits / Et ne l'aimer jamais ?* » (Racine, Athalie (Acte I, scène 4)).

ANADIPLOSE, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [nadiplosis] Figure de répétition de termes en contact, qui se caractérise par la reprise au début d'une phrase du dernier élément de la phrase précédente.

ANALEPSE, subst. fém., *litt.* [analepsis] Dans le cadre d'un récit, une analepse consiste à effectuer un retour sur des événements antérieurs au moment de la narration (pour une œuvre cinématographique, on emploie flash-back). (Elle est l'inverse de la prolepse).

ANALOGIE, subst. fém., *ling.génér.* [analogy] Le terme d'analogie a désigné, chez les grammairiens grecs, le caractère de régularité prêté à la langue. Dans cette perspective, on a dégagé un certain nombre de modèles de déclinaison, par exemple, et on a classé les mots, selon qu'ils étaient conformes ou non à l'un de ces modèles. L'analogie a fondé ainsi la régularité de la langue. Par la suite, a servi à expliquer le changement linguistique, et de ce fait, a été opposé à la norme.

ANALOGIQUE, adj., *ling.génér.* [analogical] Qui se fonde sur l'analogie, qui tient de l'analogie. **Dictionnaire analogique**, *lexicogr.* Dictionnaire qui groupe les mots selon leurs rapports de sens : Le premier dictionnaire analogique, celui de P. Boissière, avait pour ambition d'être un « répertoire complet des mots par les idées

et des idées par les mots ». La fonction de l'analogie était donc définie comme le moyen de faire passer d'un mot à un autre, d'une idée à une autre.

ANALPHABÈTE, adj., *pédag.* [illiterate] Qui ne sait ni lire, ni écrire. Synon. : **illettré**.

ANALYSE, subst. fém., *ling.génér.* [analysis] Étude des éléments d'un énoncé, considérés dans leurs combinaisons régulières avec certains éléments contextuels qui en déterminent l'emploi, l'ensemble de ces combinaisons permises constituant la distribution d'un élément.

Analyse grammaticale, *gramm.* [grammatical analysis] Décomposition d'une proposition en ses éléments grammaticaux et caractérisation grammaticale de ces éléments.

Analyse de la conversation, *ling.comm.* [conversation analysis] A la croisée d'une multitude d'approches (**ethnographie de la conversation**, **ethnométhodologie**, **sociolinguistique**, **pragmatique**, **linguistique**), cette discipline étudie les conversations en situation réelle. Elle montre que le langage courant est loin de correspondre aux règles de la grammaire formelle, qu'il existe beaucoup de différences dans l'expression selon les milieux sociaux et les situations, que le sens des mots dépend beaucoup du contexte, des intonations et des expressions faciales qui les accompagnent, que la conversation comporte beaucoup d'implicite (et donc suppose une culture commune entre interlocuteurs), que la conversation est fortement ritualisée par des tours de parole, etc.

ANALYTIQUE (**langue analytique**), *ling.génér.* [analytical] Cf. **langue isolante**. C'est-à-dire où tous les mots restent invariables quelle que soit leur fonction syntaxique.

ANAPHORE, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [anaphora] Ce terme sert à désigner la répétition d'un mot (ou d'un groupe de mots) à une place fixe, notamment en début de vers, de proposition ou de phrase. *Ex.:* «*Avec la mer... Avec le vent... Avec des cathédrales... Avec un ciel... etc.*» ; «*Partout l'image idée, partout la pensée fleur, partout les fruits*». – Anaphore de « il y a » (Rimbaud, Enfance III). Par ce processus un segment du discours (dit anaphorique) renvoie à un autre segment (dit antécédent) apparu dans le même contexte (Cf. : **référence endophorique**). *Ex.:* «*Hier j'ai vu Jessica (antécédent) au supermarché, elle (anaphorique) m'a dit qu'elle ne voulait pas venir à la fête parce qu'elle n'aime pas Robert. Elle dit qu'il est désagréable et prétentieux*» disait Sandrine à Jean.

ANAPHORIQUE, adj. (**pronome**) *gramm.* [anaphoric] Se dit d'un élément linguistique qui assure une anaphore linguistique qui permet de rappeler un mot ou un groupe de mots précédemment énoncé. *Ex. :* *Marie est partie à 6 heures. Elle arrivera vers minuit. Ses parents viendront la chercher à la gare.*

ANASTROPHE, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [anastrophe] Figure de construction, qui se trouve fréquemment en poésie et qui consiste en l'inversion de l'ordre progressif attendu des compléments, ce qui vient bouleverser l'ordre des mots, mais aussi l'adéquation de la syntaxe au cadre offert par le mètre.

ANGLICISME, subst. masc., *lexicol.* [anglicism] 1. Idiotisme propre à la langue anglaise. 2. Mot, sens ou tour syntaxique anglais introduit dans le vocabulaire ou la syntaxe d'une autre langue.

ANIMÉS (noms), gramm. [animate] Noms animés, noms qui dénotent des êtres vivants, hommes ou animaux (par opposition aux noms **non-animés** ou **inanimés**).

ANTANACLASE, subst. fém., rhétor., styl. [antanaclasis] Figure de sens. C'est la reprise du même mot dans un contexte proche, mais avec un sens différent de celui qu'il avait dans son premier emploi, ce qui permet d'exploiter la polysémie du terme en question. *Ex.* : « *Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît point.* » (Blaise Pascal, Pensées, XXVIII).

ANTÉCÉDENT, adj., gramm. [antecedent] Mot ou groupe de mots que remplace un pronom. Le nom *Pierre* est l'antécédent du pronom personnel *il* dans l'exemple suivant : *Pierre est passé hier. Il nous a rapporté le dossier complet.* Le groupe *aux différentes questions* est l'antécédent du pronom relatif *qui* dans l'exemple suivant : *Vous répondrez par écrit aux différentes questions qui vous sont posées.*

ANTÉRIORITÉ, subst. fém., phonét. [frontness] Fait de prononcer une voyelle à l'avant du point central de la bouche (descripteur des voyelles).

Gramm. (anteriority) Caractère de ce qui est antérieur, de ce qui précède dans le temps. Signifie qu'une action se situe **avant** une autre action.

ANTIHÉROS, subst. masc., litt. [antihero] Personnage qui ne possède aucune des qualités attribuées généralement au héros (*courage, moralité...*).

ANTINOMIE, subst. fém. ling.génér. [antinomy] Contradiction entre deux notions, idées, thèses. *Ex.:* Pour Sartre la liberté humaine et l'existence de Dieu sont antinomiques.

ANTIPHRASE, subst. fém., rhétor., styl. [antiphrasis] Procédé qui consiste à exprimer une idée par son contraire. L'ironie repose souvent sur l'antiphrase. *Ex.* : « *Tes résultats au bac sont vraiment exceptionnels !* » dans le sens de « *Tes résultats au bac sont vraiment catastrophiques.* ».

ANTITHÈSE, subst. fém., rhétor., styl. [antithesis] 1. Figure de construction qui établit une relation d'opposition entre deux éléments, qu'il s'agisse de noms, de propositions, voire de paragraphes. Elle consiste à l'opposition dans la même phrase, deux pensées, deux expressions, deux mots de sens opposé. *Ex.* : « *Le navire était noir, mais la voile était blanche* ». 2. Le fait de présenter, mais en l'écartant ou en la niant, l'idée inverse en vue de mettre en relief l'idée principale.

ANTONOMASE, subst. fém., rhétor., styl. [antonomasia] Figure par laquelle on remplace un nom commun par un nom propre, et vice-versa. *Ex.* : « *un Harpagon* », pour désigner un *avare*, est une antonomase. C'est aussi le cas lorsqu'on remplace un nom par une périphrase : « *la capitale de la France* » pour désigner « *Paris* ».

ANTONYME, subst. masc., lexicol. [antonym] Un antonyme est un mot ou un syntagme, qui par le sens, s'oppose directement à un autre. « *Chaud* » est ainsi l'antonyme de « *froid* », « *avec beaucoup de délicatesse* » celui de « *très lourdement* ». Les antonymes, exprimant le contraire, servent, dans les discours persuasifs, à passer d'une thèse à son antithèse.

ANTONYMIE, subst. fém., lexicol. [antonymy] Relation entre deux mots (*antonymes*) de sens opposé; contraire de la *synonymie*.

ANTHROPONYME, subst. masc., onomast. [anthroponym] Nom de personne.

ANTHROPONYMIE, subst. fém., onomast. [anthroponomastics, anthroponomy] Branche de l'onomastique ayant pour objet l'étude des noms de personnes.

ANXIETÉ (subst. fém) **LINGUISTIQUE**, *pédag.* [linguistic anxiety] Inquiétude ou angoisse liée à l'apprentissage et à l'utilisation d'une langue seconde.

APERTURE, subst. fém., *phonét.* [aperture, opening] Ouverture relative de la bouche pour chacune des voyelles (descripteur des voyelles).

APHÉRÈSE, subst. fém., *dériv.* [apheresis] Suppression de lettres ou de syllabe en début de mot. *Ex.* : « *car* » pour *autocar*, « *toine* » pour *Antoine*, etc.

APHORISME, subst. masc., *phraséol.* [aphorism] Formule brève énonçant une règle de morale ou de conduite ou une réflexion d'ordre général.

APOCOPE, subst. fém., *dériv.* [apocope] Perte de lettre ou de syllabe finale. *Ex.* : « *alu* » pour *aluminum*, « *Théo* » pour *Théophile*, etc.

APODOSE, subst. fém., *gramm.* [apodosis] Proposition principale placée après une proposition subordonnée ou *protase*. *Ex.* : *si tu veux* [protase], *elle partira* [apodose].

APOLOGUE, subst. masc., *litt.* [apologue or apolog] Récit illustrant quelque vérité.

APOSIOPÈSE, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [aposiopesis] Une apsoiopèse (ou réticence) est une figure (de rupture de construction) qui consiste à interrompre une phrase ou un vers sans achever sa pensée. L'aposiopèse révèle une émotion, une hésitation ou une allusion. *Ex.* : « *Osez-vous, sans ma permission, ô vous, bouleverser le ciel et la terre et soulever de telles masses ? J'ai envie de vous... ! Mais il faut d'abord apaiser les flots déchaînés...* » (Virgile, L'Énéide de (Chant I)). L'aposiopèse ne doit pas être confondue avec la suspension qui n'interrompt pas mais retarde « vers la fin de l'énoncé l'apparition d'une partie essentielle de l'énoncé. »

APOSTROPHE, subst. masc., *gramm.* [apostrophe] Le mot mis en apostrophe est le nom ou le pronom désignant l'être animé ou la chose personnifiée à qui on adresse la parole. *Ex.* : *Poète, prends ton luth.*

rhétor., *styl.* Figure de style qui consiste à interroper une personne vivante ou morte, présente ou absente, ou encore une notion abstraite. Dans l'apostrophe, on s'adresse directement à quelqu'un ou à quelque chose. Elle peut être associée à la personnification si l'apostrophe s'adresse à une chose.

typograph. Le signe ' que l'on trouve devant les voyelles. Lettres pouvant s'apostropher C, D, J, L, M, N, S, T, U. *Ex.* : *c'est ; d'ailleur ; j'arrive ; l'homme, il m'écoute ; il n'y a rien ; s'il te plaît ; il t'aime ; t'as vu ce truc ?*

APPAREIL (subst.masc.) **PHONATOIRE**, *phonét.* [vocal apparatus, vocal tract] Ensemble des parties du corps qui servent à produire des sons langagiers.

APPELLATIF, subst. masc., *ling.comm.* [appellative] Mot servant, dans la communication directe, à interroper l'interlocuteur (les noms propres, les termes de parenté, certains noms spécifiques comme *papa*, *monsieur*, etc.).

APPORT, subst. masc., *ling.comm.* [contribution] L'apport informatif est ce qu'on appelle commentaire et représente ce que le locuteur dit à propos du support ou thème de la communication (voir aussi *rhème*). *Ex.* : « *Hier j'ai vu Jessica au supermarché, elle m'a dit qu'elle ne voulait pas venir à la fête (thème) parce qu'elle n'aime pas Robert. Elle dit qu'il est désagréable et prétentieux* » disait Sandrine à Jean. L'apport est que Robert est désagréable et prétentieux.

APPOSITION, subst. fém., *gramm.* [apposition] Deux mots renvoyant à la même réalité et placés côte à côte. *Ex.* : *Pierre Terron, ouvrier chez Renault, a dit que...*

APPRENTISSAGE, subst. masc., *pédag.* [learning] Action d'apprendre. Tout

apprentissage doit être motivé par une situation, une activité, s'inscrit dans une progression et se fait de manière spirale et non accumulative.

APPROCHE, subst. fém., *pédag.* [approach] Manière d'aborder un sujet.

ARBITRAIRE (immotivé) adj. et subst. masc., *ling.génér.* [arbitrary, conventional, unmotivated] L'une des deux propriétés caractéristiques du *signe* linguistique, définies par Saussure. C'est le caractère purement conventionnel de la relation entre le *signifiant* et le *signifié* d'un signe.

ARCHAÏSME, subst. masc., *lexicol.* [archaism] Caractère d'une forme, d'une construction, d'une langue, qui appartient à une date antérieure à la date où on la trouve employée ; contraire du *néologisme*.

ARGOT, subst. masc., *lexicol.* [slang] Dialecte social qui désignait autrefois le langage des malfaiteurs, leur jargon secret et qui par extension désigne actuellement le vocabulaire propre à un groupe social.

ARGOTISME, subst. masc., *lexicol.* [slang expression] Mot, expression argotique.

ARGOTIQUE, adj., *lexicol.* [slang (attr.)] Qui appartient à l'argot.

ARGUMENTATIF, adj., *ling.comm.* [argumentative] Forme de discours qui vise à démontrer, prouver ou encore convaincre, persuader. Le texte argumentatif a pour but de défendre une thèse, en donnant des arguments et des exemples, autrement dit en utilisant l'argumentation. Ces éléments s'enchaînent grâce aux liens logiques.

ARGUMENTATION, subst. fém., *rhétor.*, *ling.comm.* [argumentation; reasoning] Ensemble d'idées logiquement reliées afin de démontrer, de défendre une thèse. Comporte des arguments, des exemples, des liens logiques. Elle produit un texte argumentatif.

ARRONDISSEMENT, subst. masc., *phonét.* [labialization, rounding] Projection des lèvres vers l'avant pour les voyelles (descripteur des voyelles). Catégorie similaire à la labialité des consonnes.

ARTICLE, subst. masc., *gramm.* [article] Mot précédant le substantif (ou l'adjectif antéposé au substantif) et qui en précise le genre, le nombre, la notoriété (article défini, article indéfini), l'extension (article de la généralité), etc. Les articles font partie de la classe des déterminants obligatoires. On distingue **les articles définis (*le, la, les*)**, **les articles définis contractés (*au(x), du, des*)**, **les articles indéfinis (*un, une, des*)** et **les articles partitifs (*de la, du, des*)** ; **article masculin, féminin**.

Article zéro, *gramm.* [zero article] Absence ou suppression de l'article dans certains cas. *Ex.:* *un professeur de français ; un film de guerre ; avoir peur ; avoir froid...*

ARTICULATION, subst. fém., *phonét.*, *orthoép.* [articulation] « Ensemble des mouvements qui règlent la disposition des organes vocaux sur le passage de l'air expiré et plus particulièrement le resserrement ou l'occlusion du canal vocal en un lieu dit point ou région d'articulation ».

Lieu d'articulation, *phonét.* [place of articulation, point of articulation] Endroit où se produit une consonne.

ASÉMANTIQUE, adj., *lexicol.* [asemantic] Se dit d'une phrase qui ne peut recevoir aucune interprétation sémantique. *Ex. :* *la lampe pense à son père.*

ASPECT, subst. masc., *gramm.* [aspect] L'aspect du verbe est le caractère de l'action envisagée dans son développement, c'est-à-dire dans la durée et dans les parties de la durée où elle se déroule; les aspects se marquent souvent par des

locutions verbales formées d'un auxiliaire d'aspect et d'un infinitif. *Ex. Je suis en train de rédiger ce texte. Elle vient de terminer la lessive.*

ASSIMILATION, subst. fém., phonét. [assimilation] Tendance d'un son à se rapprocher plus ou moins de l'articulation d'un autre son qui lui est contigu. Synonymes : **accommodation, adaptation**.

ASSOCIATIONNISME, subst. masc., pédag. [associationism] Hypothèse selon laquelle les idées ou les éléments sont connectés par l'association d'expériences qui se produisent de façon très rapprochée en temps (contiguïté).

ASSONANCE, subst. fém. 1. phonol. [assonance] Répétition d'une même voyelle dans une phrase. *Ex. : «Tout m'afflige et me nuit, et conspire à me nuire.»* (Corneille). 2. poét. Rime réduite à la seule présence répétée d'une voyelle. *Ex. : file/rime ; lobe/pomme ; nu/cru.*

ASYNDÈTE, subst. fém., rhétor., styl. [asyndeton] C'est la suppression des particules de coordination dans l'ordre grammatical ou sémantique. *Ex. : « [...] Ménalque se jette hors de la portière, traverse la cour, monte l'escalier, parcourt l'antichambre, la chambre, le cabinet ; tout lui est familier, rien ne lui est nouveau ; il s'assit, il se repose, il est chez soi. »* (La Bruyère, Les Caractères (« Ménalque »)). La **parataxe** est, quant à elle, une forme d'asyndète qui consiste à juxtaposer deux propositions qui devraient être unies par un rapport syntaxique de subordination.

ATTRIBUT, subst. masc., gramm. [complement] Terme indiquant une manière d'être ou une qualité attribuée au sujet ou à l'objet par l'intermédiaire d'un verbe.

AUTO(-)ÉVALUATION, subst. fém., pédag. [self-appraisal] Un autoquestionnement par le sujet de son action, une réflexion métacognitive, qui enclenche des autorégulations : qu'est-ce que je sais, qu'est-ce que je sais faire ? Comment je m'y prends ? Qu'est-ce que je peux modifier ?, etc.

AUXILIAIRE (verbe), adj., gramm. [auxiliary verb] Se dit d'un verbe ou d'une locution verbale qui, perdant son sens plein, se combine avec un autre verbe à une forme impersonnelle (participe, infinitif) soit pour conjuguer ce dernier, soit pour exprimer un aspect du procès. Les deux verbes **avoir** et **être** qui servent à construire les formes composées des temps (*je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu*), la forme pronomiale (*ils se sont beaucoup aimés*) ou la forme passive (*il a été puni*).

AXE (subst. masc.) **SYNTAGMATIQUE**, ling.génér., gramm. [syntagmatic axis] C'est l'axe horizontal sur lequel se suivent les unités constitutives de la phrase.

AXE (subst. masc.) **PARADIGMATIQUE**, ling.génér., gramm. [paradigmatic axis] C'est l'axe vertical des sélections, l'axe du choix des mots. Quand un locuteur dit *le petit garçon boit de l'eau*, il refuse *la, grande, fille, lait*, etc. Sur l'axe paradigmatisique, tous les mots peuvent être remplacés en un même point de la chaîne (à condition qu'ils aient la même nature et la même fonction).

AXIOLOGIQUE, adj., lexicol. [axiological] Relatif à l'axiologie. Définie souvent, en philosophie, comme science et théorie des valeurs morales, l'axiologie consiste, du point de vue linguistique, en la manifestation, dans le discours, des valeurs de l'énonciateur. Dans un écrit ou une conversation, l'axiologie correspond à des marqueurs lexicaux péjoratifs ou mélioratifs tels que certains adjectifs qualificatifs («sublime»), noms communs («justesse»), suffixes («écrivaillon»), préfixes («pseudo»), ou à des marqueurs syntaxiques sous diverses modalités énonciatives :

assertion, négation, question rhétorique, etc.

AXIOME, subst. masc., *ling.génér.* [axiom] Un axiome est une proposition évidente, basée sur des principes d'identité et de non démonstration, que l'on admet comme vraie.

B

BARBARISME, subst. masc., *gramm.* [barbarism] Faute contre le langage soit dans la forme, soit dans le sens du mot (mot créé ou altéré, dévié de son sens, impropre).

BASE, subst. fém., *gramm.* [base] Morphème lexical à valeur dénominative. Certaines bases sont dites *non autonomes* car elles ne se rencontrent que dans des *dérivés* ou *composés*. Ces dernières sont en général empruntées aux langues classiques (latin, grec). Les autres fonctionnent soit comme *lexèmes simples*, soit combinées à des *affixes* dans des *lexèmes dérivés*, soit combinées à une autre *base* dans des *lexèmes composés*.

BÉHAVIORISME, subst. masc., *pédag., psycholing.* [behaviorism] Conception de l'activité intellectuelle qui s'attache aux corrélations entre les stimuli extérieurs et les comportements. Cette conception a inspiré les premiers travaux de la pédagogie par objectifs, qui s'efforçaient de traduire systématiquement les contenus des programmes en comportements attendus de l'apprenant.

BESOIN, subst. masc., *pédag.* [need] Le besoin est d'ordre personnel ou motivé par une situation d'apprentissage. Il induit la tâche à effectuer.

BILINGUE, adj., *socioling.* [bilingual] Une personne est considérée comme bilingue si elle a la faculté de parler deux langues (de régions distinctes ou d'une même région). Une région est dite bilingue si deux langues y sont parlées simultanément par des groupes distincts. Spéc. *Dictionnaire bilingue*, qui est rédigé en deux langues différentes.

BILINGUISME, subst. masc., *socioling.* [bilingualism] Pratique de deux langues (par un individu ou une collectivité).

BON USAGE, subst. masc., *ling.comm.* [correct usage] Ensemble des prescriptions langagières constituant un modèle socioculturel. (Il peut être emprunté à la pratique des couches dirigeantes [Vaugelas] ou à l'autorité de certains écrivains [Grévisse].)

BOVARYSME, subst. masc., *litt.* [bovarism] Trait psychologique qui consiste, à l'instar de Madame Bovary (Flaubert), à n'être jamais satisfait de la vie quotidienne, à se bercer d'illusions et à rechercher une vie romanesque.

BURLESQUE, adj., subst. masc., *litt.* [burlesque] Historiquement le burlesque est une forme de comique parodique, bouffon, en vogue au milieu du XVII^e siècle. Il ridiculise les modèles de la littérature épique et du style précieux.

BUT, subst. masc., *gramm.* [objective, goal, object, purpose] Idée de conséquence désirée. On appelle *complément de but, proposition subordonnée circonstancielle de but*, le complément ou la subordonnée qui indique dans quelle intension est faite l'action indiquée par le verbe principal, vers quel objectif tend l'action de la principale. Ex. : *Il travaille pour réussir. Il fait des efforts pour arrêter de fumer.*

C

CADUC, adj., *phonét.* [prone to be elided] Se dit d'une unité phonique sujette à l'amuïssement, comme le [ə] muet du français (*petit prononcé* [pti]).

CALEMBOUR, subst. masc., *rhétor.*, *styl.* [paronomasia, pun, word play] Un calembour est un jeu de mots basé sur la différence de signification entre des mots se prononçant de la même façon. *Ex.* : « *C'est connu, Eve n'avait pas de pomme d'Adam.* » (Jacques Prévert, *Le Fruit défendu*).

CALQUE, subst. fém., *lexicol.*, *traduct.* [calque, loan translation] Traduction littérale. Utilise des éléments lexicaux qui existent dans une langue donnée avec la construction ou le sens qu'ont ces éléments dans l'autre langue / transfert formel d'unités lexicales (**calque lexical**) ou de séquences plus ou moins longues (**calque de structure**).

CAPACITÉ, subst. fém., *pédag.* [ability, skills] Activités intellectuelles ou manuelles stabilisées et reproductibles par l'apprenant. Une capacité c'est un savoir transversal non évaluable, regroupant un ensemble d'aptitudes que l'élève met en oeuvre dans différentes situations. On exprime les capacités par un verbe. *Ex.* : *s'informer, communiquer, analyser etc.*

CARDINAL (nombre), adj., *gramm.* [cardinal number / numeral] En linguistique, les nombres entiers naturels **zéro, un, deux, trois**, etc. s'appellent des adjectifs numéraux cardinaux.

CATACHRÈSE, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [catachresis, malapropism] C'est une figure qui consiste à employer un mot par métaphore pour désigner un objet pour lequel la langue n'offre pas de terme propre. On dit couramment que la catachrèse est une métaphore lexicalisée. *Ex.* : « *les pieds d'une table* », « *les bras d'un fauteuil* » ou encore « *les ailes d'un avion* ».

CATAPHORE, subst. fém., *gramm.* [cataphora] C'est un mot ou un syntagme qui, dans un énoncé, renvoie sémantiquement à un segment à venir. *Ex.* : « *Hier j'ai vu Jessica au supermarché et elle m'a dit cela : qu'elle ne voulait pas venir à la fête parce qu'elle n'aime pas Robert. Elle dit qu'il est désagréable et prétentieux* » disait Sandrine à Jean.

CATÉGORIE (subst. fém.) **GRAMMATICALE**, *gramm.* [grammatical category, grammatical marker, syntactic marker] Distinction mutuellement exclusive représentée morphologiquement ou syntaxiquement. En français, par exemple, le nombre et le genre d'un nom sont catégories grammaticales.

CATÉGORIE (subst. fém.) **OUVERTE/ FERMÉE**, *ling.génér.* Cf. : **classe ouverte / fermée** (open/close category).

CATÉGORISATION, subst. fém., *ling.cogn.* [categorization] La catégorisation est un processus par lequel différents objets sont perçus comme similaires. Il s'agit d'un processus cognitif fondamental dans la perception et la compréhension de concepts et d'objets, dans la prise de décision et dans toutes les formes d'interaction avec l'environnement. Une catégorie cognitive étant un ensemble d'objets « considérés comme équivalents » par l'individu. Si catégorisation et classification sont à la base synonymes, le terme « **classification** » s'applique essentiellement aux processus et structures mathématiques ou techniques permettant la catégorisation, tandis que le

terme « catégorisation » s'applique plutôt aux aspects psychologiques et au concept lui-même. Le terme « **catégorisation** » englobe de ce point de vue la constitution des classes ou catégories (pas au sens mathématique de ce terme).

CATÉGORISER, v.tr., *ling.cogn.*, *gramm.* [categorize] Ranger dans une catégorie, classer par catégories.

CAUSE subst. fém., *gramm.* [cause, reason, motive] On indique la raison d'une action ou d'un état. *Ex.* : *Il est en retard parce qu'il a manqué le bus.*

CHAMP, subst. masc., *lexicol.* [field] En lexicologie, le terme « champ » est utilisé pour désigner la structure d'un domaine linguistique donné. Les deux notions de «**champ sémantique** » et de « **champ lexical** » sont très souvent confondues. Toutefois, en linguistique, il convient de les distinguer.

Champ lexical, *lexicol.* [lexical field] Un sémème appartient toujours à **un champ lexical**. C'est-à-dire qu'il est apparenté sémantiquement à d'autres unités lexicales. Par exemple, le lexème *père* fera partie du même champ lexical que *mère, fils, cousin...*

A l'instar du champ lexical, l'isotopie est un paradigme, mais constitué de classèmes et non seulement de lexique, et qui en outre (conséquence logique) peut regrouper plusieurs champs lexicaux. Ensemble des mots utilisés pour désigner une notion. Les lexèmes «*pneu, carrosserie, volant, coffre...* » appartiennent au champ lexical de *la voiture*.

Champ sémantique, *lexicol.* [semantic field] Le terme de **champ sémantique** rend compte de l'ensemble des différents sens que peut prendre une même unité linguistique lorsqu'elle est polysémique. Par exemple, pour le sémème « *canard* », si on parle des canards sur un lac, on est dans le domaine de la zoologie, alors que si on réfère aux fausses notes d'un trompettiste, on se trouve dans le domaine de la musique. Il peut également s'agir d'un mauvais journal, d'un sucre trempé dans un liquide ou d'une fausse nouvelle. On dira que le champ sémantique de l'unité « *canard* » s'étend à tous ces domaines. Le champ sémantique du mot «*aimer*» recouvre *l'amour entre les hommes, l'amour paternel ou maternel, l'amour conjugal...*

Théorie des champs sémantiques, *lexicol.* [field-theory, theory of semantic fields] La théorie des champs sémantiques considère que les signifiés des unités lexicales sont organisés sous forme de groupements. Cette conception est évoquée, à l'état élémentaire, chez Saussure qui postule que « la coordination dans l'espace contribue à créer des coordinations associatives. » De cette manière, les associations provoquent une organisation des signes à l'intérieur du système langagier dont la composition donne lieu à des descriptions différentes.

Champ associatif, *lexicol.* [association group, associative field] Le champ associatif regroupe tous les mots gravitant de près et de loin, autour d'une notion donnée. Ils reunissent les termes appartenant à des parties de discours différentes : adjectifs, adverbes, substantifs, verbes.

Champ conceptuel, *ling.cogn.* [conceptual field] Cette expression désigne l'ensemble des représentations d'un concept.

CHIASME, subst. masc., *rhétor.* [chiasmus] On dit qu'il y a chiasme lorsque des termes sont disposés de manière croisée, suivant la structure **A-B-B-A**. *Ex.* : «*Il faut*

manger pour vivre et non pas vivre pour manger» (Molière) ; « *On veut haïr et on veut aimer, mais on aime encore quand on hait, et on hait encore quand on aime.* » (François de La Rochefoucauld, Maximes)

CIRCONSTANCIELLE (**proposition**), adj., gramm. [**adverbial clause**] Elle indique les circonstances d'une action. *Ex. : Il est arrivé au moment où je m'en allais. Il est arrivé sans que personne le voit.*

CIRCULAIRE, adj., *lexicol.* [**circular**] Définitions circulaires. Par exemple deux énoncés définitoires (de forme synonymique) tels que le premier renvoie au second et le second au premier. *Ex. : Léger : qui n'est pas lourd. Lourd : qui n'est pas léger.*

CITATION, subst. fém., *ling.comm.*, gramm. [**citation, quotation**] Action de citer un passage d'auteur, de reproduire exactement ce qu'il a dit ou écrit, oralement ou dans un texte.

CLASSE, subst. fém., *ling.génér.* [**class, set**] Ensemble des unités linguistiques ayant une ou plusieurs propriétés communes entre elles et que l'on peut substituer les unes aux autres dans un contexte donné (**classe du déterminant, de l'adjectif, du nom, du verbe**).

Classe grammaticale, gramm. [**syntactic category, syntactic class**] Quelle que soit sa fonction dans la phrase, un mot appartient toujours à la même classe grammaticale. Il existe neuf classes grammaticales : cinq classes de mots variables : **les noms, les pronoms, les verbes, les adjectifs qualificatifs, les déterminants** ; **quatre classes de mots invariables : les adverbes, les prépositions, les conjonctions, les interjections.** La classe grammaticale d'un mot est parfois appelée **catégorie grammaticale** ou **nature du mot**. La classe grammaticale d'un groupe de mots correspond à celle de son mot noyau. Il peut arriver qu'un mot passe d'une classe grammaticale à l'autre. Par exemple, l'adjectif qualificatif *pauvre* a donné le nom *un pauvre*.

Classe aspectuelle, gramm. [**aspectual character, aspectual class, lexical aspect, mode of action**] Type d'événement décrit par la phrase (état, activité, accomplissement, achèvement).

Classe distributionnelle, gramm. [**distributional class, form(-)class**] Ensemble des expressions qui peuvent occuper la même position syntaxique (par exemple *préverbale*) et la même fonction grammaticale (par exemple *sujet*).

Classe ouverte / classe fermée, *ling.génér.* [**closed system, finite class/open set, open system**] Les morphèmes grammaticaux sont en nombres limités et constituent une **classe fermée** d'éléments qui s'éliminent mutuellement sur l'axe de sélection paradigmique. Par ailleurs, les lexèmes font partie d'une **classe ouverte**, car il est toujours possible de créer de nouveaux éléments lexicaux dans une langue. Cf. : **catégorie ouverte/ fermée**.

Classe syntaxique, catégorie syntaxique, gramm. [**syntactic category, syntactic class**] Les catégories syntaxiques définissent les constituants en fonction de leur rôle dans la phrase. Les principales sont le syntagme nominal et le syntagme verbal, qui sont dits « de premier rang ». Les parties du discours, qui constituent les syntagmes, sont dites « de deuxième rang », ou « catégories lexicales».

CLICHE, subst. masc., *phraséol.* [**cliché**] Banalité de l'expression. *Ex : Les temps sont durs. La terre est basse.*

CLITIQUE, adj., subst. masc., *gramm.* [clitic] Un pronom est dit « clitique » lorsqu'il ne peut pas être séparé du verbe auquel il se rattache. Il est à la fois libre morphologiquement et dépendant du point de vue syntaxique. C'est le cas des pronoms personnels sujets et compléments dits faibles ou atones : *Je, tu, il, elle, on, nous, vous, ils, elles, me, te, se, le, la, les, lui, leur, en, y*. (Ces clitiques s'opposent aux formes disjointes dites toniques : *moi, toi, lui, elle(s), eux, soi*). Un clitique ne peut pas être employé de façon autonome et ne se trouve jamais en position accentuée dans la phrase. On parle de :

« **proclitique** » [proclitic] lorsque le clitique s'appuie sur le mot qui le suit (cet emploi est appelé une « proclise »). *Ex. : je* dans *je sais*.

« **enclitique** » [enclitic] lorsqu'il s'appuie sur le mot qui le précède (cet emploi est appelé une « enclise »). *Ex. : je* dans *saurai-je* ?

CODE, subst. masc. *ling.génér., sémiot.* [code] Ensemble de règles ou contraintes qui assurent le fonctionnement du langage, par extension, d'un système de signes quelconque fonctionnant dans un domaine.

COGNITIF, -IVE, adj., *ling.cogn.* [cognitive] Qui concerne la connaissance. Le champ cognitif; l'activité cognitive; les facultés, les fonctions cognitives. Les opérations dont les intellects sont les principes, sont des opérations cognitives. Au sens large, le terme «cognitif » désigne tout ce qui concerne les fonctions mentales. Dans un sens plus restreint, la perspective « cognitiviste » renvoie à une théorie psychologique qui considère les fonctions mentales comme des dispositifs de traitement de l'information. Aujourd'hui les linguistiques cognitives renouvellent le débat sur les rapports entre pensée et langage.

Sciences cognitives, *ling.cogn.* [cognitive science] sont un champ interdisciplinaire d'étude de l'esprit et de la pensée, celle-ci étant modélisée comme un système de traitement de l'information. Elles s'intéressent à la cognition des animaux humains et non-humains ainsi que des systèmes artificiels. **Les sciences cognitives** regroupent un ensemble de disciplines scientifiques dédiées à la description, l'explication, et le cas échéant la simulation, des mécanismes de la pensée humaine, animale ou artificielle, et plus généralement de tout système complexe de traitement de l'information capable d'acquérir, conserver, utiliser et transmettre des connaissances. Les sciences cognitives reposent donc sur l'étude et la modélisation de phénomènes aussi divers que la perception, l'intelligence, le langage, le calcul, le raisonnement ou même la conscience. Les sciences cognitives utilisent conjointement des données issues d'une multitude de branches de la science et de l'ingénierie, comme la linguistique, l'anthropologie, la psychologie, les neurosciences, la philosophie, l'intelligence artificielle... Nées dans les années 1950, les sciences cognitives forment aujourd'hui un champ interdisciplinaire très vaste, dont les limites et le degré d'articulation des disciplines constitutives font toujours débat.

Linguistique cognitive, *ling.cogn.* [cognitive linguistics] La linguistique cognitive comprend trois domaines d'études principaux : la sémantique cognitive, qui s'occupe principalement de sémantique lexicale ; les approches cognitivistes de la grammaire, concernées surtout par la syntaxe, la morphologie et d'autres domaines traditionnellement plus orientés vers la grammaire ; la phonologie cognitive.

COGNITIVISME, subst. masc., *ling.cogn.* [cognitivism] Le cognitivisme est le courant de recherche scientifique endossant l'hypothèse que la pensée est un processus de traitement de l'information, cadre théorique qui s'oppose, dans les années 1950, au bémorisme. On l'inscrit généralement dans l'approche computo-représentationnelle de l'esprit, bien que depuis la fin des années 1980, le modèle connexioniste rivalise avec le computationnalisme. Ce courant s'inscrit à l'opposé du bémorisme, mouvement qui remettait en question la scientificité de l'étude de la cognition, celle-ci n'étant pas directement observable. Notons que, dans la francophonie, cognitivisme est parfois employé comme synonyme de sciences cognitives, ce qui n'est pas tout à fait exact. Il s'agit plutôt du courant de pensée qui, dans les années 1950, s'opposant au bémorisme, donna par la suite naissance aux sciences cognitives.

COHÉRENCE, subst. fém., *ling.comm.* [coherence] Propriété d'un discours de donner lieu à une interprétation correspondant à l'intention informative globale du locuteur.

Cohérence du texte, *ling.comm.* [discourse coherence, textual coherence] En linguistique, la cohérence d'un texte est la propriété d'un texte qui, notamment, ne demande pas de déduction pour passer d'un élément documentaire au suivant. On parle alors de cohérence du langage naturel.

Cohérence du discours, *ling.comm.* [cohesion] Logique interne du discours qui lui donne un sens pour les locuteurs.

COHÉSION (marques de), subst. fém., *ling.comm.* [cohesion] Marques grammaticales (pronoms personnels, temps verbaux, conjonctions et adverbes) jouant un rôle au niveau de l'interprétation et de la cohérence du discours.

COLLECTIF (nom), adj., *gramm.* [collective noun] Désigne un ensemble d'éléments. *Ex. : Un tas de pierres, une foule de gens, la majorité des Français.*

COLLOCATION, subst. fém., *lexicol.*, *gramm.* [collocation] «Association habituelle d'une unité lexicale avec d'autres unités» (Mounin) en vertu de «relations sémantiques privilégiées que des mots appartenant à des catégories grammaticales différentes entretiennent entre eux.»

COMÉDIE, subst. fém., *litt.* [comedy] Une comédie est une pièce de théâtre dont le but est de faire rire le spectateur et dont le dénouement est toujours heureux.

COMIQUE, adj., *litt.* [comic; comical] Les procédés comiques les plus fréquemment utilisés sont : le comique de situation qui repose le plus souvent sur un quiproquo (*deux personnages comprennent les mots dans un sens différent*) ; le comique de caractère qui dénonce les défauts des hommes en tournant un personnage en ridicule ; le comique de mots (*phrases qui ne veulent rien dire, répétitions, réparties spirituelles et amusantes*) ; le comique de gestes (*poursuites, coups de bâtons, etc.*).

COMMUNAUTÉ (subst. fém.) **LINGUISTIQUE**, *socioling.* [linguistic community, speech community] C'est un groupe humain qui utilise la même langue (ou dialecte, ou parler) et dont les éléments communiquent entre eux en cette langue. Cependant, une communauté linguistique n'est pas homogène, car elle se compose de groupes humains ayant des comportements socioculturels différents, variant géographiquement, ce qui provoque des différences dans le vocabulaire, la

pronunciation. Une communauté linguistique ne peut donc être totalement homogène, et elle se divise elle-même en d'autres communautés linguistiques.

COMMUNICATION (subst. fém.) **NON VERBALE**, *ling.comm.* [non-verbal communication] Ensemble des moyens de communication non linguistiques comme les gestes, le silence, les mimiques, l'attitude corporelle, etc. La communication non verbale désigne tout mode de communication n'ayant aucun recours à la parole, c'est-à-dire utilisé sans le recours au langage, aux mots. La communication non-verbale est un des domaines d'intérêt de la psychologie et de nombreuses formes de soins et de médecine, mais aussi de l'éthologie. L'étude de la communication non-verbale s'intéresse au fonctionnement de l'esprit humain à partir de ses émotions. L'étude de la communication non-verbale porte sur le langage corporel ainsi que sur l'environnement qui nous entoure. Elle n'est pas simplement limitée au comportement de la personne. On l'associe souvent à la communication inconsciente et involontaire, sans s'y limiter toutefois.

COMMUTATION, subst. fém., *ling.génér.* [commutation] Opération qui consiste à substituer les uns aux autres des éléments (phoniques, morphologiques, sémantiques) pour dégager des distinctions linguistiques pertinentes.

COMPARAISON, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [comparison] Une comparaison est une mise en relation de deux termes à l'aide d'un terme comparant (*comme*, *tel*, *semblable à*, etc.). Elle établit un parallèle entre un comparé et un comparant à l'aide d'un mot-outil (*comme*, *semblable à...*). *Ex.* : *Tes yeux sont bleus comme le ciel.*

COMPARATIF (adjectif), adj., *gramm.* [comparative] Degré de comparaison de l'adjectif ou de l'adverbe exprimant une qualité à un degré égal, supérieur ou inférieur soit à une autre qualité, soit à la même qualité considérée chez un autre. *Ex.* : on distingue les comparatifs d'égalité [*aussi grand*], d'infériorité [*moins grand*], de supériorité [*plus grand*].

COMPÉTENCE, subst. fém., *pédag.* [competence] Ensemble de savoirs et de savoir-faire nécessaires pour accomplir une activité généralement complexe (*ex.* : *exploiter l'outil informatique*). Les compétences sont évaluables.

Socles de compétence, *pédag.* [competence base] On définit les « socles » comme étant la base commune que tous les élèves doivent absolument maîtriser pour pouvoir progresser dans la scolarité.

COMPÉTENCE, subst. fém. **COMMUNICATIVE**, *ling.comm.* [communicative competence] L'ensemble des règles sociales qui permet d'utiliser de façon appropriée la compétence grammaticale: normes sociolinguistiques (niveaux de langue), règles conversationnelles (par ex., quand, comment prendre la parole et de quoi parler, selon que je discute autour d'une table entre amis ou que je fais mes achats à l'épicerie du coin), normes sociales diverses. La compétence communicative met en jeu, outre ce qui relève du verbal, des règles implicites ou routines qui relèvent du paraverbal et du non verbal.

COMPLÉMENT, subst. masc., *gramm.* [complement] Mots ou groupes de mots qui servent à compléter la notion ou à déterminer le sens des mots auxquels ils sont joints, soit directement, soit indirectement au moyen de prépositions.

Complément du verbe, *gramm.* [verbal complement] En syntaxe, on qualifie de complément tout syntagme dépendant d'une autre entité au sein de la phrase.

Complément du nom, gramm. [noun complement] Le complément du nom fait partie du groupe nominal ; c'est une information qui complète le nom. Cette information peut être supprimée (la phrase garde du sens) et elle est la plupart du temps placée après le nom. Le lien entre le nom et le complément du nom est fait (en général) par une préposition (*de, à, en, du, aux, avec, sans, pour, ...*).

Complément d'agent, gramm. [agent complement] Le complément d'agent se rapporte au verbe. Il ne s'emploie que dans une proposition à la voix passive. Il désigne l'être ou la chose qui est l'auteur de l'action exprimée par le verbe. À la voix active, le complément d'agent devient sujet. *Ex. : Cette tournure est employée par les juristes.* (= ce sont les juristes qui emploient cette tournure).

Complément d'objet direct, gramm. [direct object] Celui qui complète la signification du verbe sans le secours d'aucune préposition. *Ex. : J'aime mon père.*

Complément d'objet indirect, gramm. [indirect object] Celui sur lequel ne tombe pas directement l'action du verbe. Dans : *je donne ce livre à Pierre*, *ce livre* est le régime direct de *je donne*, et *à Pierre* le régime indirect. Il y a ordinairement en français une préposition devant le régime indirect. Les pronoms personnels *me, te, se, nous*, etc. s'emploient fréquemment, comme régimes indirects, pour *à moi, à toi*, etc. On dit dans le même sens complément indirect.

COMPLÉMENTAIRE, adj., lexicol. [complementary] Dans l'école de Palo Alto, on distingue interactions complémentaires et symétriques. Dans les secondes, les participants se placent sur un pied d'égalité (*ex. : conversation entre deux camarades de jeu*) ; dans les premières, la différence entre eux est fortement marquée (*ex. : interaction entre patient et médecin*). Dans les interactions complémentaires, l'un des participants occupe la position haute, l'autre la position basse ; ces positions peuvent être institutionnellement fixées (*ex. : médecin et patient*) ou faire l'objet de négociations (*ex. : entre époux*).

COMPLÉTIVE (proposition), gramm. [complement clause] Proposition complétive, proposition subordonnée, conjonctive ou infinitive, équivalant à un groupe nominal complément, sujet ou attribut d'un élément de la proposition principale. *Ex. : Que vous protestiez ne change rien. On sentait l'hiver venir.*

COMPONENTIALITÉ, subst. fém., lexicol. [componentiality] Propriété du sens lexical qui permet de l'analyser comme une collection de *sèmes* (componentiel).

COMPOSÉ, part. passé, adj. et subst. masc., gramm. [compound] 1. Mot, nom composé, formé de deux ou de plusieurs autres mots. Les noms composés sont les plus fréquents et le déterminant y précède l'appellatif. 2. Forme verbale composée, temps composé (par opposition à temps simple). Temps dans lequel le verbe se conjugue à l'aide d'un auxiliaire. *Ex. : passé composé.*

COMPOSITION, subst. fém., dériv. [composition, compounding] Processus morphologique de formation de mots par combinaison d'unités susceptibles individuellement d'emploi autonome (mots). Procédé de formation de mot (*composé*) par combinaison de *bases*. *Ex. : chou-fleur, pomme de terre, tire-bouchon.*

COMPTABLE (nom) / DÉNOMBRABLE, adj., gramm. [countable noun] Nom que l'on peut compter. *Ex. : des maisons, des voitures, des pommes.*

CONATIF, subst. masc., adj., gramm., dériv. [conative] Le conatif est un type de formation verbale propre à exprimer l'effort ; ainsi, en français l'imparfait peut être

dans certains de ses emplois un conatif. Dans certaines langues, le conatif peut être exprimé par des affixes spécifiques.

Fonction conative [conative function] Selon Jakobson, le langage a plusieurs fonctions, dont celle de renvoyer au destinataire, qu'il présente comme concerné par le contenu des énoncés : l'énoncé « **Buvez!** » est produit pour agir sur le destinataire, qui est mis en demeure d'obéir ou de désobéir, non pour représenter un événement du monde (ce que fait l'énoncé « **il boit** », qui illustre, lui, la fonction référentielle du langage).

CONCEPT, subst. masc., *ling.cogn.* [concept] Objet conçu par l'esprit, permettant d'organiser les connaissances. Représentation symbolique ayant une signification générale d'un ensemble d'objets concrets (objets = mots) possédant des propriétés communes (comportement des mots dans une phrase). Tout concept présente des caractères d'abstraction et de généralisation. « Depuis G.Frege, un concept peut être vu comme une fonction définie sur un certain domaine et à valeur dans l'ensemble de valeurs de vérité [vrai, faux]. Cette fonction a pour but de discriminer les objets auxquels s'applique le concept... ». Le concept est le fruit de l'activité de l'intelligence (conception). Selon Kayser, un concept est une « entité symbolique recevant des propriétés inférentielles ». Selon Lyons, « toute idée, toute pensée ou toute construction mentale au moyen de laquelle l'esprit appréhende les choses ou parvient à les reconnaître ».

Cour. Représentation mentale abstraite et générale, objective, stable, munie d'un support verbal.

Pédag. Idée d'un objet conçu par l'esprit permettant d'organiser les perceptions et les connaissances. Plus précisément le concept se définit par deux critères : la compréhension (compréhension formelle liée à la perception, compréhension fonctionnelle, compréhension affective) ; l'extension à l'ensemble des objets concernés par la compréhension ou définition.

CONCEPTUALISATION, subst. fém., *ling.cogn.* [conceptualization] Représentation mentale générale et abstraite d'un objet. Idée que l'on se fait de quelque chose.

CONCESSION, subst. fém., *gramm.* [concession] Idée de restriction, d'opposition.
Ex. : Malgré le froid, il sort en chemise.

CONCORDANCE (subst.fém.) **des temps dans la phrase**, *gramm.* [sequence of tenses] Cf.: **temps**. C'est la correspondance, nécessaire d'après le sens et la chronologie des actions, entre le temps du verbe de la proposition principale et le temps du verbe de la proposition subordonnée.

CONDITION, subst. fém., *gramm.* [condition] Idée qu'une action dépend d'une autre action. *Ex. : Si tu veux, je viens avec toi.*

CONDITIONNEL, subst. masc., *gramm.* ([, conditional mood] Mode personnel qui exprime une action incertaine, soumise à une condition. C'est, en quelque sorte, le mode de l'imaginaire et de l'hypothèse. Cf. : **mode**.

CONJOINT (atone), adj., *gramm.* [conjunctive (atonic)] Cf. : **disjoint**, pronom personnel.

CONJONCTION, subst. fém., *gramm.* [conjunction] La conjonction est un mot qui sert à joindre deux mots ou groupes de mots.

Conjonctions de coordination (copulatives), gramm. [co(-)ordinating conjunction, co(-) ordinator] Elles marquent, entre des mots ou des propositions de même fonction, l'union (*et*), l'opposition (*mais, pourtant*), l'alternative (*ou*) la négation (*ni*), la conséquence (*donc*), la conclusion (*ainsi, enfin*).

Conjonctions de subordination, gramm. [subordinating conjunction, subordinator] Elles établissent une dépendance entre les éléments qu'elles unissent (*comme, quand, que*, etc.).

CONJUGAISON, subst. fém., gramm. [conjugation] La conjugaison est, dans les langues flexionnelles, la flexion du verbe, c'est-à-dire la variation de la forme du verbe en fonction des circonstances.

CONNAISSANCE, subst. fém., pédag. [knowledge] Représentation justifiée ou considérée comme vraie. Il y a deux sortes de connaissances : les déclaratives (connaissances portées à la conscience) et les connaissances procédurales (connaissances utilisées pour exécuter des opérations dans un domaine donné).

CONNECTEUR, subst. masc., gramm. [connective, connector] Les connecteurs sont des mots de liaison qui servent à organiser un texte : ils permettent de relier les propositions, les phrases ou les paragraphes. On distingue les connecteurs lexicaux ou anaphores et les connecteurs grammaticaux sémantiquement chargés (d'où l'appellation courante de connecteurs sémantiques) indiquant différents rapports. On distingue : les connecteurs **temporels** qui rendent compte de la chronologie des événements et que l'on trouve dans les textes narratifs (*puis, alors, la veille, quelques années plus tard*, etc.) ; les connecteurs **spatiaux** qui situent les éléments d'une description les uns par rapport aux autres (*à droite, à gauche, au-dessus, en dessous, devant, derrière, plus loin*, etc.) ; les connecteurs **logiques** qui permettent d'établir un rapport de sens entre deux idées ou deux faits (*or, donc, par conséquent*, etc.).

CONNEXION, subst. fém., pédag. [junction] Lien entre un fait mental et un autre.

CONNOTATION, subst. fém., lexicol., styl. [connotation, connotative meaning] Signification qui vient s'ajouter au sens ordinaire d'un mot. Par exemple, le mot «paysan» peut être connoté par des représentations péjoratives : fruste, traditionnel, boueux. Les connotations d'un signe sont l'ensemble des références implicites auxquels elles renvoient. La connotation introduit un double langage au sein d'un langage de base. Les connotations correspondent aux valeurs affectives, personnelles ou collectives, qu'on associe au sens des mots. (Sens second d'un mot).

CONSÉQUENCE, subst. fém., gramm. [consequence] Idée de résultat d'une action ou d'un état. *Ex. : Il a beaucoup plu depuis quinze jours si bien que les champs sont inondés.*

CONSIGNE, subst. fém., pédag. [instructions] Elle apparaît pour orienter, pour contraindre le questionnement de l'élève. Elle participe de la mise en évidence de la situation problème à résoudre. Sa formulation doit être très précise car elle conditionne la réaction de l'élève.

CONSONNE, subst. fém., phonét. [consonant] Une consonne se caractérise phonétiquement par une obstruction plus ou moins forte du passage de l'air à un point de la cavité supraglottale.

Consonne alvéolaire, phonét. [alveolar consonant] Consonne prononcée au niveau des alvéoles.

Consonne bilabiale, phonét. [bilabial, bilabial consonant] Consonne prononcée au niveau des deux lèvres.

Consonne dentale, phonét. [dental, dental consonant] Consonne prononcée au niveau des dents du haut.

Consonne fricative, phonét. [consonant fricative] Consonne caractérisée par un espace très réduit entre le haut et le bas de la bouche, provoquant ainsi un bruit de friction.

Consonne glottale, phonét. //glottalisé [ejective, glottalized consonant] Consonne impliquant un resserrement des cordes vocales avec ou sans vibration.

Consonne labialisée, phonét. [labialized consonant] Consonne impliquant la projection des lèvres vers l'avant.

Consonne labiodentale, phonét. [labiodental consonant] Consonne prononcée par contact partiel ou total de la lèvre du bas avec les dents du haut.

Consonne latérale, phonét. [lateral, lateral consonant] Consonne prononcée en établissant un contact avec le centre de la langue contre le haut de la bouche et en laissant passer l'air de chaque côté de la langue.

Consonne nasale, phonét. [nasal, nasal consonant] Consonne occlusive impliquant l'ouverture de l'uvule (la luette) et amenant une résonance du nez.

Consonne occlusive, phonét. [consonant occlusive] Consonne qui implique une fermeture complète de la bouche.

Consonne orale, phonét. [oral consonant] Une consonne orale est une consonne dont la cavité de résonance est la bouche, c'est-à-dire que le flux d'air s'écoule uniquement par la bouche. Elle s'oppose aux consonnes nasales.

Consonne palatale, phonét. // palatalisé [palatalized consonant, soft consonant] Consonne se prononçant au niveau du palais dur.

Consonne sonore (ou voisée), phonét. [voiced consonant] Consonne dont l'articulation s'accompagne d'une vibration des cordes vocales.

Consonne sourde (ou non-voisée), phonét. [voiceless consonant] Consonne dont l'articulation ne comporte pas de vibration des cordes vocales.

Consonne uvulaire, phonét. [uvular, uvular consonant] Consonne prononcée au niveau de l'uvule (la luette).

Consonne vélaire, phonét. [velar consonant] Consonne prononcée au niveau du voile du palais (le palais mou).

CONSTAT, subst. masc., *logique, rhétor.* [conclusion, finding; deduction] Un constat est une analyse objective de faits matériels ou de résultats d'une action, d'une période, d'une situation; bilan.

CONSTATIF, subst. masc. et adj, *logique* [constative] Énoncé affirmatif susceptible d'être vrai ou faux, suivant les conditions de vérité qui le régissent.

CONTACT (subst. masc.) DE LANGUES, *socioling.* [language contact, languages in contact, linguistic contact] Le contact de langues est la situation humaine dans laquelle un individu ou un groupe sont conduits à utiliser deux ou plusieurs langues. Le contact de langues est donc l'événement concret qui provoque le bilinguisme ou en pose les problèmes. Le contact de langues peut avoir des raisons géographiques : aux limites de deux communautés linguistiques, les individus peuvent être amenés à circuler et à employer ainsi leur langue maternelle, tantôt celle de la communauté

voisine. C'est là, notamment, le contact de langues des pays frontaliers... Mais il y a aussi contact de langues quand un individu, se déplaçant, par exemple, pour des raisons professionnelles, est amené à utiliser à certains moments une autre langue que la sienne. D'une manière générale, les difficultés nées de la coexistence dans une région donnée (ou chez un individu) de deux ou plusieurs langues se résolvent par la commutation ou usage alterné, la substitution ou utilisation exclusive de l'une des langues après élimination de l'autre ou par amalgame, c'est-à-dire l'introduction dans des langues de traits appartenant à l'autre.

CONTEXTE, subst. masc., *ling.comm.* [**context, context of situation, non-linguistic context, situation, situational context**] Sous-ensemble des informations disponibles au destinataire dans l'environnement cognitif mutuel au locuteur et au destinataire. (*riche ou pauvre*) : dans un message très riche en contexte, la plus grande partie des informations renvoie au contexte, alors que très peu de signification est contenue dans le message transmis. Des personnes intimes tendent à utiliser un mode de communication riche en contexte : elles se comprennent, comme l'on dit, « à demi mot ». En revanche, un mode de communication pauvre en contexte est comparable à l'interaction avec un ordinateur : si l'information n'est pas explicitement définie et le programme suivi à la lettre, la signification est déformée.

Ling. On appelle contexte l'entourage linguistique d'un élément (mot dans une phrase, phrase dans un texte). Toutefois, certains linguistes appellent ce traditionnel contexte, *cotexte*, et désignent du mot « *contexte* » la *situation de discours*, c'est-à-dire l'ensemble des circonstances au milieu desquelles a lieu une énonciation (écrite ou orale) : l'entourage physique et social où elle prend place, l'image qu'en ont les interlocuteurs, l'identité de ceux-ci, l'idée que chacun se fait de l'autre (y compris l'idée que chacun a de ce que l'autre pense de lui), les événements qui ont précédé l'énonciation.

CONTEXTUALISATION, subst. fém., *ling.comm.* [**(processus de / indices de) contextualization**] Le contexte n'est pas seulement un *cadre* extérieur à l'interaction. Il résulte aussi d'un *processus de contextualisation* : au début et/ou au cours de la rencontre, les interactants appréhendent la situation, en se basant sur des *indices de contextualisation*, informations retirées de l'environnement physique ou fournies par la conversation. Ces indices d'ordre verbal, paraverbal ou non verbal, transmettent les présupposés nécessaires à la compréhension mutuelle ; ils permettent de mener à bien l'interaction et d'en interpréter la signification.

CONTRAINTE, subst. fém., *pédag.* [**constraint**] La contrainte est essentiellement de nature temporelle ou matérielle. Sa présence est justifiée par ce qu'elle induit en termes de problèmes posés aux élèves. Aussi, on s'interrogera sur la pertinence des contraintes par rapport aux objectifs visés. Une contrainte n'est pas nécessairement formulée par une interdiction.

COPIER-COLLER, subst. masc., *pédag.* [**copy paste**] Les outils informatiques ont modifié concrètement les conditions d'écriture des élèves, en particulier la réécriture qui préside les exercices de résumé et de synthèse. L'internet a rendu possible l'emprunt direct par le mécanisme du « copier-coller » : d'un mouvement de souris, l'élève sélectionne un texte ou tel de ses paragraphes, puis, en deux touches de clavier, il le copie et le transfert dans son traitement de texte en le faisant apparaître

comme son texte personnel. Mais souvent ce mécanisme ne s'accompagne pas des opérations de réécriture nécessaires. Ces opérations sont : l'adaptation au projet d'écriture de l'élève des verbes (personnes et temps) et du niveau de langue ; les citations du discours rapporté, l'articulation par des connecteurs appropriés entre les divers paragraphes ou phrases empruntés, résumé, synthèse, toutes compétences mal maîtrisées par les élèves utilisateurs spontanés de l'internet.

CORDES VOCALES, subst. fém., *phonét.* [vocal bands, vocal cords, vocal folds, vocal lips] Structure qui se trouve dans la trachée artère et par lequel l'air qui passe crée une vibration qui sert à la parole. Elles sont constituées de muscles qui peuvent se tendre, se relâcher, se fermer ou s'ouvrir. La fréquence de vibration s'appelle la fréquence fondamentale.

CORÉFÉRENCE, subst. fém., *ling.comm.* [co(-)reference, co(-)referentiality] Relation, dans un discours, entre deux ou plusieurs *vocables* ou suites de vocables (expressions) qui *réfèrent à* (désignent) la même chose. Ex.: «*Hier j'ai vu Jessica au supermarché et elle m'a dit cela : qu'elle ne voulait pas venir à la fête parce qu'elle n'aime pas Robert. Elle dit qu'il est désagréable et prétentieux*» disait Sandrine à Jean.

CORPUS, subst. masc., *ling.génér.* [corpus] Ensemble de données linguistiques; liste de mots ou de phrases servant de base à une analyse linguistique.

COTEXTE, subst. masc., *ling.comm.* [co-text, environment, linguistic context, linguistic environment] Il est le contexte linguistique, littéraire, celui du discours.

COUP (subst. masc.) de théâtre, *litt.* [trick ending] Au théâtre, brusque revirement de situation. L'action d'une pièce de théâtre se conclut souvent sur un effet de surprise qui vient bouleverser le cours de l'intrigue et, dans le cas d'une comédie, résoudre d'un coup les problèmes des personnages : c'est ce que l'on appelle un coup de théâtre. Par exemple, dans les Fourberies de Scapin, l'épouse imposée par le père d'Octave se révèle être en réalité celle que son cœur avait choisie. Ce procédé théâtral, parfois peu vraisemblable, est employé pour donner plus de vivacité à l'action.

COURANT, adj., *ling.génér.* [informal speech/language] Cf.: Le langage courant.

CRÉATIF, adj., *ling.génér.* [creative] Caractéristique du langage qui permet de produire une infinité d'énoncés à partir d'un ensemble fini de constituants discrets.

CRÉOLE, adj. et subst. masc., *socioling.* [creole] Mélange de deux ou trois langues (habituellement une langue de colonisateur) qui s'est stabilisé et est devenu la langue maternelle d'une partie importante du peuple. Il implique habituellement de la création artistique et est relativement stable. Le créole provient d'un pidgin et deviendra une langue. Il n'a jamais le statut de langue officielle. Pour F. Gadet (2007), les créoles sont des variétés linguistiques apparues dans les conditions de l'esclavage, prenant appui sur la langue des maîtres, et devenues des langues autonomes. R. Chaudenson (1995) pense que les créoles ne sont pas simplement des pidgins élaborés, mais qu'ils se sont constitués en deux étapes, lorsqu'une seconde génération d'esclaves est arrivée massivement dans les plantations et que cette dernière a développé sa nouvelle langue, non pas en contact direct avec la langue des maîtres mais avec le français rudimentaire de la première génération d'esclaves qui avait pour mission de les encadrer.

CRITÈRE, subst. masc., *pédag.* [criterion] Eléments permettant au sujet de vérifier qu'il a bien réalisé la tâche proposée et que le produit de son activité est conforme à ce qu'il devait obtenir.

CRITIQUE, subst. fém., *litt.* [critique] Qui lance une attaque, on dit aussi polémique. Quand le texte est très violemment agressif, on parle de pamphlet. Dans un sens plus littéraire, la critique désigne l'activité qui essaie de comprendre le fonctionnement et le sens de l'œuvre d'art, plus particulièrement littéraire. À partir du XIX^e siècle, la critique est devenue un genre littéraire à part entière, dont les grands noms sont Sainte-Beuve (les Lundis), Proust (Contre Sainte-Beuve), Paul Valéry (Variété) ou encore Roland Barthes (Sur Racine, Essais critiques).

D

DÉBIT, subst. masc., *orthoép.*, *phonét.* [delivery] Manière de s'énoncer, de réciter.

DÉCODAGE, subst. masc., *ling.comm.* [decoding] Action de décoder un texte, un message, un énoncé.

DÉCONTEXTUALISATION, subst. fém., *pédag.* [decontextualisation] Opération par laquelle un sujet utilise une acquisition dans un autre contexte que celui qui en a permis l'apprentissage. Elle est ainsi la première phase de l'identification d'un acquis, qui doit se prolonger par la mentalisation.

DÉDOUBLLEMENT, subst. masc., *gramm.* [overlapping] Le dédoublement se fait lorsque l'on répète la première partie de la phrase en utilisant une expression telle que « et cela se passe », « et il (elle) le fait » ou « et il (elle) fait cela » devant un complément, et ce, afin de repérer le complément de la phrase. *Ex. : Dominic est allé au Maroc cet été. Dominic est allé au Maroc et cela s'est passé cet été. La tête baissée, le chien quitta la pièce. Le chien quitta la pièce et il le fit la tête baissée.*

DÉDUCTION, subst. fém., *pédag.* [deduction] Opération mentale par laquelle un sujet se place du point de vue des compétences d'un acte ou d'un principe, met ceux-ci à l'épreuve de leurs effets et stabilise ou modifie sa proposition initiale. Une modalité particulière de la pensée déductive est l'évaluation réflexive : évaluation dans laquelle le sujet intègre le point de vue d'autrui, sur son propre travail pour le modifier.

Logique C'est un moyen de démonstration, par lequel on va du général vers le particulier.

DÉFINI, adj., *gramm.* [definite (article)] Cf. : **article**.

DÉFINITION, subst. fém., *lexicol.* [definition] Analyse sémantique d'un mot par l'indication de son genre prochain et de ses traits spécifiques, et/ou par sa mise en relation avec un ou plusieurs autres mots du discours ou de la langue; p. méton. « paraphrase donnée pour synonyme du terme à définir ». *Lexicogr.* Les définitions de mots, chez les lexicographes, ont pour but de faire connaître le sens d'un mot à ceux qui ont déjà une notion plus ou moins claire ou obscure, plus ou moins superficielle ou approfondie, de la chose que ce mot désigne. S'il s'agit d'un mot nouveau, la définition de mot a pour objet de désigner le mot dont un auteur a fait choix.

DÉGROUPEMENT, subst. masc., *lexicol.* [unbundling] Action de dégrouper, résultat de cette action. En partic. *lexicogr.* Dégroupement des entrées. Fait de « dégrouper les sens différents d'un terme en les constituant chacun comme des mots homonymes distincts ».

DÉICTIQUE, adj., *ling.comm.*, *analyse de discours* [deictic, indexical] Dans un contexte donné, une expression est dite « déictique » si son référent ne peut être déterminé que par rapport à l'identité ou à la situation des interlocuteurs au moment où ils parlent (« ici » = lieu où se passe le dialogue, « je » = celui qui parle, « hier » = la veille du jour où nous parlons). Les pronoms de la première et de la deuxième personne sont toujours déictiques ; de même, certains temps verbaux renvoient au moment de l'énonciation. Geste consistant à montrer du doigt (ou de la tête) une personne, une direction ou un objet.

DÉIXIS, subst. fém., *ling.comm.*, *analyse de discours* [deixis] Les déictiques sont des éléments qui, dans un énoncé, font référence à la situation dans laquelle cet énoncé est produit (Cf. : **référence exophorique**).

DÉMONSTRATIF (adjectif), adj., *gramm.* [demonstrative adjective] Déterminant du nom servant à montrer, à désigner. *Ex.* : *Vous voulez ce livre-ci ou plutôt ces deux livres à l'étagère à gauche ?*

DÉMONSTRATIF (pronon), adj., *gramm.* [demonstrative pronoun] *Je vais prendre celui-là.*

DÉNOMINATION, subst. fém., *lexicol.* (**appellation, naming (things)**) Relation référentielle codée dans le lexique, unissant un lexème à un élément du monde.

DÉNOTATION, subst. fém., *lexicol.* [denotation] C'est une notion de vocabulaire qui concerne la définition du mot. La dénotation correspond à peu près à la définition du dictionnaire. Signification invariante et non subjective. La dénotation est, au contraire de la connotation, le fait de ne rien désigner en plus de ce qui est dit. *Ex.* : « *Je ne le dirai pas trente-six fois.* ». « **Trente-six** » dénote le nombre **36** et connote un **grand nombre**. Cf. : **connotation**.

DÉPLACEMENT, subst. masc., *ling.génér.* [displacement, movement] Caractéristique du langage de pouvoir décrire des événements réels ou fictifs qui se sont produit dans le passé, qui se produiront dans l'avenir, ou de pouvoir parler de choses qui sont absentes.

Gramm. [transposition] (Cf. : **permutation**) Le déplacement consiste à changer la position d'une phrase ou d'un groupe de mots à l'intérieur d'une phrase. Il permet de distinguer le complément du verbe et d'observer la position des compléments dans une phrase ou un groupe de mots. *Ex.* : *Élizabeth lit tous les soirs. Tous les soirs, Élizabeth lit.*

DÉRIVATION, subst. fém., *dériv.* [derivation, derivational affixation, word(-) formation] Procédé de formation de mots construits par *affixation* ou *composition*. S'emploie seul, comme abréviation de *dérivation affixale*, lui-même *synonyme* de *affixation*; s'oppose alors à *composition*. Formation d'un mot qui consiste à ajouter un préfixe ou un suffixe à une base. *Ex.* : *In-oubli-able*.

Dérivation impropre, *dériv.* [conversion, functional shift, zero-derivation] Formation de mot par changement de catégorie syntaxique, conversion. La dérivation

impropre peut, sans rien changer à l'apparence externe des mots, leur attribuer des fonctions et des significations nouvelles.

DÉRIVÉ, subst. masc., *dériv.* [derivative, derived form, paronym] Mot formé sur un autre mot à l'aide de suffixe ou de préfixe. *Terrestre* est un dérivé de *terre* par ajout du suffixe **-estre**. *Refaire* est un dérivé du verbe *faire* par ajout du préfixe **re-**. On ne prend parfois que le radical du mot pour former les dérivés: *lavable*, *lavement*, *prélavage* sont des dérivés de *laver*, à partir du radical **lav**.

DESCRIPTIF, adj., *ling.génér.* [descriptive] L'adjectif descriptif est employé après étude, recherche, linguistique pour désigner une méthode d'analyse qui s'attache à rendre compte des seules phrases réalisées, issues d'un corpus représentatifs en dehors de toute intention normative ou de préoccupations historiques.

Grammaire descriptive, *gramm.* [descriptive grammar] Une grammaire descriptive énumère explicitement au moyen de règles en nombre fini les phrases réalisées d'une langue constituant un corpus représentatif, et donne une analyse de leur structure. La grammaire descriptive s'oppose à la grammaire normative, qui ajoute des contraintes sociales d'utilisation aux règles qu'elle établit; elle se distingue de la grammaire générative, qui génère au moyen de règles toutes les phrases grammaticales d'une langue (réalisées ou potentielles) et non pas seulement celles d'un corpus. La grammaire descriptive décrit les structures des seules phrases réalisées, la grammaire générative décrit les structures qui permettent de générer, de réaliser une infinité de phrases. Le corpus de la grammaire descriptive ne comporte pas seulement les phrases jugées acceptables (comme la grammaire normative), elle comporte aussi les énoncés jugés « incorrects », mais qui figurent dans les énoncés réalisés par des locuteurs natifs; la grammaire descriptive n'aboutit pas à constituer un ensemble d'injonctions pédagogiques du type « Dites », « Ne dites pas », mais à décrire un état de langue réel.

DESCRIPTION, subst. fém., *ling.génér.* [description] Un énoncé est en usage descriptif lorsque sa forme propositionnelle représente un état de choses réel ou désirable.

Description structurale, *ling.génér.* [structural description] Ensemble de renseignements qui déterminent d'une part la représentation phonétique, d'autre part la représentation sémantique de la phrase.

DÉSÉMANTISATION, subst. fém., *lexicol.* [desemantization] Processus d'évolution sémantique dans lequel un mot perd tout ou partie de son sens ou de sa force. Le figement des métaphores relève du processus de désémantisation : une expression comme « avaler des couleuvres » est désémantisée parce que son origine imagée n'est plus perçue par les locuteurs qui l'emploient ou l'entendent.

DÉSIGNATION, subst. fém., *lexocol.* [reference] Relation référentielle entre un vocable ou une suite de vocables et un élément du monde.

DESTINATAIRE, subst.masc. *ling.comm.*, [addressee, allocutor, receiver, recipient] En communication, le destinataire est celui qui reçoit un message conçu par un émetteur (un destinateur) à partir de signes linguistiques.

DÉTACHEMENT, subst.masc., *gramm.* [separation] Le détachement sert à faire ressortir un ou plusieurs éléments dans une phrase, afin de mettre en relief un groupe de mots ou une phrase ou de repérer le sujet avec le marqueur « c'est ... qui. » **Ex.** :

France a lu ce roman pendant les vacances. Ce que France a lu pendant les vacances, c'est un roman. C'est France qui a lu ce roman pendant les vacances.

DÉTERMINANT, subst. masc., gramm. [determiner] Mot (ou groupe de mots) qui, placé à côté d'un autre mot ou groupe de mots (ou déterminé) a pour fonction de le déterminer, c'est-à-dire d'en préciser le genre, le nombre, éventuellement le sens contextuel et par là de limiter son extension.

DEVISE, subst. fém., litt. [motto] Une devise est une courte formule, choisie comme règle de conduite ou suggérant un idéal. *Ex.* : « *Liberté, égalité, fraternité.* »

DIACHRONIE, subst. fém., ling.génér. [diachrony] A. Caractère des faits linguistiques considérés du point de vue des phases de leur évolution dans le temps. B. *Par méton.* 1. La discipline qui traite de ce caractère. 2. La rubrique dans un article de dictionnaire, la partie d'un ouvrage ou l'étude qui traite des faits linguistiques selon ce point de vue. Autant que le renseignement précis, nous importe, dans un souci de réalisme linguistique et philologique, la présence organique de la diachronie à côté de la synchronie, celle-ci n'existant que par et dans celle-là, et réciproquement.

DIACHRONIQUE, adj., ling.génér. [diachronic] Qui adopte le point de vue de la diachronie; qui a trait aux évolutions des faits de langue à travers le temps.

DIACRITIQUE, adj., graph. [diacritic] Symbole qu'on peut ajouter aux caractères Alphabet Phonétique International (API) pour modifier la prononciation du son original.

DIAPHONIE, subst. fém., phonét. [diaphony, organum] Manifestation dans un énoncé d'un énonciateur assimilable à son destinataire.

DALECTAL, -E, -AUX, adj., lexicol. [dialectal] Qui concerne un dialecte.

DALECTE, subst. masc., lexicol. [dialect] Forme particulière d'une langue, intermédiaire entre cette langue et le patois, parlée et écrite dans une région d'étendue variable et parfois instable ou confuse, sans le statut culturel ni le plus souvent social de cette langue, à l'intérieur ou en marge de laquelle elle s'est développée sous l'influence de divers facteurs sociaux, politiques, religieux, etc.

Les dialectes sont des variantes d'une langue utilisées dans une aire géographique et/ou sociale plus restreinte que celle-ci. Il n'existe pas de différence linguistique entre une langue et un dialecte : dans les deux cas, on se trouve en présence d'un système lexical, syntaxique et phonétique complet. La différence est d'ordre social, politique, culturel : pour des raisons historiques diverses un dialecte a acquis le statut de langue nationale (ou langue commune). Les dialectes parlés par les populations économiquement, politiquement et militairement fortes deviendront des langues, alors que les autres continueront à se fragmenter pour devenir des patois. Les statuts des langues et patois sont uniquement fondés sur des facteurs socio-historiques.

Cour. « Employé couramment pour dialecte régional par opposition à « langue », le dialecte est un ensemble de signes et de règles combinatoires de même origine qu'un autre système considéré comme une langue, mais n'ayant pas acquis le statut culturel et social de cette langue indépendamment de laquelle il s'est développé : quand on dit que le picard est un dialecte français, cela ne signifie pas que le picard est né de l'évolution (ou à plus forte raison de la 'déformation') du français... »

DALECTIQUE, adj., pédag. [pensée dialectique] Opération mentale par laquelle un sujet met en interaction des lois, notions, concepts, fait évoluer des variables dans

des sens différents, pour accéder à la compréhension d'un système.

DIALECTOLOGIE, subst. fém., *lexicol.* [dialect geography, dialectology] Partie de la linguistique qui étudie les dialectes.

DIALECTOLOGUE, subst., *lexicol.* [dialectologist] Linguiste spécialisé dans l'étude des dialectes et des patois.

DIALOGUE, subst. masc., *ling.comm.*, analyse de discours [dialogue, interlocution] Un dialogue est un échange de paroles entre deux interlocuteurs ou plus. On distingue le dialogue théâtral, destiné à être joué, et le dialogue inséré dans un récit, qui se présente sous la forme de paroles rapportées au discours direct. Intégrer un dialogue dans un récit nécessite l'emploi : de guillemets (l'un ouvrant et l'autre fermant) pour en délimiter le début et la fin ; de tirets pour indiquer les changements de locuteur ; de verbes de parole (le verbe *dire* et tous ses synonymes) contenus dans une proposition incise. *Ex.* : « *Il porte un panier et dit : – Viens-tu, Poil de Carotte ? Papa met le chanvre dans la rivière. Nous l'aiderons et nous pêcherons des têtards avec des paniers. – Demande à maman, dit Poil de Carotte.* » (Jules RENARD, Poil de Carotte)

DIAPHORE, subst. fém., *rhétor., styl.* [diaphora] Répétition d'un mot en lui donnant une nouvelle signification.

DICHOTOMIE, subst. fém., *ling.génér.* [dichotomy] Division nette entre deux réalités qu'on sépare nettement et qu'on oppose.

DICTIONNAIRE, subst. masc., *lexicogr.* [dictionary] Recueil des mots d'une langue ou d'un domaine de l'activité humaine, réunis selon une nomenclature d'importance variable et présentés généralement par ordre alphabétique, fournissant sur chaque mot un certain nombre d'informations relatives à son sens et à son emploi et destiné à un public défini.

DICTON, subst. masc., *phraséol.* [maxim, adage] Un dicton est une sentence, généralement humoristique, facilement compréhensible, exprimant des idées pleines de bon sens et de sagesse, devenu proverbe dans une région donnée où elle est populaire. *Ex* : « *Noël au balcon, Pâques aux tisons.* »

DIDACTIQUE, adj. et subst. fém., *pédag.* [didactic] Texte qui se donne pour but d'enseigner, de façon agréable. Insistance sur la méthode.

Didactique générale, *pédag.* [general didactic] Elaboration de modèles d'intelligibilité de l'apprentissage adossés aux apports de la psychologie cognitive, porteurs implicitement ou explicitement de valeurs, ouverts à une opérationnalisation possible permettant d'intégrer des spécificités disciplinaires.

Didactique d'une discipline, *pédag.* [didactics] Réflexions et propositions sur les méthodologies à mettre en oeuvre pour permettre l'appropriation des connaissances.

DIÉRÈSE, subst. fém., *phonol., rhétor., styl.* [di(a)eresis] Séparation d'une syllabe en deux syllabes distinctes. Le fait de prononcer deux voyelles au lieu d'une demi-consonne + une voyelle.

DIGLOSSIE, subst. fém., *socioling.* [collective bilingualism, diglossia] Situation linguistique relativement stable où une communauté utilise deux codes distincts dans des circonstances distinctes.

DIMINUTIF, subst. masc., *dériv.* [diminutive] Un diminutif est un procédé de dérivation lexicale qui ajoute à un mot l'idée de petitesse, de fragilité, d'atténuation,

d'affection; c'est l'opposé d'un augmentatif. Pour former le diminutif d'un mot, on ajoute un suffixe (*eau / ette / et / ule / on*) à la fin de ce mot. *Ex.*: *fille -> fillette*.

DIPHTONGAISON, subst. fém., phonét. [diphthongization] Le fait de diptonguer, de se diptonguer. La diphtongaison est l'obtention d'une diphtongue à partir d'une ancienne monophongue, souvent sous l'influence de l'accent tonique ou du voisinage.

DIPHTONGUE, subst. masc., phonét. [diphthong] Groupe de deux voyelles constituant un seul élément syllabique et dont l'une est plus fortement accentuée que l'autre, digramme particulier.

DISCOURS, subst. masc., *ling.comm.*, analyse de discours [discourse, speech] Le texte est un énoncé de dimension supérieure à la phrase, une suite de phrases possible d'un jugement de cohérence. Le discours, dans l'acception linguistique du terme, est un texte envisagé relativement à la situation d'énonciation c'est-à-dire compte tenu, notamment, de questions comme : qui s'adresse à qui ? dans quel but ? La distinction des buts fonde une typologie des discours : discours informatifs, persuasifs, injonctifs, interrogatifs, justificatifs, destinés à procurer des plaisirs d'ordre esthétique, etc. *Cour.* A. Dans une acception courante, un discours est un fait de langage présentant au moins et le plus généralement les trois caractéristiques suivantes : 1) un émetteur unique 2) s'adressant oralement 3) à un public nombreux. B. Dans une autre acception encore, commune aux sociolinguistes et aux usagers ordinaires, le terme «discours», accompagné d'une expansion adjectivale ou déterminative (le discours patronal, le discours du patronat) désigne un ensemble d'énoncés présentant des traits communs (linguistiques, idéologiques) propres au groupe des énonciateurs désigné par l'expansion. C. Tout ensemble d'énoncés d'un énonciateur caractérisé par une unité globale de thème. Le discours peut coïncider avec un texte (notamment en communication écrite), ou se composer de plusieurs textes (dans une conversation).

Discours rapporté, gramm. [reported speech] Tout récit - romans, autobiographies, nouvelles – dépend d'un acte d'énonciation produit par un locuteur. Ce locuteur est toujours le narrateur de l'histoire racontée. Toutefois, on constatera que ces récits, notamment depuis le XVII^e siècle, sont rarement dépourvus d'interventions d'autres actes de paroles, soit par des dialogues, des monologues... Dans ce cas, le narrateur dit «locuteur primaire» relate un acte d'énonciation d'un autre locuteur dit «locuteur secondaire». Le discours rapporté met en place un minimum de deux situations d'énonciations différentes, imbriquées l'une dans l'autre.

Discours narrativisé, *ling.comm.*, analyse de discours [narrative discourse] Le discours narrativisé est le plus difficile à reconnaître. Le narrateur relate les paroles comme un événement du récit sans réelle importance. Le texte nous indique qu'il y a eu acte de parole par un locuteur secondaire, mais le contenu n'est pas descriptible ni transposable. *Ex.* : *Elle annonça à ses parents son départ pour le Brésil. → On ne connaît pas le contenu de son annonce - par quelles paroles et de quelle manière.*

Discours direct, gramm. [direct discourse, direct quotation, direct speech] Le discours direct donne l'illusion de l'objectivité, et permet de relayer l'information en toute neutralité. C'est apparemment la forme la plus littérale de la reproduction de la parole d'autrui. Toutefois le rapporteur peut influencer le discours, notamment avec

des éléments tels que les verbes de paroles. *Ex.* : « *J'ai appelé Max hier.* », (*préten*)*dit / reconnut / cria Elsa.*

Discours indirect, gramm. [**indirect discourse, indirect quotation, indirect speech**] Le discours indirect perd son indépendance syntaxique, et se construit donc comme une subordonnée, complément d'un verbe principal signifiant «dire» ou «penser». Il est généralement bien intégré au discours dans lequel il s'insère et n'est pas marqué par une rupture énonciative. *Ex.* : *Robespierre a dit que Danton était un traître.*

Discours indirect libre, gramm. [**free indirect speech**] Le discours (ou style) indirect libre est essentiellement un procédé littéraire qui se rencontre peu dans la langue parlée. Il permet au romancier de s'affranchir du modèle théâtral qui imposait le mimétisme du discours direct. L'auteur peut rapporter les paroles et les pensées au moyen d'une forme qui s'intègre parfaitement au récit, ouvrant des perspectives narratives nouvelles, notamment au XIX^e siècle. *Ex.* : *Pierre le disait toujours. S'il était riche, il ne travaillerait plus !*

DISCRÉTUDE, subst. fém., *ling.génér.* [**discrecity**] Caractéristique du langage d'être composé d'unités divisibles et combinables (la phrase est constituée de mots, le mot est constitué de morphèmes et de syllabes, la syllabe est composée de phonèmes).

DISJOINT (tonique), adj., *gramm.* [**disjunctive (tonic)**] On appelle *formes disjointes, pronoms disjoints* les formes toniques ou accentuées des pronoms personnels, en français *moi, toi, lui/elle, eux, elles*, employés après les prépositions (*sans toi*), en emphase (*moi, je suis d'accord*), etc. Ces formes sont dites disjointes relativement au verbe, car elles ont, par rapport au groupe verbal, une place relativement libre, par opposition aux *formes conjointes (me, te, se, le)*, dont la place est définie avant le groupe verbal et qui ne peuvent en être séparées par aucun autre élément (*je le vois*).

DISPOSITIF (subst. masc.) **PÉDAGOGIQUE**, *pédag.* [**educational reforms**] Ensemble d'éléments concourant à la situation d'apprentissage (organisation de l'espace de la salle, durée de la séquence, temps de verbalisation, moyens mis à disposition des élèves, travail en groupe ou individuel, types d'intervention, qualité et matérialité de l'incitation, statut et moment d'utilisation des références artistiques, modalités d'évaluation...).

DISTRIBUTION (subst. fém.) **COMPLÉMENTAIRE**, *phonol.* [**complementary distribution**] Situation phonologique où un phonème se prononce de façons différentes dans des environnements phonétiques différents (par exemple, le phonème /t/ se prononce [ts] devant les voyelles /i/ et /y/ comme dans "tituber"; il se prononce [t] ailleurs).

DITHYRAMBE, subst. masc., *litt.* [**dithyramb**] Louange enthousiaste et exagérée (*flatterie, flagornerie, glorification, exaltation*).

DYSPHÉMISME, subst. masc., *lexicol.* [**dysphemism**] Durcissement, exagération des aspects négatifs d'une chose ou d'une idée, en les exprimant de façon plus dure, plus critique ou plus vulgaire. Utilisation d'un terme négatif ou offensif qui est substitué à un terme neutre.

DOGMATIQUE, adj., *philosoph.* [dogmatic] Ton de celui qui se targue de posséder la vérité, sans esprit critique.

DOGME, subst. masc., *philosoph.* [dogma] Un dogme est un point fondamental d'une doctrine, devant être considéré comme vrai et qui n'admet aucune réfutation ou contestation. *Ex. : La Sainte-Trinité.*

DOUBLE CONTRAINTE, subst. fém., *ling.comm.*, *analyse de discours* [double bind] Expression introduite par Gregory Bateson pour qualifier une situation contradictoire et inévitable. Par exemple, quand un individu dit à un autre « Sois spontané », ce dernier se trouve dans l'impossibilité de satisfaire à cette demande : ni s'il désobéit, en se conduisant de manière rigide ou formelle, ni même s'il obéit, car alors sa conduite ne sera pas « spontanément spontanée ».

DOUBLE ARTICULATION (subst. fém.) **du langage**, *ling.génér.* [double articulation] Caractéristique du signe d'être composé de deux aspects, un aspect de sens (le signifié) et un aspect physique (le signifiant). Ces deux aspects doivent être présents pour que le signe existe.

DOXA, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [doxa] Ensemble, plus ou moins homogène, de préjugés populaires, de présuppositions généralement admises et évaluées positivement ou négativement, sur lesquelles se fonde toute forme de communication.

DRAMATIQUE, adj., *litt.* [dramatic] Tout ce qui a un rapport avec l'action (drama signifie au départ : action, donc théâtre ; dramaturge = auteur de pièces de théâtre). Les procédés dramatiques sont des procédés théâtraux, c'est-à-dire des procédés qui influent sur l'action dans une pièce ou un roman (coups de théâtre ; suspens ; quiproquo).

DUALISME, subst. masc., *pédag.* [dualism] Doctrine qui admet dans l'univers deux principes premiers irréductibles.

DURATIF, adj., *gramm.* [durative] Qui implique la notion de durée. Aspect duratif ou imperfectif, celui d'une action envisagée dans sa durée. Dans la phrase : « *Je travaillais quand on sonna* », l'aspect duratif s'exprime par l'imparfait, face au passé simple à valeur ponctuelle.

E

ÉCHANGE, subst. masc., *analyse de discours*, *pragm.* [exchange] Unité maximale d'intégration discursive : unité dialogique dont les constituants immédiats sont des interventions, liées par des relations d'interdépendance.

ÉCRIT, subst. masc. **CODE ÉCRIT**, *graph.* [written code] Systèmes picturaux, idéographiques, syllabiques ou alphabétiques. Support de la mémoire avant d'être support de la communication. Environ 350 langues écrites seulement pour environ 3000 langues parlées.

ÉCRITURE, subst. fém., *ling.génér.* [script, writing, writing system] L'écriture est un moyen de communication qui représente le langage à travers l'inscription de signes sur des supports variés. C'est une forme de technologie qui s'appuie sur les mêmes structures que la parole, comme le vocabulaire, la grammaire et la sémantique mais avec des contraintes additionnelles liées au système de graphies propres à chaque culture.

EFFACEMENT, subst.masc., *gramm.* [deletion] L'effacement supprime un ou des éléments dans un groupe de mots ou dans une phrase sans nuire à la grammaticalité du groupe ou de la phrase. Il sert à trouver les constituants obligatoires et facultatifs dans un groupe de mots ou dans la phrase, à reconnaître différentes fonctions et à trouver les mots clés qui déterminent un accord. *Ex.* : *Le chat de Julie est malade. Le chat (de Julie) est malade. Le soir, j'aime prendre une collation. (Le soir,) j'aime prendre une collation.* Cf. : **Soustraction**.

ÉLÉGIE, subst. fém., *litt.* [elegy] (action de « dire hélas ») ; registre mélancolique, plaintif. Expression du regret.

ÉLISION, subst. fém., *phonét.* [loss of final unstressed vowel] Suppression de l'élément vocalique final d'un mot devant un mot commençant par une voyelle ou un **h** muet.

ELLIPSE, subst. fém., *rhétor., styl.* [ellipsis] Figure de style qui consiste à omettre un ou plusieurs éléments en principe nécessaires à la compréhension du texte, pour produire un effet de raccourci. L'ellipse nous oblige toujours à rétablir mentalement ce que l'auteur passe sous silence.

ÉLOCUTION, subst. fém., *ling., rhétor., styl.* [elocutio, elocation] *Ling.* Manière de s'exprimer oralement, d'articuler les phrases.

Styl. Manière de choisir et d'arranger les mots, les phrases par lesquels on exprime sa pensée; dans ce cas on emploiera plutôt le mot *élocution* dans le langage parlé, et *diction* dans le langage écrit.

Rhétor. Partie de la rhétorique qui traite du style, de l'emploi des figures et des genres élevé, bas ou sublime.

ÉLUCIDATION, subst. fém., *pédag.* [clarification] L'élucidation est une activité importante visant à assurer la compréhension directe d'un concept ou d'un message. Elle s'appuie sur des supports aussi concrets que possible: objets, illustrations, gestes, mimiques, regard, intonation. L'objectif est de faire acquérir des mots ou des structures sans passer par la traduction.

ÉMOTIF, adj., *styl.* [affective, emotive] Relatif aux émotions, suscité par l'émotion.

EMPHASE, subst. fém., *litt., rhétor., styl.* [emphasis] Exagération verbale. L'emphase désigne tout ce qui permet de renforcer une image, une idée. Cf. : **Mise en relief**.

EMPHATIQUE, adj., *litt., rhétor., styl.* [emphatic] Transformation où l'on met l'accent sur un aspect spécifique de la phrase. *Ex.* : *C'est MOI qui l'aurai!*.

EMPIRISME, subst. masc., *pédag.* [empiricism] Cette théorie montre que l'origine des connaissances se trouve dans l'expérience et met en avant l'observation. Le concret se trouve appréhendé par le sensible. Ses représentants sont : Hume, Locke et Comte. Toute science est basée sur l'expérience empiriste. L'empirisme est d'ailleurs opposé au nativisme.

EMPRUNT, subst. masc., *lexicol.* [borrowing, loan, adoption; loanword] Mot appartenant à une langue étrangère, qu'utilisent les locuteurs dans leur langue maternelle (par exemple, mot anglais utilisé en français par des francophones). Les emprunts peuvent avoir été naturalisés :

Phonétiquement: *balcone* est devenu *balcon*, *riding coat* est devenu *redingote*, *peanut* est devenu *pinotte* au Québec.

Morphologiquement: *to jog* est devenu *jogger*, avec le suffixe *-ing*, on a créé de nouvelles unités lexicales n'ayant pas le même sens ou n'existant pas en anglais : *dancing* (lieu où on dance), *parking* (lieu de stationnement), *footing* (course à pied), *smoking* (costume de soirée).

Les emprunts structuraux. Certains termes sont traduits littéralement à partir d'une autre langue : *skyscraper* à *gratte-ciel*, *walkman* à *baladeur*, *girlfriend* à *amie de fille* (FQ) pour une *amie ou une camarade* (FF). Les emprunts stucturaux sont parfois morphosyntaxiques comme dans : *prendre une marche* (FQ) pour *faire une promenade* (FF), *tomber en amour* (FQ) pour *tomber amoureux* (FF).

Les emprunts sémantiques. Certains mots français changent de sens au contact d'autres langues et recouvrent un champ sémantique auquel ils ne renvoient pas à l'origine. Par exemple en France, il est courant qu'on emploie *réaliser* dans le sens de *se rendre compte* : *je viens de réaliser ce qui s'est passé*.

Les emprunts structuraux et sémantiques sont appelés des **calques**. Cf. : **Calque**.

ÉNALLAGE, subst. fém., rhétor., styl. [enallage] Une énallage est une figure qui consiste à employer une forme autre que celle qu'on attendait. Il peut s'agir d'un échange de pronom personnel, de mode, de temps ou d'un genre à la faveur d'un autre. *Ex.* : «*Vous ne répondez point ? ... perfide ! je le vois, Tu comptes les moments que tu perds avec moi.* » (*Racine, Andromaque*)

ENCLISE, subst. fém., phonét. [enclisis] Phénomène par lequel une particule, dite enclitique, forme avec le mot qui précède une seule unité accentuelle.

ENCLITIQUE, adj., subst. masc., phonét. [enclitic] Morphème grammatical non accentué qui se joint au terme qui le précède pour ne former avec lui qu'une seule unité accentuelle. *Ex.* : *je* dans *dis-je* ou *ce* dans *est-ce*).

ENCYCLOPÉDIE, subst. fém., lexicogr. [encyclop(a)edia] Ouvrage qui fait le tour de toutes les connaissances humaines ou de tout un domaine de ces connaissances et les expose selon un ordre alphabétique ou thématique.

ENJAMBEMENT, subst. masc., litt. [enjambment] En versification l'enjambement est un procédé qui consiste à faire «déborder» une phrase d'un vers sur le vers suivant; la compréhension du premier vers est impossible sans la lecture de la partie de la phrase rejetée dans le second.

ÉNONCÉ, subst. masc., ling.comm. [utterance] Les énoncés sont des phrases en situation. Produit d'un énonciateur au cours d'un acte d'énonciation dans une situation donnée. Il ne s'agit pas forcément d'une phrase. *Ex.* : *Moi, le poisson surgelé, bof...*

ÉNONCIATEUR, subst. masc., ling.comm. [enunciator, utterer] Un énonciateur est une personne qui est à l'origine d'un énoncé, de quelque type qu'il soit. L'énonciateur peut être l'auteur d'une production écrite, d'un discours fait à l'oral ou d'une production graphique.

ÉNONCIATION, subst. fém., ling.comm. [act of utterance, utterance act, verbal act] On appelle énonciation toute action qui consiste à produire un énoncé, c'est-à-dire un message oral ou écrit, dans une situation déterminée. La situation d'énonciation correspond donc aux circonstances de temps et de lieu dans lesquelles est produit l'énoncé. Elle varie, en particulier, selon l'identité du **locuteur** (celui qui produit l'énoncé) et de l'**interlocuteur** (celui à qui il est destiné).

ENTRÉE, subst. fém., *lexicogr.* [headword] Mot mis en vedette au début de chaque article d'un dictionnaire. Synon. : **adresse**.

ÉNUMÉRATION, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [enumeration] Procédé qui consiste à énoncer successivement les différentes parties d'un tout. Juxtaposition d'une série de termes. *Ex.* : *Un gros meuble à tiroirs encombrés de bilans, de vers, de billets doux, de procès, de romances.* Synon. : **accumulation**.

ÉPANALEPSE, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [epanalepsis] Figure de style qui consiste à répéter un mot, plusieurs mots ou un membre de phrase. *Ex.* : *je l'ai vu, vu réellement, ce qui s'appelle vu !*

ÉPENTHÈSE, subst. fém. *phonol.*, *rhétor.*, *styl.* [epenthesis, intrusion] Addition, insertion d'une lettre ou même d'une syllabe au milieu d'un mot.

ÉPIGRAPHE, subst. fém., *litt.* [epigraph] Inscription sur un édifice. Une épigramme est une phrase en prose ou en vers, une sentence, une citation placée en tête d'un livre, d'un ouvrage ou d'un chapitre, pour en annoncer ou résumer le contenu, ou pour éclairer sur les intentions de l'auteur. *Ex* : « *Aux grands hommes, la patrie reconnaissante* » (fronton du Panthéon).

ÉPILOGUE, subst. masc., *litt.* [coda, epilogue] Ce terme désigne en général une partie finale ajoutée, comme de surcroît, à un discours, à un ouvrage, en lui-même complet. C'est l'opposé du prologue et, comme celui-ci sert souvent à présenter au lecteur les personnages avant l'action, l'épilogue peut être employé à faire connaître ce qu'ils deviendront, l'action accomplie. L'épilogue ne se conçoit donc guère comme une partie intégrante d'un ouvrage, discours, roman ou pièce de théâtre, et ne peut se confondre avec la péroration, la conclusion ou le dénouement. Tout au plus peut-il être l'indication d'une suite du drame, de son lointain contrecoup. Mais le mot a également pris un sens plus large en désignant, dans les romans, un ultime chapitre où l'on apprend généralement des informations sans rapport direct avec l'intrigue.

ÉPIPHONÈME, subst. masc., *litt.* [epiphoneme] Exclamation sentencieuse par laquelle on termine un récit.

ÉPIQUE, adj. et subst. masc., *litt.* [epic] La tonalité épique est caractéristique de l'épopée, mais on la trouve aussi dans les romans. Elle se caractérise par l'insistance sur le nombre, la démultiplication. Il y a agrandissement, aggravation, exagération, mise en relief de caractères extraordinaires, surhumains (des héros peuvent accomplir des actions hors du commun).

ÉPISTÉMOLOGIE, subst. fém., *pédag.* [epistemology] Étude critique faite à posteriori, axée sur la validité des sciences, considérées comme des réalités que l'on observe, décrit et analyse. Généralement on considère l'épistémologie disciplinaire c'est-à-dire l'étude d'une science et non des sciences en général. Le statut de la preuve et le critère du vrai sont constitutifs d'une épistémologie disciplinaire.

ÉPITHÈTE, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [epithet] Figure d'élocution. L'épithète est un mot qui indique la qualité ou l'état d'un nom. Contrairement à l'attribut, elle n'est pas introduite par un verbe et suit ou précède directement le nom. Elle peut uniquement être séparée du nom par une virgule. *Ex.* : - *Nous avons passé une semaine reposante dans un grand et beau chalet à la montagne.* - *Affamés, les enfants ont dévoré la tarte meringuée.*

ÉPITHÉTISME, subst. masc., *rhétor.*, *styl.* [accumulation of epithets] Emploi d'épithètes rhétoriques inutiles au sens. *Ex.* : « Il était gros, gras, rond, adipeux, obèse, énorme. »

ÉPONYME, subst. masc., *onomast.* [appellative, eponyme] L'éponymie désigne le fait de « donner son nom à » quelque chose. Ainsi, le mot « poubelle » venant du nom du préfet de la Seine, Eugène Poubelle, qui en imposa l'usage. Eugène Poubelle est le préfet éponyme des boîtes à ordures.

ERREUR, subst. fém., *pédag.* [error] Les erreurs dans l'expression orale sont corrigées avec tact, mesure et patience. Une attitude d'hypercorrection tuerait la notion de plaisir et la motivation. Lorsqu'un élève s'est lancé dans une production, il n'est pas opportun de l'arrêter à chaque erreur. Les éléments linguistiques faisant l'objet du travail d'acquisition sont repris prioritairement.

ÉTAT, subst. masc., *gramm.* [state] Classe aspectuelle des prédicats décrivant des états de choses statifs, non bornés et homogènes.

ETHNOCENTRISME, subst. masc., *socioling.* [ethnocentrism] L'ethnocentrisme est un concept ethnologique ou anthropologique qui a été introduit par W.G. Sumner. Il signifie « voir le monde et sa diversité à travers le prisme privilégié et plus ou moins exclusif des idées, des intérêts et des archétypes de notre communauté d'origine, sans regards critiques sur celle-ci ».

ÉTYMOLOGIE, subst. fém., *étymol.* [etymology] 1) Science qui a pour objet la recherche de l'origine des mots en suivant leur évolution à partir de l'état le plus anciennement attesté. 2) Rapport de filiation établi à propos d'un mot donné et expliquant sa constitution.

Étymologie populaire, *étymol.* [folk etymology, popular etymology] Rapport de filiation rattachant un mot à un ou plusieurs autres qui paraissent en fournir l'explication, par une analogie apparente de forme et de sens.

ÉTYMOLOGIQUE, adj., *étymol.* [etymological] Qui a rapport à l'étymologie.

ÉTYMOLOGISTE, subst. masc., *étymol.* [etymologist, etymologer] Spécialiste de l'étymologie qui est l'étude scientifique de l'origine ou de la filiation des mots.

ÉTYMON, subst. masc., *etymol.* [etymon] Toute unité donnée ou établie dont on fait dériver un mot. Cette unité peut être le radical, la base à partir de laquelle on a créé avec un affixe, un mot récent. Ainsi, *automobile* est l'étymon de *automobiliste*, et du latin *turbare* « *troublé* » celui de *perturbateur*, etc. L'étymon peut être la forme ancienne d'où une forme récente est venue, ou la racine établie pour expliquer une ou plusieurs formes modernes de la même langue ou de langues différentes.

EUPHÉMISME, subst. masc., *lexicol.*, *phraséol.* [euphemism] L'euphémisme est une figure très connue qui consiste à remplacer une expression littérale (idée désagréable, triste) par une forme atténuée, adoucie. Exemple canonique : « *Il a vécu.* » pour « *Il est mort* » ; ou « *les non-voyants* » pour « *aveugles* ». Il atténue une réalité afin de ne pas choquer l'interlocuteur (un professeur qui écrit sur une copie médiocre: « *Il y a des progrès possibles.* »).

ÉVALUATION, subst. fém. *pédag.* [evaluation] De manière générale, la démarche d'évaluation vise à mesurer, quantifier (usage de méthodes statistiques) et caractériser une situation, une entité, un résultat ou une performance, de nature complexe et donc a priori difficilement mesurable. Selon l'objet ciblé, la démarche d'évaluation fait

appel à des méthodes ou outils très variés en fonction de leurs présupposés théoriques – et politiques – de leurs buts, de leurs techniques.

Évaluation formative, *pédag.* [formative evaluation] Évaluation qui permet de vérifier le niveau d'acquisition des élèves pendant ou après une séquence. C'est un outil de diagnostic des difficultés et des réussites. Lors des évaluations le professeur exploite les erreurs des élèves pour ré-expliquer.

Évaluation normative, *pédag.* [normative scoring] Évaluation par rapport à une norme, des performances d'un ensemble d'élèves, confrontés à la même situation problème. Exemple : examen du baccalauréat.

Évaluation sommative, *pédag.* [final evaluation] Évaluation qui permet de faire le bilan des acquis. Quand le professeur considère l'entraînement suffisant, l'élève montre qu'il a atteint l'objectif, sans droit à l'erreur. Cette évaluation se traduit par une note ou une reconnaissance des acquis.

ÉVALUER, v. tr., *pédag.* [estimate, appraise, evaluate] Processus qui consiste à porter un jugement de valeur sur le travail fourni à partir d'un objectif.

EXCLAMATION, subst. fém., *gramm.*, *rhétor.*, *styl.* (exclamation) Cri de joie, d'admiration, de surprise, d'indignation, etc.

EXPLICITATION, subst. fém., *pragm.* [explicature] Hypothèse communiquée explicitement.

EXPLICITE, adj., *ling.génér.* [explicit] Caractère de ce qui est exprimé, rédigé ou énoncé par quelque chose de manière directe, d'une façon claire et précise sur laquelle on ne peut se tromper. Dans le cas d'un texte, l'explicite est ce qu'il affirme textuellement.

EXPRESSIF, -VE, adj., *lexicol.* [expressive] « Fonction expressive. Fonction du langage par laquelle le message est centré sur le locuteur, dont il exprime essentiellement les sentiments ». « Trait expressif. Moyen syntaxique, morphologique, prosodique qui permet de mettre une emphase sur une partie de l'énoncé et suggère une attitude émotionnelle du locuteur ».

EXPRESSIVITÉ, subst. fém., *lexicol.* [expressivity] Caractère, qualité de ce qui est expressif.

EXPRESSION, subst. fém., *ling.génér.* [expression, phrase] Aspect concret d'un signe linguistique, sa manifestation sonore, par opposition à son contenu.

Expression figée, *phraséol.* [set expression] (les linguistes disent plutôt : *syntagme lexicalisé*) Suite de mots formant souvent un syntagme verbal au sein duquel la commutation n'est pas possible et dont le sens est conventionnel.

Expression anaphorique [anaphoric expression] Expression non autonome référentiellement (pronome de troisième personne, description définie incomplète, expression démonstrative, expression non classifiante), fonctionnant comme substitut d'une expression autonome référentiellement (nom propre, description définie complète, description indéfinie).

Expression déictique, *ling.comm.* [deictic expression] Marque linguistique (pronome de première et deuxième personne, adverbe de lieu (*ici*) et de temps (*maintenant*) dont l'interprétation est en fonction de la situation de discours.

EXTÉNUATION, subst. fém., *lexicol.* [exhaustion] Le fait de substituer à la véritable idée de la chose dont on parle, une idée du même genre mais moins forte.

EXTRALINGUISTIQUE, adj., *ling.génér.* [extralinguistic] « Qui est extérieur à l'acte de communication ». La réalité extralinguistique dans laquelle baigne le discours, l'entourage général ou particulier que supposent les paroles prononcées dans chaque cas, la situation, en y comprenant cas limite cette situation que crée le discours même au fur et à mesure qu'il se déroule : le contexte.

Contexte (subst. masc.) **extralinguistique**, *ling.comm.* [extralinguistic context] La situation dans laquelle un énoncé est prononcé ou écrit. C'est l'ensemble des interlocuteurs potentiels, du lieu, du type de registre et du moment pendant lequel a lieu un acte linguistique. Ces circonstances ont de l'influence sur la compréhension de la situation linguistique.

F

FABLE, subst. fém., *litt.* [fable] Une fable est un court récit imaginaire, souvent en vers, ayant un but didactique pour illustrer une morale. Héritée de l'Antiquité, la fable se caractérise généralement par l'usage d'une symbolique animale, des dialogues vifs, et des ressorts comiques. *Ex* : *les Fables de La Fontaine*.

FAMILIER, adj., *styl., lexicol.* [colloquial, familiar] Cf. : **langage familier**. On dit *qu'un style, une langue, un mot* sont familiers quand leur emploi implique un degré d'intimité entre les interlocuteurs et conjointement un refus des rapports cérémonieux qu'exige la langue soutenue ou académique.

FAMILLE, subst. fém. [family] Groupe d'êtres ou de choses présentant des caractères communs.

Famille de mots, *lexicol.* [word family] En lexicologie, on appelle *famille de mots* des groupes de mots associés entre eux en raison d'un élément commun qui est la racine ou l'étymon ; ainsi, *raison, raisonner, raisonnement, déraisonner*, etc., constituent une famille de mots ; le mot *chef* et les mots *capital, décapiter* forment une famille de mots, car ils ont comme élément commun la racine latine *caput, capitis* « tête ».

Famille linguistique ou famille de langues, *ling.génér.* [family of languages] « On dit que deux langues appartiennent à la même famille quand elles sont apparentées génétiquement, c'est-à-dire quand tout laisse à penser qu'elles se sont développées à partir d'une origine commune. Généralement, on réserve la dénomination de famille de langues à un ensemble formé par toutes les langues connues de même origine ; dans cet ensemble, les sous-ensembles constitués par certaines langues apparentées plus étroitement entre elles qu'avec les autres sont des branches ou sous-familles. Le terme de groupe s'applique indifféremment à un ensemble de familles, à une famille, à un ensemble de branches d'une même famille, à un ensemble de langues d'une même branche : il implique que le classement n'est pas encore établi... »

FANTASTIQUE, adj., subst. masc., *litt.* [fantastic, fantasy] Tonalité qui se caractérise par la présence d'une ambiguïté entre le réel et l'irrationnel. On y trouve l'expression de l'animation et de l'incarnation, la présence d'un narrateur impliqué, et la mise en place du doute. Les procédés qui permettent de l'identifier : application à des objets de verbes et de noms réservés aux êtres humains (personnifications), comparaisons, métaphores, expression de l'irrationnel...

FERMÉ adj., *ling.génér.* [close, closed] Cf.: **classe fermée, liste fermée**. On appelle *classes fermées* les classes de morphèmes grammaticaux (*les articles, les désinences temporelles, les pronoms, etc.*) qui peuvent être définis par l'énumération de leurs termes, ceux-ci étant en nombre limité, par opposition aux *classes ouvertes*, classes de morphèmes lexicaux susceptibles d'accroissement et qui ne peuvent être définis que par compréhension, c'est-à-dire par la description des propriétés de chacune des classes.

Phonét. Cf. : **voyelle fermé**.

FIGURE (subst. fém.) **de style** (ou **de rhétorique**), *rhétor.*, *styl.* (*lat. figura*) [**figure of thought**] C'est un procédé d'expression qui s'écarte de l'usage ordinaire de la langue et donne une expressivité particulière au propos. On parle également de figure de rhétorique ou de figure du discours. Si certains auteurs établissent des distinctions dans la portée des deux expressions, l'usage courant en fait des synonymes.

Les figures de style, liées à l'origine à l'art rhétorique, sont l'une des caractéristiques des textes qualifiés de « littéraires ». Elles sont cependant d'un emploi commun dans les interactions quotidiennes, écrites ou orales, du moins pour certaines d'entre elles. De manière générale, les figures de style mettent en jeu : soit **le sens des mots** (figures de substitution comme la métaphore ou la litote, l'antithèse ou l'oxymore), soit **leur sonorité** (allitération, paronomase par exemple) soit enfin **leur ordre dans la phrase** (anaphore, gradation parmi les plus importantes). Elles se caractérisent par des opérations de transformation linguistique complexes, impliquant la volonté stylistique de l'énonciateur, l'effet recherché et produit sur l'interlocuteur, le contexte et l'univers culturel de référence également.

FIGURÉ, adj. (**sens**), *lexicol.* [**figurative sense**] Sens second de certains mots.

FLEXION, subst. fém., *gramm.* [**inflexion**] On nomme flexion l'ensemble des modifications subies par le signifiant des mots d'une langue flexionnelle (ou agglutinante, dans une moindre mesure) pour dénoter les traits grammaticaux voulus. La flexion ne crée pas de nouveaux mots, au contraire de la dérivation.

Il existe deux grandes catégories de flexions, selon la classe lexicale considérée :

- la déclinaison pour le système nominal, dans lequel on englobe généralement l'adjectif et le pronom. Les noms y changent généralement de forme selon le genre, le cas ou le nombre, entre autres possibilités ;
- la conjugaison pour les verbes, qui varient généralement en personne, nombre, genre, temps, voix et mode, entre autres possibilités.

FLEXIONNEL, adj., *gramm.* [**accidental, inflectional**] Qui possède des flexions. Procédé morphologique consistant à ajouter à la racine du mot des désinences exprimant des catégories grammaticales (genre, nombre, personne) ou des fonctions syntaxiques (cas) ; ensemble de ces formes pourvues de désinence. Flexion nominale ou déclinaison. Flexion verbale ou conjugaison.

FUSIONNEL, -LE, adj. (**langue**), *ling.génér.* Cf. : **langue synthétique**.

FOCALISATION, subst. fém., *litt., pragm.* [**focalization**] Point de vue qui permet de préciser d'où et comment, dans une oeuvre littéraire, les faits, les personnages, les objets... sont perçus. Le narrateur peut être extérieur au récit et en même temps analyser le caractère des personnages comme un Dieu qui voit tout et sait tout ou il peut être intérieur au récit. Dans le premier cas il s'agit d'un narrateur témoin

extérieur au récit qui se contente de décrire ce qu'il voit sans rien analyser; dans le deuxième cas il s'agit d'un narrateur omniscient ou d'une focalisation omnisciente ou zéro et dans le troisième cas d'un narrateur personnage. Le narrateur est lui-même un personnage qui découvre petit à petit les choses et les personnes qui l'entourent.

FOCALISER (sur), v. tr., litt., *pragm.* [focus (on), put into focus] Concentrer sur un point précis.

FOCUS, subst. masc., *ling.*, *ling.cogn.* [focus] *Ling.* Synonyme de **rhème** en terminologie d'origine anglophone. *Ex.:* « *Hier soir j'ai rencontré une femme. La femme m'a interpellé.* » Dans la première proposition « une femme » est le rhème (COD). Notons le déterminant indéfini "une". Dans la seconde proposition, « une femme » est devenu « La femme » (sujet), le déterminant défini « La » nous indique qu'il s'agit d'une femme que l'on connaît.

Ling.cogn. Le point sur lequel se concentre l'attention.

FOLKLORE, subst. masc., litt. [folklore] Le folklore (de l'anglais *folk*, *peuple* et *lore*, *savoir*) est l'ensemble des productions collectives émanant du peuple et se transmettant d'une génération à l'autre par voie orale (*contes*, *récits*, *chants*, *musiques*, *danses et croyances*) ou par l'exemple (*rites*, *savoir-faire*).

FONCTION, subst. fém., *ling.génér.* [function] Certains successeurs de Saussure soutiennent que l'étude d'une langue est avant tout la recherche des fonctions que jouent, dans la communication, les éléments et les mécanismes qui interviennent dans cette langue. Pour eux, ces fonctions seraient à l'origine de la structure interne des langues et leur prise en considération conduit à l'idée que l'étude d'un état de langue (*synchronique*), indépendamment de toute considération historique, a une valeur explicative et pas seulement descriptive. Certains, comme Jakobson ou Halliday, se sont attachés à distinguer et à énumérer les diverses *fonctions du langage*. (Cf. : **métalinguistique**, **conative**, **phatique**, etc.).

Fonction grammaticale, *gramm.* [grammatical function, grammatical relation] Détermine les relations syntaxiques (comme l'accord) que les groupes de mots entretiennent entre eux dans la phrase.

Fonction sémantique, *ling.génér.* [semantic function] (agent / patient / récepteur / etc.), qui décrit le rôle des unités dans la situation ou l'action exprimée.

Fonction syntaxique, *gramm.* [syntactic function] (sujet / objet), qui définit les différents points de vue dans la présentation d'une expression linguistique.

Fonction pragmatique, *pragm.* [pragmatic function] (thème principal et thème secondaire, contexte, orientation), qui définit le contenu informatif des unités, déterminée par le contexte des interactions entre mots.

FONCTIONNALISME, subst. masc., *ling.génér.* [functionalism] Le fonctionnalisme en linguistique, né des travaux du Danois Louis Hjelmslev et du Français André Martinet, prône une grammaire fondée sur la reconnaissance de «fonctions» du langage.

FONCTIONNEL, adj., *ling.génér.* [functional] Relatif au fonctionnalisme.

FORMALISER, v. tr., *pédag.* [formalize] Énoncer de manière précise et sans équivoque, à la suite d'une démonstration ou d'une déduction, les relations, les règles ou les formules.

FORMATION, subst. fém. [formation] Élaboration ou étapes de développement.

Formation initiale, *pédag.* [primary education] Ensemble des connaissances acquises, en principe avant l'entrée dans la vie active, en tant qu'élève, étudiant ou apprenti.

Formation présentielle, *pédag.* [classroom training] Cours donné par un professeur dans une salle de classe. Lorsque le professeur est face à ses élèves, il fait de la «pédagogie frontale». Les pédagogues lui préfèrent une «relation plus en médiation, basée sur une centration sur le sujet apprenant». Cette «pédagogie différenciée» lui permet d'apprendre «selon son propre itinéraire d'appropriation de savoirs».

FORME, subst. fém., gramm. [form, item] Forme (linguistique), en morphologie linguistique : l'écriture et la prononciation que peut prendre un lemme au cours de la flexion.

Forme logique, *logique* [logical form] Lieu de la représentation sémantique.

Forme propositionnelle, *pragm.* [propositional form] Lieu de la représentation pragmatique qui enrichit la forme logique à l'aide d'indications contextuelles.

Formes de travail, *pédag.* [work forms] L'enseignant devra veiller à varier les formes de travail: en grand groupe (activités de chant, manipulation de nouveaux éléments linguistiques...), en petits groupes (jeux...) ou à deux (jeux de rôles...).

FORMULATION(S), subst. fém., *pédag.* [formulation] Ce sont des mots, expressions, phrases ou textes que les élèves doivent comprendre ou auxquels ils doivent recourir pour accomplir une tâche demandée.

FRANÇAIS (subst. masc.) **COMMUN**, *ling.génér.* [common french, standard french] Jusqu'au XIII^e siècle coexistaient en France plusieurs dialectes. Pour des raisons économiques, politiques et culturelles, le dialecte de Paris « **le francien** » s'est imposé contre les autres. Il est à l'origine du français actuel. Ce français est reconnu aujourd'hui comme la norme et pousse les «autres français» vers les frontières de la France.

FRÉQUENCE, subst. fém., *ling.appl.* [frequency (of occurrence)] La fréquence est le nombre d'occurrences d'une unité linguistique dans un corpus. La fréquence porte soit sur les termes formellement distincts, soit sur les unités appartenant au même paradigme flexionnel; ainsi la fréquence calculera les occurrences diverses de *aller*, *va*, *irons*, etc., ou l'occurrence du verbe *aller* sous les diverses formes de sa flexion (conjugaison).

FRICATIVE, subst. fém., phonét. [fricative] Une consonne fricative est un type de consonne constrictive, produite par resserrement de la bouche, du pharynx ou de la glotte sans qu'il y ait fermeture complète de ceux-ci, comme c'est le cas pour les *occlusives*. La friction peut être produite par différents organes et combinaisons (lèvres, langue, dents contre lèvres, dents contre langue, voile du palais...). Il convient de ne pas confondre les fricatives avec les *spirantes*, pour lesquelles le resserrement du chenal expiratoire est moindre.

En français standard, les consonnes [f], [v], [s], [z], [ʃ], [ʒ], [ʁ] sont des fricatives.

G

GALLICISME, subst. masc., *lexicolog.* [gallicism] Un gallicisme est un emprunt fait à la langue française par une autre langue. Un gallicisme est aussi un idiotisme,

une forme de construction, une locution ou une tournure spécifique à la langue française et consacrée par l'usage. *Ex. : Est-ce que...*

GÉNÉRALISATION, subst. fém., *logique, litt.* [generalization] Le fait d'étendre à un grand nombre de cas une observation qui n'a été observée que sur un petit nombre.

GENRE, subst. masc., *gramm.* [gender] En grammaire et en linguistique, est un trait grammatical permettant de répartir certaines classes lexicales (noms, verbes, adjectifs, etc.) en un nombre fermé de catégories (les plus courantes dans les langues indo-européennes étant **masculin, féminin et neutre**) répondant très vaguement à des critères liés au sexe, pour les mots représentants des animés.

GÉRONDIF, subst. masc., *gramm.* [gerund, gerundive] Le gérondif est un mode impersonnel utilisé comme un adverbe. Il comporte deux temps : le gérondif présent et le gérondif passé. Le gérondif présent indique une simultanéité entre deux actions dont le sujet est identique. Il est souvent introduit par la préposition *en*. Il est invariable. *Ex. : Il rêve en marchant. C'est en travaillant qu'il a réussi.* Le gérondif passé est une forme conjuguée indiquant une notion d'antériorité. C'est une forme composée : on utilise le participe présent de l'auxiliaire *être* (**étant**) ou *avoir* (**ayant**) et on rajoute le participe passé du verbe à conjuguer qui s'accorde selon les règles d'accord du participe passé. *Ex. : Étant arrivés, nous avons téléphoné à nos amis. Ayant vendu notre voiture, nous ne pourrons pas venir.*

GLIDE, subst. masc., *phonol.* [semi-consonant, semi-vowel] Son phonétiquement intermédiaire entre les voyelles et les consonnes. On les appelle aussi « semi-consonnes » ou « semi-voyelles ». Cf. : **semi-voyelle**

GLISSEMENT, subst. masc., *ling., lexicol.* Passage progressif, insensible d'un état à un autre.

Glissements de sens, *dériv., lexicol.* [conversion, functional shift, zero-derivation] Les glissements de sens sont des jeux linguistiques consistant à détourner le sens de la phrase et à changer sa référence. C'est aussi le fait de jouer avec les sons et l'organisation grammaticale d'un énoncé, ce qui est propre aux diverses formes poétiques. Passage progressif à un degré ou à un état différent : *Un glissement de sens d'un mot.*

GLOSSAIRE, subst. masc., *lexicogr.* [glossary] A. Dictionnaire expliquant ou remplaçant par des expressions courantes, des mots anciens ou obscurs d'une langue. B. Liste, nomenclature, ensemble des mots d'une langue. *En particulier* : Liste de mots d'une langue, d'une œuvre, accompagnée de définitions, d'explications, de références. Lexique d'un dialecte, d'un patois. Petit lexique qu'un auteur juge parfois bon de joindre à son œuvre.

GRADATION, subst. fém., *rhétor., styl.* [gradation] Succession de mots ou d'expressions de sens voisins et dont l'ordre traduit une progression croissante ou décroissante. *Ex. : Elles piaillaient, beuglaient, hurlaient* (Baudelaire, *Le Vieux saltimbanque*) ; « *Je me meurs, je suis mort, je suis enterré.* » (Molière)

GRAMMAIRE, subst. fém., *gramm.* [grammar] Ensemble abstrait de règles, théorie, dont la formulation est l'explicitation des connaissances que les sujets parlants ont implicitement de leur langue. La grammaire analyse la construction des phrases. On distingue la syntaxe (étude des règles d'accords, de structuration de la

phrase), et la morphologie, qui s'intéresse à la forme des mots (déclinaison, conjugaison).

Grammaire générative et transformationnelle, *gramm.* [generative grammar, transformational grammar] Développée sous l'impulsion de Noam Chomsky, la grammaire générative est basée sur la distinction *compétence – performance* (connaissance que le locuteur-auditeur a de sa langue contre l'emploi effectif de la langue dans des situations concrètes).

Grammaire traditionnelle, *gramm.* [traditional grammar] Ensemble de prescriptions (normes) grammaticales caractérisées par l'hypothèse du parallélisme logico-grammatical (parallélisme entre la forme et le sens) et par leur caractère non explicite.

Grammaire universelle, *gramm.*, [universal grammar] Développée essentiellement par Noam Chomsky qui défend la thèse selon laquelle il existe une grammaire universelle innée, qui serait le domaine de compétences spécifiques à notre espèce, ou encore, notre capacité cognitive propre.

Grammaire comparée, *gramm.* [comparative grammar, comparative linguistics] A la suite de la découverte de William Jones sur la parenté probable entre le sanskrit et les anciennes langues d'Europe, les linguistes se sont lancés dans des comparaisons systématiques entre les différentes langues du monde. Cette étude comparée des langues, visant à reconstituer leur histoire et liens de parenté sera la grande affaire des linguistes du XIX^e siècle. Les linguistes allemands ont tenu une place prépondérante dans cette recherche : Franz Bopp (1791-1867) est le fondateur de la « grammaire comparée » ; il réalisa une vaste grammaire comparée des langues sanskrite, grecque, latine, lituanienne, slave ancienne, gothique et allemande (publiée entre 1832 et 1852). L'hypothèse d'une parenté entre deux langues ne repose pas sur le seul constat d'existence de mots identiques ou voisins entre deux langues. En effet, les emprunts d'une langue à l'autre, par simple contact, sont monnaie courante dans l'histoire. Ainsi, les mots français « algèbre, alchimie, alcalin » proviennent de mots arabes mais ne témoignent pas d'une parenté entre ces langues. Il faut donc distinguer les échanges entre langues de la possibilité d'une filiation entre elles. Pour que l'on puisse établir une parenté linguistique profonde, il faut des correspondances systématiques entre deux langues concernant les structures grammaticales, le vocabulaire fondamental et la phonétique (c'est-à-dire les règles de prononciation).

GRAMMATISATION, subst. fém., *gramm.* [grammatic(al)ization] Processus qui conduit à décrire et à outiller une langue sur la base des deux technologies qui sont encore aujourd'hui les piliers de notre savoir métalinguistique : la grammaire et le dictionnaire.

GRAPHÈME, subst. masc., *graph.* [grapheme] Élément d'une écriture correspondant à un phonème : lettre ou groupe de lettres, pictogrammes, idéogrammes, etc.

GRAPHIE, subst. fém., *graph.* [graphic substance, written form] Toute représentation écrite d'un mot ou d'un énoncé.

GROTESQUE, adj. et subst. masc., *litt.* [grotesque] Ridicule avec quelque chose de bizarre, voire de monstrueux ; comique, laid, horrible.

GROUPE (subst. masc.) **NOMINAL**, *gramm.* [noun phrase] Le groupe nominal est composé d'un nom noyau, de son ou de ses déterminants et de ses expansions. Le groupe nominal peut occuper des fonctions variées : sujet, COD, COI, complément circonstanciel, attribut, apposition, complément du nom, de l'adjectif, etc. *Ex. : Ce matin, un vieux monsieur lit les titres de la presse.*

GROUPE (subst. masc.) **VERBAL**, *gramm.* [verb phrase (VP), verbal group] Le groupe verbal est un constituant de la phrase, composé du verbe noyau et de ses expansions (compléments ni déplaçables ni supprimables). *Ex. : Pierre s'est emparé du ballon pendant la récréation.*

H

H ASPIRÉ, *phonét.* [aspirated 'h'] H placé au début d'un mot, qui empêche d'une part la liaison (*les hanches* est prononcé sans faire entendre le [z], contrairement à *les anchois*) et d'autre part l'élation (*la hanche*, alors qu'on a *l'anchois*).

H MUET, *phonét.* [mute/silent 'h'] H se trouvant au début d'un mot, qui permet la liaison (*les hommes* est prononcé en faisant entendre le [z], comme dans *les omnibus*) et l'élation (*l'homme*, comme dans *l'omnibus*).

HÉTÉROGLOSSE, adj., *lexicogr.* [heteroglossia] On appelle parfois dictionnaire hétéroglosse un dictionnaire bilingue, pour l'opposer au dictionnaire homoglosse.

HÉTÉROMÉTRIE, subst. fém., *litt.* [heterometry] Terme de versification qui caractérise l'emploi de mètres différents dans un poème.

HOLONYMIE/MÉRONYMIE, subst. fém., *lexicol.* [holonymy] Relation (sémantique) entre des mots dont l'un (holonyme) dénomme un ensemble dont les autres (méronymes) dénomment les parties.

HOMOGLOSSE, adj. et subst. masc., *lexicogr.* [homogloss] On donne le nom d'homoglosses à des dictionnaires dont la langue d'entrée est un parler ou dialecte de la langue de sortie (qui est alors la langue commune). Ainsi un dictionnaire picard-français est dit homoglosse, par opposition aux dictionnaires bilingues, ou hétéroglosses, dont les entrées et les sorties appartiennent à deux langues différentes (français / anglais, allemand / français).

HOMOGRAPHE, adj. et subst. masc., *lexicol.* [homographic] On dit que deux formes sont homographes quand elles ont la même graphie mais des sens différents. *Ex. : le fils de Marc et les fils de coton.*

HOMONYME, subst. masc. et adj., *lexicol.* [homonymous] Mot, signifiant qui a une prononciation et/ou une graphie identique à celle d'un autre mais un signifié différent. Homonyme homophone (*ex. : le car, le quart*), homonyme homographe (*ex. : une somme d'argent, faire un somme*). Il y avait dans ce système graphique près de cinq cents graphèmes; mais comme la langue abondait en monosyllabes et en homonymes, il fallut avoir recours à d'autres méthodes de représentation pour éviter l'ambigüité et la confusion. Les formes présentant cette relation [d'homonymie] sont dites homonymes. *Ex. : coq, coque, coke.* L'homonymie peut dépasser le niveau du mot: elle est alors utilisée pour les jeux de mots ou calembours et les rimes. *Ex. : bohémien/beau et mien; d'août/doux.* Deux outils grammaticaux peuvent être homonymes : dans ce cas, seule l'analyse de leur classe grammaticale permet de les

distinguer. Par exemple, il ne faut pas confondre la préposition **à** et la forme du verbe **avoir**, **a** ; la conjonction **et** et la forme du verbe **être**, **est**.

HOMONYMIE, subst. fém., *lexicol.* [homonymy] L'homonymie correspond à des sémèmes qui se prononcent et/ou s'orthographient de la même façon mais qui n'ont aucun sème en commun. On dit qu'ils sont homophones et/ou homographes. Il ne faut pas confondre la polysémie avec l'homonymie. Il n'y a pas de lien logique entre deux homonymes. Ils viennent souvent d'étymons différents et ne peuvent pas apparaître dans le même contexte et donne lieu à des entrées distinctes dans les dictionnaires. *Ex. : je cours / une cour.*

HOMOPHONE, subst. masc., *lexicol.* [homophonous] Deux ou plusieurs mots sont homophones lorsqu'ils ont la même prononciation, mais pas la même orthographe ni le même sens. *Fois, foie* et *foi* sont des homophones.

HOMOPHONIE, subst. fém., *lexicol.* [homophony] Correspondance sonore, par identité de son à la fin des vers, permettant de caractériser les rimes.

HUMOUR, subst. masc., *litt.* [humour] Prise de distance, qui essaie de jeter un œil neuf sur les conventions en usage, pour dénoncer les dysfonctionnements, mais sans agressivité, à la différence de l'ironie qui est beaucoup moins bienveillante. Cependant il existe aussi l'humour noir, qui souligne avec une certaine cruauté et une désillusion extrême, certaines manifestations absurdes du monde.

HYMNE, subst. masc., *litt.* [hymn] Poème lyrique célébrant un personnage, une idée ou une réalité morale, un grand sentiment, une patrie...

HYPALLAGE, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [hypallage, transferred epithet] L'hypallage est une figure de style et de rhétorique qui consiste en la construction de mots où deux termes sont liés syntaxiquement alors qu'on s'attendrait à voir l'un des deux rattaché à un troisième. *Ex. : «Les habitants de l'orgueilleuse Rome»* (au lieu *des habitants orgueilleux de Rome*).

HYPERBATE, subst. fém., *rhét.*, *styl.* [hyperbaton] Figure de style qui consiste à séparer deux mots normalement assemblés en intercalant un ou plusieurs autres mots ; c'est le fait de prolonger la phrase, par ajout d'un élément qui se trouve ainsi déplacé. L'hyperbate est souvent une forme de mise en relief de mots, rejetés en fin de phrase. *Ex : Il la trouve belle, merveilleusement.*

HYPERBOLE, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [hyperbole] Augmentation excessive de la vérité des choses pour qu'elle produise plus d'impression. En littérature, l'hyperbole est une figure de style qui consiste à créer une exagération et permet d'exprimer un sentiment extrême, de manière à frapper les esprits. *Ex. : « Je meurs de faim » ; « J'étais mort de peur ! » ; « Un bruit à réveiller un mort ».*

HYPERONYME / HYPONYME, subst. masc., *lexicol.* [hyperonym, hyponym, superordinate, superordinate term] On nomme hyperonyme un terme dont les sèmes (unités de sens) sont communs à plusieurs autres termes, dits hyponymes, qui servent à distinguer des classes incluses dans l'ensemble que désigne l'hyperonyme. *Ex. : « chien »* est l'hyperonyme de *caniche*, *ou bouvier*, *épagneul*, *setter*, etc., qui sont ses hyponymes ; à son tour, *« chien »* est hyponyme par rapport à *« animal »*. L'emploi d'un hyperonyme ou d'un hyponyme est fréquent dans la reprise par anaphore.

HYPERONYMIE/ HYPONYMIE, subst. fém., *lexicol.* [hyperonymy, superordination] Relation (sémantique) hiérarchique entre des mots tels que l'*hyponyme* inclut le sémème de l'*hyperonyme* alors que la classe de référence de l'*hyperonyme* inclut la classe de référence de l'*hyponyme*.

HYPERTEXTE, subst. masc., *ling.comm.* [hypertext] Texte organisé de façon à être parcouru de façon interactive sur un support électronique. L'hypertexte se constitue par développement successif des informations en plusieurs niveaux selon un schéma qui porte le nom d'arborescence.

HYPERTHÈME, subst. masc., *litt.* [hyperthème] Dans le cadre de l'étude de l'unité «texte», l'*hyperthème* est le thème général ou englobant d'un passage, il correspond, généralement, à une isotopie dominante.

HYPOTAXE, subst. fém., *gramm.* [hypotaxis] Procédé syntaxique consistant à expliciter par une subordination ou une coordination le rapport existant entre deux phrases qui se suivent (par opposition à la **parataxe**).

HYPOTYPOSE, subst. fém., *rhétor., styl.* [hypotypose] L'*hypotypose* est une figure qui se fonde sur l'animation d'une description et qui est destinée généralement à faire voir au lecteur quelque chose. L'*hypotypose* permet de se représenter une scène ou un objet. C'est une description pour faire un tableau, une scène vivante.

I

ICTUS, subst. masc., *phonol.* [ictus] Accentuation forte d'un mot, d'une syllabe ou, dans un vers, d'un pied.

IDIOLECTE, subst. masc., *ling.génér.* [idiolect] Usage d'une langue et d'autres normes sociales propre à un énonciateur ; ensemble des traits langagiers propres à un individu.

IDIOMATIQUE, adj., *phraséol.* [idiomatic] Qui est propre à une langue.

IDIOME, subst. masc., *ling.* [idiom, dialect, idiolect, patois] Synon. : **le parler**. Langue propre à une communauté ; un parler propre à une région bien définie.

Les linguistes considèrent que tout parler ou idiome est :

- soit une **langue**, utilisée par une population entière dans un ou plusieurs pays ;
- soit une **variante** de celle-ci, propre à une partie de cette population, un « lecte ».

Si elle est propre à une région, elle est appelée alors dialecte, ou, s'il s'agit du **parler populaire**, de celui des classes moyenne ou de la forme châtiée, officielle, académique ;

– soit, enfin, la pratique particulière caractérisant chaque individu, dite « **idiolecte** ».

IDIOTISME, subst. masc., *ling.génér., traduct.* [idiom, idiomatic expression] Construction qui apparaît propre à une langue donnée et qui ne possède aucun correspondant syntaxique dans une autre langue. Un idiotisme est plutôt un syntagme figé rebelle à l'analyse grammaticale.

ILLOCUTION, subst. fém., *ling.comm.* [illocution, illocutionary act] Acte de parler (constater, affirmer, ordonner).

ILLOCUTIONNAIRE / ILLLOCUTOIRE, adj., *ling.comm.* [illocutionary] Qui s'accomplice par l'usage même de la parole. Cf. : **acte de langage**.

IMMOTIVÉ, adj., *ling.génér.* [arbitrary, conventional, unmotivated] Se dit d'un signe linguistique dont le signifiant ne possède pas de motivation par rapport au signifié.

IMPÉRATIF, subst. masc., *gramm.* [command, imperative, order] Temps du verbe utilisé pour exprimer un ordre. *Ex. : Fais-le !* Cf. : **mode**.

IMPERFECTIF (verbe), adj., *gramm.* [imperfective verb] Verbe dont le sens indique que l'action n'est pas accomplie. *Ex. : Il habite à Marseille* (= il continue à habiter à Marseille).

IMPERSONNEL, adj., *gramm.* [impersonal] Modes du verbe qui ne reçoivent pas d'inflexions indiquant les personnes. L'infinitif et le participe sont des modes impersonnels. Cf. : **mode**.

IMPLICATION, subst. fém., *pragm.* [implication] Hypothèse communiquée non explicitement. L'implication est un terme de la linguistique pragmatique qui s'illustre à travers l'exemple suivant « *le président a été assassiné* » ne suggère pas simplement qu'il est vrai que « *le président est mort* », mais exige cela. En outre, une implication ne peut être annulée, contrairement à une implicature qui peut disparaître si on ajoute une proposition.

Implication contextuelle, *pragm.* [contextual implication] Implication qui n'aurait pas pu être tirée de la seule forme propositionnelle ni des seules hypothèses contextuelles, mais qui est le résultat de la combinaison de la forme propositionnelle et des hypothèses contextuelles.

IMPLICATURE, subst. fém., *pragm.* [implicature] L'implicature n'est pas une propriété sémantique de l'énoncé lui-même, contrairement à une présupposition implicite de celui-ci. Par exemple, en énonçant la phrase « *Marie a eu un bébé et s'est mariée* », le locuteur suggère que Marie a d'abord eu un bébé, puis s'est mariée. Mais cet énoncé demeure vrai, au sens strict, sémantique, si elle s'était d'abord mariée, avant d'avoir un bébé. Si on ajoute la proposition « *pas forcément dans cet ordre* » à cette phrase, alors son sens n'est pas altéré, mais l'implicature disparaît.

Implicature conventionnelle [conventional implicature] Signification secondaire déclenchée par une expression linguistique, non annulable et détachable.

Implicature conversationnelle [conversational implicature] Signification secondaire non vériconditionnelle obtenue par l'utilisation ou l'exploitation d'une maxime conversationnelle.

Implicature scalaire [scalar implicature] Implicature quantitative que l'on tire d'une expression intérieurement liée, qui nie l'expression qui lui est supérieurement liée.

IMPLICITE, adj., *pragm.* [implicit] Ce qui sans être exprimé formellement peut être déduit de ce qui est exprimé. [En parlant d'un énoncé ou d'un discours] Qui ne figure pas explicitement et dont l'interprétation nécessite le recours à des éléments situationnels extralinguistiques. On peut tirer d'un énoncé des contenus qui ne constituent pas en principe l'objet véritable de l'énonciation mais qui apparaissent à travers les contenus explicites de l'énoncé ; c'est le domaine de l'implicite. On distingue les **implicites sémantiques** et les **implicites pragmatiques**. De l'énoncé « *Paul ne vit plus à Paris.* », on peut inférer « *Paul vivait auparavant à Paris* » : c'est un implicite sémantique (ou présupposé), qui relève du matériel linguistique de

l'énoncé et de lui seul. De cet énoncé, on peut tirer aussi « *Paul ne pourra se rendre à ton invitation* » : c'est un implicite pragmatique qui ne peut être produit qu'en mettant l'énoncé en relation avec son contexte.

Enseignement implicite, pédag. [implicit education] On parle d'enseignement implicite lorsque l'acquisition de la compétence linguistique résulte de la manipulation de phrases considérées à la fois comme des archétypes du discours visé et des étapes sur le chemin de sa découverte. C'est évidemment le modèle d'acquisition de la langue maternelle.

Proposition implicite, pragm. [implicit suggestion] La proposition est implicite, imparfaite ou elliptique, lorsque le sujet ou le verbe ne sont pas exprimés, et que l'on se contente d'énoncer quelque mot qui, par la liaison que les idées accessoires ont entre elles est destiné à réveiller dans l'esprit de celui qui lit le sens de toute la proposition.

INANIMÉ, adj., subst. masc., gramm. [inanimate] Qualifie un nom qui désigne une chose.

INCIPIT, subst. masc., litt. [incipit] Terme de poétique par lequel on désigne le début d'un récit, moment particulièrement important dans un texte, et qui est censé fournir au lecteur un certain nombre d'informations.

INCISE, subst. fém., gramm. [comment clause, parenthesis, parenthetical, parenthetical clause] Proposition, généralement courte, insérée dans une autre proposition. *Ex. : Un jour, je pense, il reviendra.*

INCITATION, subst. fém., pédag. [incentive] C'est l'élément déclencheur du questionnement que l'on veut susciter. Elle peut revêtir différentes formes (un objet, un matériau, une œuvre, un document iconique, une histoire, un mot, une phrase, une citation, un événement, un film...) et peut être accompagnée ou non de consignes, de contraintes.

INCLUSION, subst. fém., styl., rhétor. [hyponymy, inclusion] Terme appliqué parfois au procédé de style qui consiste à commencer et terminer une phrase ou un vers par le même mot.

INDÉFINI, adj., gramm. [indefinite] 1. Cf. : **article**, 2. Déterminants (*aucun, chaque, quelques..*), pronoms (*chacun, quelqu'un*) ou adjectifs (*autre, même..*) utilisés presque toujours pour quantifier de manière imprécise.

INDEX, subst. masc., ling.génér. [index] Liste résultant d'un dépouillement des formes ou des unités lexicales relevées dans un texte. L'index comporte toujours la référence de chaque occurrence (localisation dans le texte).

Index statistique ling.génér. [statistical index] Liste résultant du dépouillement lexical et de l'indexation d'un texte, et comportant un certain nombre de données quantitatives telles que l'effectif de ses occurrences, l'étendue de son vocabulaire.

INDEXER, v.tr., ling.génér. [to index] Faire l'index des formes ou des unités lexicales relevées dans un texte.

INDICATEUR, subst. masc., pédag. [marker] Comportement observable à partir duquel on peut inférer de l'atteinte d'un objectif ou de la maîtrise d'une capacité. Il n'y a pas de déductibilité des indicateurs à partir de l'objectif ou de la capacité et ceux-ci ne sont pas réductibles à la somme des indicateurs qui peuvent permettre d'en inférer l'existence.

INDICATIF, nom masc., gramm. [indicative] Mode de conjugaison qui permet d'exprimer la réalité. Cf. : **mode**.

INDIRECT, adj. (style) gramm. [indirect] Procédé qui consiste à rapporter les paroles de quelqu'un sous la forme d'une proposition subordonnée. *Ex.* : «*Elle lui dit qu'elle l'aimait.*»

INDIRECT LIBRE (style) gramm. [indirect object] Procédé qui consiste à rapporter d'une manière indirecte les paroles de quelqu'un en supprimant la subordination. *Ex.* : «*Rieux répondit qu'il n'avait pas décrit un syndrome, il avait décrit ce qu'il avait vu.*» (Camus)

INDUCTION, subst. fém. (pensée inductive), pédag. [induction, inductive inference] L'induction est une généralisation par laquelle on étend à une classe d'objets ce que l'on a observé sur un individu ou quelques cas particuliers. Opération mentale par laquelle un sujet confronte les éléments pour en faire émerger le point commun : du concret vers l'abstrait.

INFÉRENCE, subst. fém., logique, pédag. [inference] Opération logique qui permet de passer d'une proposition à une autre par déduction, induction, généralisation. On désigne aussi par là toute opération par laquelle on admet une proposition dont la vérité n'est pas connue directement, en vertu de sa liaison avec d'autres propositions déjà tenues pour vraies. Partir du connu pour aller vers l'inconnu, la compréhension globale et partielle étant assurée grâce au contexte, c'est habituer les élèves à une certaine prise de risque: pas d'obligation de tout comprendre mot à mot, mais mise en œuvre de stratégies diverses. Par extension, on nomme ainsi la proposition inférée.

INFINITIF, subst. masc., gramm. [infinitive] L'infinitif est une des formes non conjuguées d'un verbe ; on le définit traditionnellement comme un mode. Le terme provient du latin des grammairiens **modus infinitivus**. Pour le français comme pour d'autres langues, c'est la forme infinitive du verbe qui figure dans les dictionnaires (ce n'est pas le cas pour le latin ou le grec par exemple). Cf. : **mode**.

INFIXE, subst. masc., deriv. [infix] En linguistique, un suffixe est un type d'affixe qui est placé au milieu d'un mot pour en former un nouveau. Il est placé au milieu d'un morphème, la racine, contrairement à un préfixe qui, lui, est inséré entre deux autres morphèmes.

INNÉ, adj. (langage), pédag. [inborn, innate] Qualité de ce qui est biologiquement transmis de génération en génération.

INNÉISME, subst. masc., pédag. [innateness hypothesis, nativism] Système ou attitude reposant sur la croyance à l'innéité des caractères mentaux, des structures mentales. Les concepts évitent d'effectuer des efforts mentaux, en permettant de faire des déductions et en utilisant les connaissances existantes. On retient les concepts en termes de représentations et d'images.

INTENSIFICATEUR, subst. masc., styl., gramm. [adverb of degree, degree modifier, intensifier] Celui qui rend quelque chose plus intense.

INTENSITÉ, subst. fém., styl., gramm. (degré d') [degree of intensity] Trois degrés d'intensité marqués le plus souvent par un adverbe : l'intensité faible (*Il a peu mangé*), l'intensité moyenne (*Il a assez mangé*), l'intensité forte (*Il a beaucoup mangé*). On pourrait ajouter l'intensité excessive (*Il a trop mangé*).

INTERACTION, subst. fém., *ling.comm.* [interaction] On distingue les *interactions verbales*, qui se réalisent principalement par des moyens verbaux, et les *interactions non verbales* (circulation routière, danse, sports collectifs, etc.). Certains types d'échanges communicatifs sont à cet égard mixtes, car on y voit se succéder et s'entremêler des actions verbales et non verbales également indispensables au déroulement de l'interaction (le *scénario* d'une consultation médicale, ou d'une interaction commerciale au restaurant).

Interaction verbale, *ling.comm.* [verbal exchange, verbal interaction] Pour qu'il y ait échange communicatif, il ne suffit pas que deux locuteurs (ou plus) parlent alternativement ; encore faut-il qu'ils se parlent, c'est-à-dire qu'ils soient tous deux engagés dans l'échange et qu'ils produisent des signes de cet engagement mutuel (salutations et autres rituels « confirmatifs », *phatiques*, *régulateurs*, etc.). On appelle *synchronisation interactionnelle* l'ensemble de ces mécanismes d'ajustement. Dans l'interaction en face à face, le discours est entièrement « coproduit », il est le fruit d'une collaboration incessante.

INTERFÉRENCE, subst. fém. *pédag.*, *socioling.* [interference, negative transfer] L'effet négatif d'un apprentissage bilingue incomplet. Elle désigne les mots, les sons ou les règles syntaxiques que l'élève emprunte à sa langue maternelle et insère dans la langue étrangère. *Ling.* Phénomène résultant du contact de deux ou plusieurs langues et se manifestant par l'emploi, dans une langue, d'éléments propres à une autre langue. L'emprunt et le calque sont souvent dus, à l'origine, à des interférences. Mais l'interférence reste individuelle et involontaire. Ainsi, un Allemand parlant français pourra donner au mot français *la mort* le genre masculin du mot allemand correspondant *Tod* (interférence morphologique).

INTERFIXE, subst. masc., *dériv.* [combining form, confix] En linguistique, un interfixe est un type d'affixe dépourvu de contenu sémantique qui s'intercale entre deux morphèmes.

INTERJECTION, subst. fém., *gramm.* [interjection] L'interjection est un mot pouvant être employé isolément pour traduire une attitude affective du sujet parlant : exclamation (*oh !*) ; juron (*parbleu !*) ; onomatopée (*plouf ! boum !*)

INTERLANGUE, subst. fém., *pédag.*, *psycholing.* [interlanguage, intermediary language] Filtrage par les représentations mentales que se fait le migrant ou l'apprenant à partir des catégories grammaticales de la langue source, tout au long du parcours d'acquisition de la langue seconde. Ces productions de langue seconde constituent un système linguistique particulier, appelé interlangue qui n'est ni celui de la langue seconde visée, dite langue cible, ni celui de la langue première.

INTERLINGUISTIQUE, subst. fém., *pédag.*, *psycholing.* [interlinguistics] L'interlinguistique est une branche de la linguistique qui se définit comme l'étude de la communication linguistique internationale. Elle s'intéresse plus particulièrement à la structure et au fonctionnement des langues construites, notamment l'espéranto, seule langue construite devenue langue vivante, mais aussi d'autres langues construites comme l'ido ou l'interlingua.

INTERLOCUTEUR, subst. masc., *ling.comm.* [interlocutor] Personne avec qui l'on converse ou avec qui l'on pourra converser, qui participe à une conversation.

INTERPRÉTANCE, subst. fém., *lexocol.* [interpretive capacity] Définition d'un ou des signes à partir d'autres signes (par exemple, pour savoir ce qu'est *une table*, il faut savoir ce qu'est *un meuble*). Ce « système de signes » se construit par oppositions successives.

INTERPRÉTATION, subst. fém., *ling.comm.* [interpretation] Un énoncé est en usage interprétatif lorsqu'il est utilisé pour représenter une autre représentation à forme propositionnelle comme une pensée ou un autre énoncé.

Interprétation complète (d'un énoncé), *ling.comm.* Enrichissement de la forme logique de l'énoncé en une forme propositionnelle et calcul de ses implications et de son explicitation.

INTERROGATION, subst. fém., *gramm.*, *styl.* [question] Énoncé dont certaines caractéristiques (procédés interrogatifs), montrent qu'il doit être perçu comme une question par l'auditeur.

INTERROGATIVE adj. (forme), *gramm.* [interrogative] Trois manières de poser une question : par intonation : *Tu as vu Marion ?*; avec « est-ce que » : *Est-ce que tu as vu Marion ?* par inversion du sujet (c'est plus soutenu) : *As-tu vu Marion ?*

INTERVALLE (subst. masc.) **TEMPOREL**, *gramm.* [temporal interval] Distance temporelle entre deux moments du temps, fonctionnant comme deux bornes (initiale et terminale).

INTERTEXTE, subst. masc., *ling.comm.* [intertext] C'est l'ensemble des textes en relation (par le biais par exemple de la citation, de l'allusion, du plagiat) dans un texte donné.

INTERTEXTUALITÉ, subst. fém., *ling.comm.* [intertextuality] Relation établie par le lecteur ou le critique entre un texte littéraire et d'autres textes, et d'où procède le sens du texte.

INTERTEXTUEL, adj., *ling.comm.* [intertextual] Relatif à l'intertextualité.

INTONATION, subst. fém., *phonét.* [intonation] Musicalité de la langue due à la hauteur et à l'intensité des voyelles, l'intonation prosodique structure le discours (elle marque l'interrogation, l'exclamation, par exemple) et peut indiquer l'état d'esprit du locuteur, mais n'affecte pas le sens des mots, contrairement aux tons des langues tonales. Toutes les langues, tonales ou non, connaissent des jeux subtils d'intonations, pouvant varier selon les dialectes. L'intonation est donc une caractéristique paralinguistique non distinctive qui concerne l'ensemble de l'énoncé ; ce n'est pas une unité discrète. Ainsi en français par exemple (et en règle générale) :

– **l'intonation interrogative** est marquée par une montée de la voix sur la dernière syllabe ;

– **l'intonation énonciative** est marquée par un ton descendant, terminant la phrase ; elle se combine souvent avec une intonation interrogative dans la première partie, si la phrase comprend plusieurs groupes de mots ;

– **l'intonation impérative** s'exprime par une courbe descendante plus accentuée.

INTRADUCTIBILITÉ, subst. fém., *traduct.* [untranslatability] Fait d'être intraductible, de ne pas pouvoir être traduit.

INTRADUISIBLE, adj., *traduct.* [untranslatable] Qu'il est impossible de traduire dans une autre langue.

INTRANSITIF, adj., *gramm.* (**verbe**) [**intransitive verb**] Verbe n'acceptant pas de complément d'objet. *Ex.* : *Il part.*

INTRIGUE, subst. fém., *litt.* [**plot**] Dans un texte narratif ou une pièce de théâtre, l'intrigue est la façon dont les éléments de l'histoire sont imbriqués les uns dans les autres et s'enchaînent. Une même histoire peut contenir plusieurs intrigues successives ou parallèles. Au théâtre, on distingue **l'intrigue principale** (la plus importante) des **intrigues secondaires**. L'intrigue progresse grâce aux décisions et aux actions des personnages. Elle trouve sa résolution dans le dénouement.

INTRODUCTEUR DE DISCOURS (**verbe**), *gramm.* [**introductory verbs**] Verbes utilisés pour introduire le discours indirect. *Ex.* : *dire que, affirmer que, prétendre que, demander si, répondre que....*

INVARIABLE, adj. (**mot**), *gramm.* [**invariable word**] Se dit des mots qui ne subissent pas de modifications de genre, de nombre, de personne ou de cas (*ex.* : *les adverbes, les prépositions, les conjonctions, les interjections*).

INVERSION, subst. fém., *gramm.* [**inversion**] Renversement d'un ordre considéré comme normal ou habituel, soit pour des mots isolés, soit pour des groupes.

IRONIE, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [**irony**] L'ironie est une figure très courante qui consiste à affirmer le contraire de ce que l'on veut faire entendre. Elle sert à dire le contraire de ce que l'on pense. L'ironie repose essentiellement sur l'antiphrase, l'hyperbole ou encore l'emphase. *Ex.* : *dire à un enfant turbulent* : « *Quel gentil pinson !* » ; « *– C'est malin ! (c'est idiot)* » ; « *Surtout ne te presse pas !* »

ISOCHRONE, adj., *phonét.* [**isochronous**] Qui a une durée identique.

ISOCHRONIE, subst. fém., *phonét.* [**isochronism, isochrony**] Dans les langues à cadence syllabique (par exemple, le français), l'isochronie consiste en l'apparition des syllabes à des intervalles de temps égaux. En revanche, dans les langues à cadence accentuelle (l'anglais), le mouvement périodique consiste en la récurrence des syllabes accentuées à des intervalles de temps égaux, le groupe rythmique étant défini comme une unité comportant une syllabe accentuée et les syllabes inaccentuées qui la suivent.

ISOGLOSSE, subst. fém., *dialect.* [**isogloss, isoglottic line, isograph**] Qui délimite l'aire géographique d'un dialecte.

ISOLANT,-E, adj. **Langue isolante**, *ling.génér.* [**isolating**] Langue caractérisée par la réduction du mot à un radical, donc à une forme invariable et indécomposable. Synon. : **langue analytique**.

ISOLEXISME, subst. masc., *rhétor.*, *styl.* [**isolexism**] L'isolexisme est un procédé comique. Il consiste à énoncer à nouveau mais dans des formes différentes un lexème déjà employé. Ici, le lexème revient comme verbe, comme adverbe, ou comme participe passé.

ISOMÉTRIE, subst. fém., *litt.* [**isometry**] Terme de versification qui caractérise l'emploi de mètres identiques dans un poème.

ISOMORPHE, adj. et subst. masc., *ling.génér.* [**isomorphic**] Qui est organisé de manière identique.

ITEM, subst. masc., *lexicogr.* [**item**] Unité distincte d'un ensemble. *Ling.* Élément d'un glossaire, consistant en un mot ou syntagme, juxtaposé à sa traduction (mot ou périphrase).

J

JARGON, subst. masc., *socioling.* [jargon, slang] Vocabulaire propre à une profession, à une discipline ou à une activité quelconques, généralement inconnu du profane, argot de métier. *Ex.* : *jargon judiciaire*.

Fam. Langage incorrect employé par quelqu'un qui a une connaissance imparfaite, approximative d'une langue. Langue qu'on ne comprend pas (langue étrangère, patois, etc.) ; baragouin, charabia.

JEU (subst. masc.) **DE MOTS**, *rhétor.*, *styl.* [paronomasia, pun, word play] Équivoque, plaisanterie fondée sur la ressemblance, la consonance ou la signification des mots. Les calembours et les contrepéteries sont des jeux de mots. *Ex.* : « *Dans chaque église, il y a toujours quelque chose qui cloche.* » (Jacques Prévert, Fatras)

JEUX (subst. masc.) **LINGUISTIQUES**, *pédag.* L'objectif des jeux linguistiques est multiple. S'ils permettent en premier lieu, de motiver les élèves, ils servent surtout aux activités de fixation, de consolidation du lexique et des structures, de révisions. Les jeux peuvent donner lieu à une activité langagière tantôt guidée (*jeux de loto, devinettes, jeux des familles, jeux des sept erreurs, rébus, mots cachés*) tantôt libre (*jeux de rôles*).

JUSTAPOSE(ES), adj. (**propositions**), *gramm.* [juxtaposed clauses] Propositions présentées sans relation logique explicite. *Ex.* : *Il se lève, déjeune, prend sa douche, s'habille* (succession d'actions). *Moi, j'ai faim, je mange* (cause/ conséquence).

JUSTAPOSITION, subst. fém., *gramm.* [juxtaposition] Action de juxtaposer des éléments ; état de choses juxtaposées. Synonyme de **parataxe** : Procédé syntaxique consistant à juxtaposer des phrases sans expliciter par un mot subordonnant ou coordonnant le rapport de dépendance qui existe entre elles (par opposition à **l'hypotaxe**).

K

KINÉSIQUE, adj., *ling.comm.* [kinesics] Il s'agit de l'étude de l'ensemble des signes relatifs aux mouvements et positions du corps, en tant que processus de communication (conscient ou inconscient). La kinésique, terme technique désignant le langage du corps, a appliqué les méthodes de la linguistique structurale au système des gestes, sans les dissocier de l'interaction verbale.

KOÏNÈ (ou **KOINÈ**), subst. fém., *socioling.* [koine] 1. Dialecte attique mêlé d'éléments ioniens qui est devenu la langue commune de tout le monde grec à l'époque hellénistique et romaine. 2. Toute langue commune se superposant à un ensemble de dialectes ou de parlers sur une aire géographique donnée.

L

LABIALISATION, subst. fém., *phonét.* [labialization, rounding] La labialisation est un trait d'articulation secondaire des sons d'une langue, le plus souvent utilisé pour les consonnes. La labialisation, en termes simples, repose sur l'utilisation des lèvres comme dispositif secondaire d'articulation, pendant que le reste de la bouche produit un autre phonème.

LABIALITÉ, subst. fém., *phonét.* Projection ou arrondissement des lèvres durant la prononciation des consonnes. Similaire à l'arrondissement des voyelles.

LANGAGE, subst. masc., *ling.génér.* [**language, speech**] Faculté que les hommes possèdent d'exprimer leur pensée et de communiquer entre eux au moyen d'un système de signes conventionnels vocaux et/ou graphiques constituant une langue; *par méton.* : le langage comme réalisation de cette faculté.

Langage courant, styl. [**everyday language**] est une manière de parler qui est plus soignée et beaucoup mieux acceptée. Il s'utilise à l'écrit comme à l'oral avec des personnes que l'on ne connaît pas ou peu (milieu scolaire, professionnel, relations sociales...). *Ex.* : *Allez Alexandre, dépêche-toi ou nous serons en retard. Je te l'avais bien dit qu'ils n'étaient pas chez eux.*

Langage interne /langage externe, *ling.génér.* [**internal / external language**] En linguistique générativiste, cette distinction désigne respectivement le savoir mis en œuvre par un locuteur pour parler sa langue et les conventions et habitudes adoptées par un groupe concernant cette langue. Seul le langage interne est l'objet de la linguistique générativiste, qui se présente donc comme une forme de psychologie.

Langage familier, styl. [**informal language, colloquial speech**] Manière de parler avec des mots très simples et parfois vulgaires. On l'entend dans des conversations entre amis ou copains mais aussi lorsqu'une personne est en colère. *Ex.* : *Hé Alex, grouille maint'nant, on est en r'tard J'te l'avais bien dit i sont pas là !*

Langage populaire, styl. [**common language**] Langage familier qu'on trouve dans les communications entre personnes peu instruites ou entre personnes instruites qui emploient volontairement ce registre de langue. La langue est relâchée et non conforme au bon usage. Les expressions argotiques y sont très présentes. Le registre populaire est généralement très expressif, même s'il y a absence de toute recherche expressive consciente.

Langage soutenu (ou **littéraire**, ou **châtié**), styl. [**elevated language, literary language**], surtout utilisé à l'écrit, est une manière de s'exprimer avec des mots rares et savants. On le lit dans les textes littéraires, on l'entend dans des discours, on l'utilise quand on s'adresse à une personne à qui on accorde beaucoup d'importance. Il exige une connaissance approfondie des ressources de la langue, mais aussi met l'accent sur les références littéraires, culturelles, etc. Dans le dictionnaire, les mots soutenus sont indiqués *litt.* *Ex.* : *J'avais la conviction qu'ils étaient absents de leur domicile et je crains fort, cher Alexandre, que nous ayons désormais quelque retard, aussi hâtons-nous je vous en prie.*

Actes de langage, *ling.comm.* [**speech acts**] «*Je te baptise*», «*Je le jure*», ces paroles n'ont pas pour but de décrire le monde, de transmettre un message, mais constituent en elles-mêmes une action, un «acte». D'où la notion d'acte de langage due à John L. Austin. Un acte de langage a une valeur illocutoire, c'est-à-dire qu'il établit un type de relation de dialogue (jurer, questionner, ordonner, etc.) ; il peut avoir des effets perlocutoires, c'est-à-dire des conséquences pratiques (convaincre, intimider, etc.). Il y a des actes indirects (constater «*il est tard*» pour demander de partir).

Faculté de langage, *ling.comm.* [**language capacity / ability**] Capacité des sujets parlants à distinguer les phrases grammaticales des phrases agrammaticales. Cette

capacité de langage, à l'origine de l'acquisition du langage, fait partie de la compétence des sujets parlants.

LANGUE, subst. fém., *ling.génér.* [language, language system] Code de communication découlant du langage. On peut le définir de façon plus pointue comme étant l'ensemble cohérent de choix faits par un groupe social donné sur l'entièreté des possibilités que nous offre le langage pour communiquer entre humains.

Langue source, traduct. [source language] Langue dans laquelle est rédigé le texte source (langue de départ) (**Document source**. Document à traduire).

Langue cible, traduct. [target language] Langue dans laquelle est traduit le document source (langue d'arrivée) (**Document cible**. Résultat du processus de traduction dans la langue cible).

Langue-pont, *ling.comm.* [bridge language] Langue utilisée pour la communication entre des personnes de langues maternelles différentes. Par exemple, l'anglais pendant une conférence internationale sans interprètes.

Langue-pivot, traduct. [pivot language] Langue qui « relie » deux autres langues lors d'une traduction ou d'une interprétation. Si l'on traduit du hongrois vers l'allemand puis de l'allemand vers le polonais, l'allemand est la langue-pivot.

Langue officielle, *socioling.* [official language] Langue de fonctionnement de l'État, langue de l'école, des média, etc. Son utilisation est convenue par une constitution ou un traité. « Sur 200 États souverains dans le monde, 160 sont officiellement unilingues au niveau national. Une trentaine sont bilingues, 7 trilingues (Belgique, Luxembourg, Bosnie, Érythrée, Rwanda, Seychelles, Vanuatu) et deux quadrilingues (Suisse et Singapour)... Certains États reconnaissent des langues officielles ou co-officielles au niveau régional. C'est le cas des deux pays officiellement multinationaux, la Russie avec ses 130 nationalités et leurs 55 entités autonomes, et la Chine pour ses 55 nationalités minoritaires et leurs 150 entités autonomes. L'Inde, résolument uninationale et authentiquement fédérale, liste, après ses deux langues officielles au niveau national, 18 langues ‘constitutionnelles’, dont la plupart sont celles des 35 États et Territoires de l'Union. »

Langue nationale, *socioling.* [national language] La langue la plus importante ou la langue officielle d'une nation. Par exemple, le français en France.

Langue ethnique, *socioling.* [ethnic language] Langue d'ethnie(s) existante(s) et définie(s).

Langue minoritaire, *socioling.* [minority language] Langue utilisée par un groupe minoritaire dans une nation ou une région. Par exemple, le finnois en Suède.

Langue véhiculaire, *socioling.* [vehicular language, lingua franca] Véhicule de communication entre plusieurs populations de langues différentes.

Langue vernaculaire, *socioling.* [vernacular language, indigenous language] (du latin *verna*, esclave né dans la maison, domestique) Terme utilisé pour désigner toute langue native, indigène.

Langue régionale, *socioling.* [regional language] Une langue régionale est, du point de vue géographique, parlée dans une région faisant partie d'un État plus vaste : elle peut y être localement majoritaire, ou non : selon la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires : L'adjectif « régional » concerne les langues parlées dans

une partie limitée du territoire d'un État, dans laquelle elles peuvent, par ailleurs, être parlées par la majorité des citoyens. À titre d'exemples, on peut citer le breton en France, le sarde en Italie, le zazaki en Turquie, le kabyle en Algérie, le bachkir en Russie, le tibétain en Chine, le navajo aux États-Unis, le guarani au Paraguay.

Une langue régionale est, au point de vue du statut politique, différente de la langue officielle de l'État où elle est parlée, et dont les locuteurs posent la question de son statut à côté de la langue officielle. Les langues régionales sont parfois reconnues et protégées par l'administration régionale ou par l'État : un grand nombre d'états à travers le monde, dont la majorité des États européens, reconnaissent des langues régionales, et leur accordent un statut, comme c'est le cas, par exemple, de la Wallonie, de l'Espagne, de l'Italie ou encore de la Suisse. Dans d'autres cas l'État n'accorde de statut officiel qu'à la langue officielle du pays : c'est le cas avec les langues régionales de France, qui peuvent être étudiées ou présentées au baccalauréat, mais ne peuvent être utilisées dans aucun service public et aucune administration, où seul le français est officiel.

Langue isolante, *typol. [analytic language, isolating language]* Langue où les mots sont réduits à un radical, donc à une forme invariable et indécomposable. (Les langues isolantes, dites aussi **analytiques**, s'opposent aux langues dites **synthétiques** que sont les **langues agglutinantes** et les **langues flexionnelles**.).

Langue synthétique (appelé aussi **fusionnelle**), *typol. [synthetic language]* est, en typologie morphologique, une langue se définissant par la combinaison de morphèmes langagiers. Toutes les langues de cette catégorie font partie du groupe des langues flexionnelles. Les langues indo-européennes (excepté l'arménien), notamment, sont des langues synthétiques.

Les langues synthétiques se différencient des langues agglutinantes dans le fait qu'elles présentent un syncrétisme poussé dans leurs éléments signifiants minimaux : une seule forme, indécomposable, vaut pour plusieurs éléments sémantiques (ou grammaticaux) identifiables. Le latin ou le grec ancien en sont des exemples classiques.

L'allemand en fournit un exemple quant aux langues contemporaines. Dans *Der Mann ist mein Lehrer* (« L'homme est mon professeur »), l'article *der* indique à la fois le défini (s'opposant à l'article indéfini), le singulier, le masculin, et le nominatif. Il en est de même dans les langues slaves. Les langues romanes font partie également de cette catégorie de langue.

Langue mère, *ling.histor. [ancestor language, parent language]* État de langue qui est à l'origine d'autres états de langue dans le processus d'évolution linguistique.

Langues naturelles, *ling.génér. [natural languages]* sont appelées ainsi car elles n'ont pas été inventées par les humains, contrairement aux langues artificielles que sont les langues fabriquées par les utopistes comme l'esperanto ou le langage informatique.

Langue littéraire, *socioling. [literary language]* La langue classique qui sert aujourd'hui pour la communication écrite et les échanges culturelles.

Langue de bois, *socioling. [wooden language]* Discours parlé ou écrit, plus particulièrement en politique, utilisant des mots et des idées stéréotypées et n'apportant aucune information nouvelle.

LANGUE vs PAROLE, *ling.génér.* [language vs speech] Saussure définit ces deux termes comme suit : **La langue** appartient à la communauté et non à l'individu. C'est un système stable appartenant et dépendant de la masse des individus composant cette communauté. Son évolution est lente et constante. **La parole** est propre à chaque individu. Elle diffère d'un individu à l'autre et pour chaque personne, elle peut varier brusquement en fonction d'une foule de facteurs tels que la mode, les intégrations de mots étrangers...

Ces deux parties permettent et forment la **communication verbale**. Chaque individu prend dans la langue qu'il a apprise les informations qui lui sont nécessaires et s'exprime grâce à la parole. Pour un **référent** identique pour tous (appartenant à la réalité), il existe un signifié et un signifiant appartenant à la langue et communs à tous et un signifié individuel (appartenant à la parole), dépendant du signifié de la langue, mais transformé par l'expérience de l'individu et par son environnement.

LARYNX, subst. masc., *phonét.* [larynx] Organe situé dans la trachée artère qui comprend les cordes vocales et sert ainsi à la production de la voix.

LATIN, subst. masc., *ling.* [latin] Langue indo-européenne du rameau occidental de cette famille, parlée par les habitants du Latium et par les anciens Romains, utilisée par les savants jusqu'au XVIII^e siècle, langue officielle de l'Église romaine.

LEÇON (subst. fém.) **ZÉRO**, *pédag.* [introductory lesson] On ne parachute pas les élèves, un beau jour de septembre ou d'octobre, dans le manuel d'allemand, quel qu'il soit, Unité 1, séance 1,... sans verbalisation préalable. Les enfants sont en droit de savoir ce qui les attend, en termes de pourquoi et comment. La leçon zéro est une séance de discussion, un échange entre enseignant et ses élèves, entre les élèves, autour de la langue étrangère à l'école.

LEITMOTIV, subst. masc., *litt.* [leitmotiv] Image (ou thème) qui se répète dans une œuvre artistique.

LEMMATISATION, subst. fém., *lexicogr.* [lemmatization] « Opération consistant à regrouper les formes courantes d'un texte ou d'une liste sous des adresses lexicales ».

LEMMATISER, v. tr., *lexicogr.* [lemmatise] Regrouper des formes sous les lemmes correspondants.

LEMME, subst. masc., *lexicogr.* [lemma] Forme graphique choisie conventionnellement comme adresse dans un lexique. Pour l'inventaire des éléments d'un lexique, les lexèmes sont ordinairement rangés dans l'ordre alphabétique des lemmes.

LETTRE, subst. fém., *graph.* [letter] Caractère représentant une des lettres de l'alphabet.

LEXÈME, subst. masc., *lexicol.* [lexeme, lexical item, semanteme, simple lexia] Unité lexicale de la langue, virtuelle et le plus souvent polysémique, c'est un *signe* caractérisé (au point de vue sémantique) par la *valeur denominative*; l'ensemble des lexèmes est indénombrable.

LEXICALISATION, subst. fém., *lexicol.* [lexicalization] Processus par lequel une suite de morphèmes ou un syntagme devient une unité lexicale autonome. Le processus de lexicalisation porte sur des segments de dimension variable, depuis la classique *pomme de terre*, jusqu'aux locutions phraséologiques comme *mettre le pied*

à l'étrier, prendre le taureau par les cornes, etc. Résultant de l'usage, la lexicalisation est lente et progressive. Elle passe par différents stades, au cours desquels le degré de soudure des constituants s'accentue progressivement pour aboutir au figement complet (indissociabilité des constituants). Les noms propres fournissent non seulement des lexicalisations (*un harpagon*) mais des monèmes productifs (*marxiste, marxisme, marxien*).

LEXICOGRAPHE, subst., *lexicogr.* [lexicographer] Le lexicographe désigne à la fois le linguiste étudiant la lexicographie et le rédacteur d'un dictionnaire, dit aussi dictionnairiste. On distingue ainsi la science de la lexicographie et la pratique lexicographique et, de la même façon, le linguiste lexicographe et l'auteur de dictionnaire.

LEXICOGRAPHIE, subst. fém., *lexicogr.* [lexicography] La lexicographie est la technique de confection des dictionnaires et l'analyse linguistique de cette technique. On distingue ainsi la science de la lexicographie et la pratique lexicographique et, de la même façon, le linguiste lexicographe et l'auteur de dictionnaire.

LEXICOGRAPHIQUE, adj., *lexicogr.* [lexicographical] Relatif à la lexicographie, qui relève de la lexicographie.

LEXICOLOGIE, subst. fém., *lexicol.* [lexicology] Étude scientifique du lexique. L'objet de la lexicologie est une théorie compréhensive du fait lexical, tant au niveau des structures (lexique, vocabulaire) que des unités (mot, idiome).

LEXICOLOGIQUE, adj., *lexicol.* [lexicological] Relatif à la lexicologie, qui relève de la lexicologie.

LEXICOMÉTRIE, subst. fém., *ling.génér.* [mathematical linguistics, quantitative linguistics, statistical linguistics] Étude statistique du vocabulaire; science qui étudie la répartition du vocabulaire dans le discours. La lexicologie quantitative, ou lexicométrie, permet une approche réductionniste, interne et, partiellement, explicative.

LEXIE, subst. fém., *ling.génér.* [lexia] Unité lexicale de langue constituée soit par un mot (lexie simple) soit par des mots associés (lexies composée et complexe). La frontière entre « lexie » et « énoncé libre » n'est pas nettement tracée; la phraséologie occupe un domaine intermédiaire, selon un continuum allant de la suite lexicalisée au syntagme et à l'énoncé simplement fréquent en discours et prévisible en langue (*ex. : sur le chemin du retour; se jurer une amitié éternelle*).

LEXIQUE, subst. masc., *lexicol.* [lexicon] A. [Le lexique comme recueil de mots] 1. Vx. Dictionnaire. 2. Dictionnaire bilingue. se réduisant à la simple mise en parallèle des unités lexicales des deux langues considérées.

En partic. [Dans l'édition d'un ouvrage à l'usage d'étrangers] Liste de certains mots accompagnés de leur traduction. 3. Dictionnaire des termes employés dans une science, dans une technique particulière, un domaine spécialisé. Lexique de terminologie linguistique, de termes d'art, de marine. 4. « Recueil de mots classés en liste pour différents usages ». 5. Recueil des mots employés par un auteur dans une œuvre. *Ex. : Lexique de Cicéron, de Corneille.* *En partic.* Liste des mots d'un ouvrage s'écartant de l'usage commun avec leur explication. *Rem.* Lexique est fortement concurrencé dans l'usage actuel par *dictionnaire* pour les emplois 2, 3, 4,

plus faiblement par *glossaire* pour les emplois 2 en partic. et 5 en partic. et par *vocabulaire* pour l'emploi 5.

B. [Le lexique comme ensemble de mots, comme système] 1. Ensemble des mots d'une langue. *En partic.* Ensemble des mots dont dispose une personne, des mots employés par un écrivain dans ses œuvres. Ensemble des mots utilisés par un groupe social ou professionnel, propres à une technique, une science, une corporation.

2. Spécialement: *ling.* Ensemble des unités significatives d'une langue, excluant généralement les unités grammaticales et donc en inventaire ouvert, envisagé abstrairement comme un des systèmes constitutifs de cette langue. Le lexique est souvent opposé au vocabulaire, comme un inventaire d'unités virtuelles à l'ensemble d'unités réalisées dans un corpus (ou, ce qui revient au même, dans un texte).

LIAISON, subst. fém., *phonét.* [**liaison**] Habitude de prononciation qui consiste à unir la dernière consonne d'un mot habituellement non prononcée à la voyelle initiale du mot suivant (*Ex. : les amis* [lezami]).

« **LINGUA FRANCA** », subst. fém., *socioling.* [**lingua franca**] Langue-pont largement utilisée. Cf. : **langue-pont**.

LINGUISTIQUE, adj. et subst. fém., *ling.génér.* [**linguistics**] Substantif : Science qui a pour objet l'étude du langage, des langues envisagées comme systèmes sous leurs aspects phonologiques, syntaxiques, lexicaux et sémantiques. Manuel, traité de linguistique; linguistique descriptive, théorique. La linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même.

Linguistique générale, *ling.génér.* [**general linguistics**] Science tentant de dégager la synthèse des études faites sur les différentes langues, de déterminer les conditions générales de fonctionnement des langues et du langage. La linguistique générale considère, d'une part, que les langues sont conventionnelles, d'autre part, qu'elles sont soumises aux conditions naturelles des phénomènes humains.

Linguistique appliquée, *ling.appl.* [**applied linguistics**] La linguistique appliquée est un champ d'étude interdisciplinaire qui dépasse le domaine de la linguistique pure, n'intéressant pas uniquement l'enseignement des langues ou les thérapies de problèmes neurolinguistiques. Elle n'est pas non plus uniquement vouée à la recherche fondamentale.

Linguistique diachronique, *ling.génér.* [**diachronic linguistics**] Étude des langues en évolution; comparaison entre diverses étapes du développement historique d'une langue.

Linguistique synchronique, *ling.génér.* [**descriptive linguistics, static linguistics, synchronic linguistics**] Étude des langues en tant que système cohérent à un point donné dans le temps (habituellement dans le présent).

Adj. 1. Relatif à la linguistique, étude, modèle, théorie linguistique. 2. Relatif, propre à la langue; envisagé du point de vue de la langue. 3. Qui a pour objet l'apprentissage d'une langue étrangère.

LITOTE, subst. fém., *rhétor., styl.* [**litotes, meiosis, understatement**] Le mot «litote» vient du mot grec qui signifie «apparence simple, sans apprêts» et qui avait le sens rhétorique d'une figure par laquelle on laisse entendre plus qu'on ne dit. La litote est une figure de rhétorique qui consiste à déguiser sa pensée de façon à la faire deviner dans toute sa force. Autrement dit, caractériser une expression de façon à

susciter chez le récepteur un sens beaucoup plus fort que n'aurait fait la même idée exprimée en toute simplicité. Sans perdre de vue que cette figure envoie comme un signal destiné à être amplifié et que son intensité dépendra de la personnalité du récepteur. Paradoxalement, elle est souvent confondue avec l'atténuation ou euphémisme car l'expression des deux figures est similaire ; mais la litote « a une orientation de valeur inverse de celle de l'euphémisme, qui cherche à amoindrir l'information. ». L'effet de la litote est principalement produit soit par un vocabulaire « neutralisé », soit par la négation d'un contraire ou autre tournure de contournement. Enfin, pour résumer, par une expression indirecte de la pensée. *Ex.* : – «*Ce n'est pas la grande forme*» pour «*je suis au plus mal*» ; – «*Pas génial*» pour «*franchement nul*» ; – «*Pas mauvais*» pour «*très bon*» ; – «*Va, je ne te hais point*» (*Corneille*), pour «*Je t'aime beaucoup*» ; – *Un professeur qui écrit sur une copie médiocre* : «*Ce n'est pas génial*».

LOCUTEUR, -TRICE, subst., *ling.comm.* [speaker] En linguistique de la communication, désigne celui qui parle (par rapport à celui qui écoute). Le terme est aussi employé pour désigner les personnes qui parlent une langue donnée : *les locuteurs français, anglais, etc.*

Locuteur natif, *socioling.* [native speaker] « Sujet parlant sa langue maternelle, considéré comme ayant intériorisé les règles de grammaire de sa langue ».

LOCUTION, subst. fém., *ling.comm.* [locutionary act, speech act] Acte de parole du locuteur. La locution est à certains égards proche d'une simple actualisation des possibilités de la langue indépendamment des actions qu'accomplit la parole.

Phraséol., *gramm.* [expression, phrase] Groupe de mots constituant un syntagme figé.

Locution adverbiale, *gramm.* [adverbial expression, adverbial phrase] Deux ou plusieurs mots qui fonctionnent comme un adverbe. *Ex.* : *là-bas, peu à peu, d'ailleurs, d'autre part....*

Locution conjonctive, *gramm.* [complex conjunction] Deux ou plusieurs mots qui fonctionnent comme une conjonction. *Ex.* : *de sorte que, de crainte que, afin que...*

Locution prépositionnelle, *gramm.* [complex preposition] Deux ou plusieurs mots qui fonctionnent comme une préposition. *Ex.* : *à côté de, en face de, au milieu de, à cause de ...*

Locution verbale, *gramm.* [verbal expression] Deux ou plusieurs mots qui fonctionnent comme un verbe. *Ex.* : *avoir faim, avoir envie de, avoir mal, avoir peur, faire mal, faire peur...*

LOCUTIONNAIRE, adj., *ling.comm., pragm.* [locutionary] Acte accompli par le fait de dire quelque chose.

LYRIQUE, adj., *litt.* [lyric] Ton de l'expression des sentiments personnels ; évocation exaltée de sentiments communs à tous les hommes.

LYRISME, subst. masc, *litt.* [lyricism] On qualifie ainsi l'expression des sentiments personnels intimes.

M

MACROCONTEXTE, subst. masc., *ling.comm.* [macrocontext] Environnement d'un mot considéré au-delà du mot qui précède ou qui suit le terme envisagé, pouvant aller de la phrase au paragraphe ou au discours tout entier.

MAL (subst. masc.) **DU SIÈCLE**, *litt.* [disease of the century] État d'âme caractéristique de la jeunesse romantique au XIX^e siècle (un sentiment fait de mélancolie et d'inquiétude).

MANIPULATION, subst. fém., *pédag.* [manipulation] La manipulation ludique du lexique et des structures est indispensable pour faciliter la mémorisation et créer des automatismes. Cette phase de manipulation intervient en général après une première découverte auditive (mise en oreille) souvent guidée par une recherche de mots connus ou transparents qui oriente l'écoute de l'élève.

MASSIF, adj. (**nom**) ou **NON COMPTABLE**, *gramm.* [uncountable] Se dit des noms de masse (*du vin, du sable*) et des noms « abstraits » non comptables (*du courage, de la force, de la patience*). On utilise avec ces noms l'article partitif **du, de la, de l'**.

MATRICE (subst. fém.) **PHONOLOGIQUE**, *phonol.* [phonological matrix] Inventaire des traits identifiant un phonème d'une langue donnée.

MAXIME, subst. fém., *phraséol.* [maxim] Une maxime est une pensée ou une formule énonçant un principe de morale, une règle de vie ou de comportement, une ligne de conduite, un jugement d'ordre général. *Ex : « Quand Dieu se tait, on peut lui faire dire ce que l'on veut. » (Jean-Paul Sartre, Le Diable et le Bon Dieu).*

MÉDIATION, subst. fém., *pédag.* [mediation] Désigne à la fois ce qui, dans le rapport pédagogique, relie le sujet au savoir et sépare le sujet de la situation d'acquisition.

MÉLIORATIF, adj., subst. masc., *styl., lexicol.* [ameliorative, meliorative] Se dit d'un terme dont le sens comporte un trait présentant l'idée ou l'objet désigné sous un aspect favorable. On emploie un vocabulaire mélioratif (ou **appréciatif, laudatif**) pour exprimer un point de vue positif, valorisant.

MÉLIORATION, subst. fém., *styl., lexicol.* [amelioration, melioration] Changement sémantique par lequel un terme prend un sens plus favorable.

MÉLODIE, subst. fém., *phonét.* [melody] La mélodie de la voix résulte de la vibration des cordes vocales et se traduit phonétiquement par l'évolution de la fréquence fondamentale en fonction du temps.

Mélodie de la phrase, subst. fém., *phonét.* [melody of a sentence] Courbe sonore résultant de la succession des intonations ou hauteurs des sons.

MÉLODRAMATIQUE, adj., *litt.* [melodramatic] C'est le pathétique et le dramatique poussés jusqu'à l'extrême.

MENTALISME, subst. masc., *pédag.* [mentalism] Conception qui considère que l'activité mentale de l'apprenant ne peut être « traduite » en comportements observables. La pédagogie par objectifs d'inspiration mentaliste affirme donc l'existence d'une rupture entre, d'une part les objectifs généraux (formulés en termes de compétence ou de capacité) qui sont analysés pour identifier les opérations mentales requises et permettre la construction de dispositifs, et, d'autre part, les

objectifs opérationnels qui perdent leur caractère de traduction des objectifs généraux pour devenir de simples indicateurs d'évaluation.

MÉTACOGNITION, subst. fém., *pédag.* [metacognition] Activité par laquelle le sujet s'interroge sur ses stratégies d'apprentissages et met en rapport les moyens utilisés avec les résultats obtenus.

MÉTACONNAISSANCE, subst. fém., *ling.génér.* [metalevel knowledge, metaknowledge] Une métacognition est une connaissance portant sur des connaissances.

MÉTALANGAGE, subst. masc., *ling.génér.* [metalanguage] A. Modèle formalisé d'un langage, destiné à en rendre compte. Le métalangage logique sert à construire la définition de la vérité pour le langage-objet formalisé, et ne sert à rien d'autre. Le métalangage linguistique sert à décrire un langage naturel en construisant des définitions de l'acceptabilité et non de la vérité. B. « Langage naturel considéré dans une fonction spécifique qui consiste à parler du langage lui-même ».

Par extension. Langage parlant d'un système de signification autre que le langage lui-même. La sémiologie, par exemple, est un métalangage, puisqu'elle prend en charge à titre de système second un langage premier (ou langage-objet) qui est le système étudié; et ce système-objet est signifié à travers le métalangage de sémiologie. La notion de métalangage ne doit pas être réservée aux langages scientifiques; lorsque le langage articulé, dans son état dénoté, prend en charge un système d'objets signifiants, il se constitue en « opération », c'est-à-dire en métalangage.

MÉTALANGUE, subst. fém., *ling.génér.* [metalanguage] Langue artificielle servant à décrire une langue naturelle dont les termes sont ceux de la langue objet d'analyse, mais qui ont une seule acception et dont les règles de syntaxe sont aussi celles de la langue analysée. La métalangue est, par exemple, le langage grammatical, dont le linguiste se sert pour décrire le fonctionnement de la langue ; c'est le langage lexicographique, dont l'auteur du dictionnaire se sert pour les définitions des mots. Toute langue a sa propre métalangue dans la mesure où elle utilise des mots comme *c'est-à-dire, signifier, pour ainsi dire, vouloir dire*, etc.

METALINGUISTIQUE (fonction), *ling.génér.* [metalinguistic function] C'est l'une des six fonctions du langage étudiées par Roman Jakobson. Elle désigne l'une des propriétés du langage humain, qui est sa réflexivité, c'est-à-dire la possibilité de se prendre lui-même pour objet de discours.

MÉTAPHORE, subst. fém., *rhétor., styl.* [metaphor] Figure de style qui consiste à remplacer un mot (ou un groupe de mots) par un autre mot en vertu d'un rapport de sens entre les deux termes. Elle rapproche des éléments par association d'idées. *Ex.* : la phrase «*tes yeux sont bleus comme l'océan*» devient «*l'océan de tes yeux*» (le sème commun entre le mot «océan» et le mot «yeux» est la couleur) ; – *Et tes mains, feuilles de l'automne* ; – *Les étoiles volaient dans les branches des arbres*.

MÉTHODE, subst. fém., *pédag.* [method] Définition étymologique : chemin à suivre. Terme désignant un ensemble de moyens mis en oeuvre pour effectuer un apprentissage : un ou plusieurs dispositifs, un traitement individuel ou interactif de ceux-ci, des matériaux et des outils, une démarche, un certain degré de guidage, etc...

MÉTONYMIE, subst. fém., *rhétor., styl.* [metonymy] Figure de style qui consiste à remplacer un terme par un autre terme qui est dans un rapport de contiguïté ou de

liaison avec le premier (une relation étroite unit ces deux termes). On observe les cas suivants : – La cause pour l'effet : « *boire la mort* » pour « *boire le poison* » qui entraîne la mort. – Le lieu d'origine pour la chose : « *fumer un havane* » (un cigare originaire de La Havane). – Le contenant pour le contenu (ou vice versa) : « *boire un verre* » (boire le contenu d'un verre). – Le symbole pour le symbolisé : « *J'ai quitté la robe pour l'épée* » pour « *J'ai abandonné la magistrature pour le métier des armes.* ». Relation (sémantique) entre deux mots, ou deux acceptations d'un mot, dont les référents sont liés par une relation de solidarité (logique, physique...). Cette solidarité autorise éventuellement l'emploi d'un mot à la place de l'autre.

MICROCONTEXTE, subst. masc., *ling.comm.* [microcontext] Le microcontexte désigne le contexte immédiat du mot envisagé, c'est-à-dire le mot qui précède et le mot qui suit.

MISE (subst. fém.) **EN PROJET**, *pédag.* [preliminaries of a lesson] Au début de chaque séance, renseignant informe les élèves du travail qui va être engagé. Il sollicite leur attention et leur annonce ce qu'il attend d'eux, tout en s'appuyant sur les acquis antérieurs. Ainsi, il associe les enfants aux tâches dont ils connaissent la finalité. Cette phase est menée en français, mais ne doit pas dépasser deux minutes.

MISE (subst. fém.) **EN RELIEF**, *gramm.* [emphasizing] On met en valeur, en évidence un élément de la phrase, c'est-à-dire qu'on focalise, qu'on met une certaine emphase sur cet élément. *Ex.* : *C'est elle et elle seule qui a fait ça.*

MODALISATION, subst. fém., *gramm.* [modalization] La modalisation consiste à introduire, dans une phrase, diverses modalités permettant d'identifier le point de vue de l'auteur (ou, parfois, le degré de réalité). La modalisation du texte s'effectue au moyen de marqueurs de modalité. Ces marqueurs sont extrêmement variés, mais il est possible de les classer de la manière suivante : **phrase de départ** : *Julie parle trop vite.*

- modalisation **par un adverbe** : *Julie parle sans doute trop vite.*
- modalisation **par un auxiliaire de modalité** : *Julie doit parler trop vite.*
- modalisation **par le mode ou le temps du verbe** : *Julie parlerait trop vite pour être bien comprise.*
- modalisation **par la structure de la phrase** : *Il est probable que Julie parle trop vite.*
- modalisation **par le type de la phrase** : *Julie parle-t-elle trop vite ?*
- modalisation **par une expression appropriée** : *Je crois que Julie parle trop vite.*

MODALITÉ, subst. fém., *gramm.* [modality] On appelle **marqueurs de modalité** les éléments morphologiques et lexicaux qui renvoient à l'attitude de l'énonciateur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé. Selon les courants de linguistiques, on trouvera les valeurs assertives, aléthiques, déontiques, volitives, épistémiques, appréciatives et intersubjectives.

MODAUX, adj., *gramm.* (verbes) [modal verbs] L'auxiliaire modal ou semi-auxiliaire modal (du latin **modus**) est un des outils linguistiques parmi d'autres permettant d'exprimer une modalité, c'est-à-dire de présenter un fait comme possible, impossible, nécessaire, permis, obligatoire, souhaitable, vraisemblable. *Ex.* : *devoir, pouvoir, savoir, vouloir.*

MODE (du verbe), subst. masc., *gramm.* [modality, mood] Le mode d'un verbe

indique la façon dont l'action est présentée. Il y a les modes personnels et les modes impersonnels.

Indicatif, subjonctif, conditionnel et impératif sont des modes personnels, c'est-à-dire pour lesquels le verbe varie en personne. Ils s'opposent aux modes impersonnels (**infinitif, participe, gérondif**) qui ne varient pas. À chaque mode correspondent plusieurs temps.

Indicatif [indicative mood] prend simplement le sens du verbe pour ce qu'il est.

Ex. : Je mange une pomme.

Conditionnel [conditional, conditional mood] a) [Sa valeur est temporelle] En relation avec l'expression d'un moment du passé, il évoque le futur par rapport à ce passé; en particulier dans le style indirect libre. b) [Sa valeur est modale] Utilisé dans un système hypothétique, il exprime l'éventualité; en dehors d'un tel système, il est le mode de l'imaginaire ou de l'atténuation.

Subjonctif [subjunctive, subjunctive mood] ajoute au sens du verbe l'expression d'un sentiment (désir, crainte, souhait...) ou le situe dans le domaine de la pensée.

Ex. : Tu préfères que je mange cette pomme. Julie aimera que tu partes plus tard.

Impératif [command, imperative, order] ajoute au sens du verbe une expression de volonté (demande, ordre, exhortation, défense). *Ex. : Mange une pomme !*

Infinitif [infinitive] est la forme tout à fait neutre du verbe. *Ex. : Manger une pomme.*

Participe [participle] est la forme que prend le verbe quand il se rapporte à un nom ou à un pronom. *Ex. : Maman l'a vu marchant dans la rue.*

Gérondif [gerund, gerundive] Forme verbale en **-ant** précédée, dans l'usage actuel, de la préposition **en** et exprimant une circonstance qui accompagne l'action énoncée par le verbe principal.

MODÈLE, subst. masc., *ling.génér.* [model] Le sens est toujours sens de quelque chose dans ou par rapport à quelque chose ; il naît de la confrontation de ce que nous appelons la « réalité » à un certain nombre de référents nécessaires pour le décodage. Un référent qui permet de saisir la « réalité » pour la transformer en « représentation scientifique » est ce que l'on appelle un « *modèle de référence* ». Le modèle est donc la projection et la concrétisation d'une *théorie* (ou de plusieurs, dans les cas d'interdisciplinarité) au moyen d'une figuration simplifiée et formalisée (*schémas, graphiques, descriptions, métaphores*) qui *simule* des propriétés jugées essentielles et illustre de manière simplifiée le fonctionnement d'un phénomène.

Pédag. Représentation schématique d'un objet ou d'un processus permettant de substituer un système plus simple au système réel. Deux aspects du modèle : **Modèle concret** : construit à partir de données expérimentales et qui rend compte aussi fidèlement que possible de certaines propriétés géométriques et/ ou fonctionnelles de l'objet et des lois auxquelles il est soumis. **Modèle théorique** : permettant d'élaborer, à partir du modèle concret de l'objet, une théorie qui ramène le phénomène étudié à un phénomène plus général (concept) en accord avec l'expérience et confronté avec elle. L'abstraction est une réduction du réel qui permet de faire apparaître des analogies entre des domaines habituellement séparés, ainsi beaucoup de situations et de phénomènes différents se laissent décrire et représenter par les mêmes modèles mathématiques.

Modèle pédagogique, *pédag.* [pedagogical model] Construction théorique mobilisant une représentation du sujet apprenant et du savoir qu'il convient de lui proposer, ainsi qu'un projet éthique implicite ou explicite. Le modèle permet de sélectionner des informations et de proposer des institutions et des activités didactiques particulières. Toute pédagogie est ainsi porteuse d'un modèle qu'elle privilégie au non de ses finalités.

MONÈME, subst. masc., *orthoép.* [moneme] Unité minimale de la première articulation (par opposition au phonème, unité minimale de la seconde articulation), dotée d'une forme et d'un sens.

MONOCHRONIE / POLYCHRONIE, subst. fém., *gramm.* [monochromy / polychromy] Ces deux termes désignent deux types de temps qui s'excluent mutuellement. Dans un système monochrone, un individu ne fait qu'une seule chose à la fois, selon le mode linéaire si familier aux Occidentaux. Dans un système polychrone, un individu fait au contraire plusieurs choses à la fois. Les horaires sont traités tout différemment ; en fait, il est parfois difficile de déterminer si un horaire existe ou non.

MONOLINGUE, adj., *socioling.* [monoglot, monolingual, unilingual] Synon. : **unilingue**. A. [En parlant d'une personne] Qui ne parle qu'une seule langue. B. [En parlant d'un texte] Qui est écrit en une seule langue.

MONOLOGUE, subst. masc., *litt.* [monologue] Mot qui appartient au vocabulaire théâtral pour désigner une scène dans laquelle un personnage parle seul, pour lui-même ou pour les spectateurs.

Monologue intérieur [stream of consciousness, inner monologue] Procédé qui nous dévoile la pensée d'un personnage au moment même de sa formation (pensée livrée telle quelle dans un désordre apparent). Les pensées, qui se déroulent dans la conscience du personnage, sont exprimées à la première personne du singulier.

MONOPHTONGAISON, subst. fém., *phonét.* [monophthongization] Réduction d'une diphtongue à une voyelle simple. *Ex.* : lat. *auricula* > *oricula*.

MONOPHTONGUE, subst. fém., *phonét.* [monophthong, pure vowel] Voyelle dont le timbre ne change pas au cours de son émission (par opposition aux diphtongues ou aux triptongues).

MONOSÉMIE, subst. fém., *lexicol.* [monosemy, univocity] Caractère d'une unité significative, lexicale ou grammaticale, qui n'a qu'un seul sens.

MONOSÉMIQUE, adj., *lexicol.* [monosemic, monosemous] Désigne un terme qui ne possède qu'un seul sens (est l'antonyme de polysémique). Ainsi, *fer* est un terme monosémique du vocabulaire de la chimie : son symbole *Fe* lui est toujours substituable, il peut se présenter sous l'un ou l'autre des états de la matière, etc. ; or, le terme *fer* de la chimie est emprunté au vocabulaire général, où l'unité est largement polysémique : sans évoquer les figures possibles (*un cœur de fer* ; *ce siècle de fer* ; *brandir le fer*), dont on peut considérer qu'ils relèvent de la rhétorique et non de la lexicologie, le mot *fer* du vocabulaire général comporte divers sens possibles, souvent exprimés par des sous-adresses dans le dictionnaire : *fer1* = métal ; *fer2* = objet (indéterminé) en fer ; *fer3* = objet (déterminé) en fer...

MORALE, subst. fém., *litt.* [moral] Conclusion d'ordre morale qu'un écrivain tire de son œuvre; conclusion qu'on peut tirer d'un événement ou conduite qu'il invite à

suivre. *Ex* : « Nous ne désirons pas les choses parce qu'elles sont bonnes, mais nous les déclarons bonnes parce que nous les désirons. » (Baruch Spinoza, *Ethique*).

MORPHÈME, subst. masc., gramm. [gram, **grammatical moneme**, **grammatical morpheme**] Le plus petit segment de signe porteur de signification. Le mot « valise » constitue à lui seul un morphème, car il ne peut pas être décomposé en éléments plus simples ayant une signification. Mais dans le mot « nageuse », par exemple, « nage » et « -euse » contient deux morphèmes qui permettent de distinguer « nageuse » des deux mots voisins « nageur » et « rageuse ». Unité minimale de signification lexicale ou grammaticale. « Les voitures » donnent 6 morphèmes: le – s – voi – tu – re – s.

Morphème lexical (ou « racine »), gramm. [**lexical moneme**, **lexical morpheme**] Morphème central au mot auquel se greffent les morphèmes grammaticaux. Habituellement appelé racine mais aussi « base », « radical » ou « lexème ».

Morphème libre, gramm. [**free form**, **free morpheme**] Mot racine qui existe seul.

Morphème dérivation, gramm. [**derivational morpheme**] Morphème qui change la nature syntaxique du mot auquel il se combine (par exemple, ajouter « -ment » à la fin d'un adjectif le transforme en adverbe).

Morphème grammatical (lié), gramm. [**gram**, **grammatical moneme**, **grammatical morpheme**] Élément de mot qui ne peut exister seul et effectue une opération sur un autre mot. Morphème qui doit être associé à la racine (par exemple, le morphème de pluriel des noms en français ne peut s'utiliser seul).

Morphème flexionnel, gramm. [**inflectional morpheme**] Morphème qui ne change pas la nature syntaxique du mot (par exemple, un nom reste un nom même si on y ajoute le morphème du pluriel).

Morphème zéro, morphème /Ø/, gramm. [**zero morph**, **zero morpheme**] On considère comme un morphème zéro /Ø/ un morphème dont la place est marquée par un silence (ou un blanc graphique) et qui s'oppose grammaticalement à d'autres morphèmes de la même classe sur l'axe paradigmique. Par exemple, à l'oral, *mange/-Ø/* à la première personne du singulier de l'impératif, comporte un morphème flexionnel zéro qui s'oppose à */-ons/* et */-ez/* de *mangeons* et *mangez*.

Morphe-portemanteau, gramm. [**portmanteau morph**] Unité morphologique exprimant simultanément (additionnellement) plusieurs morphèmes.

MORPHOLOGIE, subst. fém., gramm. [**morphology**] En grammaire traditionnelle, la morphologie est l'étude des formes des mots (flexion et dérivation) par opposition à l'étude des fonctions ou syntaxe. En linguistique, ce terme a deux acceptations principales: la description des règles qui régissent la structure interne des mots (formation des mots) et les formes diverses que prennent ces mots selon le genre et le nombre (flexion des mots).

Morphologie lexicale, dériv. [**lexical morphology**] Étude de la forme des mots et des procédés de formation des mots.

MORPHOPHONOLOGIE, subst. fém., ling.génér. [**mor(pho)phonemics**, **mor(pho)phonology**] Étude de l'interaction entre la morphologie et la phonologie. Elle est importante puisque la combinaison des morphèmes amène souvent des modifications phonologiques.

MOT, subst. masc., lexicol. [**word**] Élément de la langue composé d'un ou de plusieurs phonèmes, susceptible d'une transcription écrite individualisée et

participant au fonctionnement syntacticosémantique d'un énoncé. Équivalent courant de **lexème** ou **vivable**. Unité graphique de texte, comprise entre deux blancs.

Mots lexicalisés, *dériv.* [lexicalized words] La lexicalisation, terme propre à la linguistique et tout particulièrement à l'étymologie, la lexicologie et la linguistique comparée, est le fait qu'un terme nouveau – ou une expression – accède au statut de lemme dans une langue donnée, c'est-à-dire que ses locuteurs le reconnaissent comme un terme unique, différencié et autonome, doté d'un sens et appartenant au lexique de leur langue. Outre des termes isolés, des syntagmes ou des périphrases peuvent être lexicalisés. Dans ce cas, ce groupe de mots doit ne constituer qu'un seul lemme.

Mot-valise, *dériv.* [portmanteau word, blend] Un mot-valise est un néologisme (une création lexicale) formé par l'amalgame d'au moins deux autres mots. Les constituants de départs sont tronqués et télescopés. On joint le début d'un mot à la fin d'un autre mot. *Ex. : Europe + télévision > eurovision, photocopie + pillage > photocopillage, français+anglais > franglais, clavier + bavardage > clavardage, courrier + électronique > courriel, information + automatique > informatique.*

Mot abrégé, *dériv.* [abbreviation, abbreviated word] Abréger un mot signifie qu'on l'écrit en n'utilisant qu'une partie de ses lettres. *Ex. : prof pour professeur.*

Mot composé, *dériv.* [compound word] Un mot composé est un mot construit à partir d'autres mots mais qui a un sens qui lui est propre (une belle-mère n'est pas forcément jolie). Les mots entrant dans la composition d'un mot composé sont soudés (*ex. : un tournevis*), juxtaposés (*ex. : une chaise longue*), reliés par un trait d'union (*ex. : avant-dernier*) ou par une préposition (*ex. : une machine à laver*).

Les mots composés sont le plus souvent des noms composés, qui sont formés selon le cas : de deux noms (*ex. : un bateau-mouche, une brosse à dents*) ; d'un nom et d'un adjectif (*ex. : une basse-cour, une carte postale*) ; d'un nom et d'un verbe (*ex. : un porte-parapluies, une salle à manger*) ; d'une préposition (ou d'un adverbe) et d'un nom (*ex. : un après-midi*).

Mots sociaux, *ling.comm.* [social words] Mots qui servent surtout à établir un contact, et dont le contenu est secondaire au sens communicatif.

Mot polysémique, *lexicol.* [polysemous word] Un terme polysémique est un terme qui a plusieurs sens. Sa dénotation change alors suivant le contexte: *Ex. : On a élevé une statue dans la cour* (=construit) *Cet enfant est bien élevé* (=éduqué) Le mot «élevé» est donc polysémique. L'antonyme de «polysémique» est monosémique.

Mot générique, *lexicol.* [umbrella term] Se dit d'un mot qui convient à toute une catégorie ou à toute une espèce et non pas à un individu en particulier.

Mot spécifique, *lexicol.* [specific word] Mot qui est propre à une espèce, à une chose, à l'exclusion de tout autre.

Mot invariable, *gramm.* [invariable word] Un mot invariable est un mot qui s'écrit toujours de la même façon, quel que soit son nombre. Il existe quatre classes grammaticales de mots invariables: les adverbes, les prépositions, les conjonctions, les interjections. Au sein d'une classe de mots variables, peuvent figurer des mots invariables «par accident» : c'est le cas par exemple des noms qui, au singulier, se terminent par un -s, un -x ou un -z. *Ex. : un chamois, une souris, une perdrix, un lynx, du riz, du gaz, etc.*

Famille de mots, *dériv.* [word family] Une famille de mots rassemble tous les mots formés sur un même radical et évoquant une même idée. Un mot de la même famille qu'un autre est formé par l'ajout, au radical commun, d'un préfixe et / ou d'un suffixe. Le mot ainsi obtenu est un mot dérivé. *Ex.* : Les mots *inflammable*, *enflammer*, *flamme*, *flammèche* appartiennent à la même famille : ils sont tous formés sur le radical **-flamm-** et évoquent l'idée de feu et de chaleur.

Ordre (subst. masc.) **des mots**, *gramm.* [word order] Cf. : **ordre**. Ordre et construction de la phrase.

MOTIVATION, subst. fém., *lexicol.* [motivation] s'oppose à *arbitraire*; propriété de certains mots dont la *signification* se déduit partiellement du *signifiant*. Les *mots construits* sont motivés relativement aux *morphèmes* qui les constituent et, éventuellement, entre eux. La motivation est perçue en synchronie, au sein d'une langue (mot *motivé*).

Pédag. Ensemble des facteurs conscients ou inconscients qui incitent l'individu à apprendre.

Motivation instrumentale, *pédag.* [instrumental motivation] Force qui pousse l'apprenant à apprendre une langue seconde dans un but utilitaire (pour l'emploi, la promotion, le prestige, etc.).

Motivation intégrative, *pédag.* [integrative motivation] Force qui pousse l'apprenant à apprendre une langue seconde dans un but social (pour connaître une culture, pour s'y intégrer, etc.).

MULTILINGUE, adj., *socioling.* [multilingual] A. [En parlant d'une chose] Qui est rédigé en trois langues ou davantage. Dictionnaire, écrit, texte multilingue. Dans l'ensemble constitué par les ouvrages plurilingues, l'étendue de la nomenclature enregistrée et les procédés descripteurs utilisés permettent à leur tour d'opposer les dictionnaires bilingues aux dictionnaires multilingues. B. [En parlant d'une personne] Qui parle trois langues ou davantage, apprises en tant que langues maternelles.

MULTILINGUISME, subst. masc., *socioling.* [multilingualism, plurilingualism, polyglottism] Cf. : **Plurilinguisme**. Le mot multilinguisme (ainsi que plurilinguisme) décrit le fait qu'une communauté (ou personne) soit multilingue (ou plurilingue), c'est-à-dire qu'elle soit capable de s'exprimer dans plusieurs langues.

MYTHE, subst. masc., *litt.* [myth] Un mythe est un récit fabuleux qui contient en général un sens allégorique. Souvent porté par la tradition orale, le mythe exprime de manière symbolique des phénomènes naturels ou des aspects de la condition humaine (création, statut de l'homme, rapport avec le divin...). *Ex* : *le mythe de Prométhée*.

N

NARRATAIRE, subst. masc., *litt.* [narratee] Instance symétrique du narrateur, qui correspond, *in fabula*, au destinataire de la narration. (À ne pas confondre avec le lecteur.)

NARRATEUR, subst. masc., *litt.* [narrator] Voix qui raconte la fiction.

NARRATIF, adj., *litt.* [narrative] Propre à la narration, qui convient au récit.

Structure narrative, *litt.*, *ling.génér.* [narrative structure] Le **schéma narratif** d'un récit est un concept issu de la linguistique structurale, née dans les années 1960.

Selon cette théorie, il constitue le déroulement d'un récit (conte). Dans le cas d'un récit d'aventure, il est constitué de 5 éléments :

- **Situation initiale ou incipit**, qui présente les éléments nécessaires à la mise en route du récit et à la compréhension de celui-ci ; dans un récit au passé, les verbes y sont souvent à l'imparfait, la situation du héros n'évolue pas, elle reste stable ;
- **Élément déclencheur**, dit aussi **élément perturbateur ou bouleversement**, qui modifie la situation initiale et fait perdre l'équilibre de cette dernière, cet événement est souvent raconté au passé simple et est introduit par un connecteur temporel ;
- **Déroulement ou péripéties ou nœud (toutes les actions)**, qui sont les événements provoqués par l'élément modificateur et qui entraînent la ou les actions entreprises par les héros pour atteindre leur but ; dans un récit au passé, les verbes y sont souvent au passé simple ;
- **Élément de résolution (dénouement)**, qui met un terme aux actions et conduit à la situation finale ;
- **Situation finale**, ou **explicit** qui est le résultat, la fin du récit qui redevient stable. Pour les contes, la situation du "héros" s'améliore, mais, dans d'autres types d'histoires, elle peut se dégrader.

NARRATION, subst. fém., *litt.* [narration] Manière de raconter les événements. Action de raconter, d'exposer une suite d'événements sous une forme littéraire. *Ex.* : *La narration de ces incidents passionna le débat.*

NARRATIVITÉ, subst. fém., *ling.génér.* [narrativity] Ensemble des traits caractéristiques de la narration.

NARRATOLOGIE, subst. fém., *ling.génér.* [narratology] Étude des structures narratives, notamment dans les textes écrits.

NASALITÉ, subst. fém., *phonét.*, *phonol.* [nasality] Caractéristique des sons impliquant la résonance du nez due à la circulation de l'air par les fosses nasales.

NATURE, (subst. fém.) **SYNTAXIQUE**, *gramm.* [syntactic nature] Cf. : **syntaxique**.

NÉGATION, subst. fém., *gramm.* [negation] Mot ou groupe de mots servant à nier, comme **ne**, **non**, **pas**, etc. A la forme négative, il faut toujours utiliser au moins deux mots qui encadrent le verbe : **ne ... pas**, **ne ... plus**, **ne ... jamais**, **ne ... rien**, etc. (à choisir selon le sens de la phrase).

NÉOLOGIE, subst. fém., *lexicol.* [neology] A. Création de mots, de tours nouveaux et introduction de ceux-ci dans une langue donnée. Ensemble des procédés de formation de mots nouveaux. B. *Ling.* Processus de formation de nouvelles unités lexicales. Synon. : **créativité lexicale**. Selon les frontières qu'on veut assigner à la néologie, on se contentera de rendre compte des mots nouveaux, ou l'on englobera dans l'étude toutes les nouvelles unités de signification.

NÉOLOGISME, subst. masc., *lexicol.* [neologism] Mot, tour nouveau que l'on introduit dans une langue donnée. Mot qui n'existe pas dans les dictionnaires de langue, et qui est forgé par un écrivain. La néologie est l'une des possibilités pour enrichir le lexique d'une langue.

NEUROLINGUISTIQUE, subst. fém., *ling.génér.* [neurolinguistics, clinical linguistics] Étude de l'organisation du langage à partir des troubles occasionnés par des lésions corticales.

NEUTRALISATION, subst. fém., *phonol.* [neutralization] Une opposition phonologique est dite neutralisée lorsqu'elle n'est pas distinctive, dans certains environnements ou dans certains usages.

NIVEAU, subst. masc., *ling.génér.* [layer, level, rank, stratum] [Dans la mesure où la langue est considérée comme un ensemble structuré, hiérarchisé d'unités] Le mot a une position fonctionnelle intermédiaire qui tient à sa nature double. D'une part il se décompose en unités phonématiques qui sont de niveau inférieur; de l'autre il entre, à titre d'unité signifiante et avec d'autres unités signifiantes, dans une unité de niveau supérieur.

Niveau linguistique *ling.génér.* [linguistic level] Degré de l'analyse linguistique. Niveau phrastique, morphématique, phonématique; niveau d'analyse.

Niveaux de langue, styl. [level, level of language, register] Répartition du lexique de la langue en plusieurs répertoires en fonction de la norme. *Familier, argotique, vulgaire, littéraire*, etc. On distingue parfois le registre de langue du niveau de langue en disant qu'il s'agit de choix d'un vocabulaire et d'une syntaxe appropriés à des situations de communication auxquelles président certaines conventions sociales. Un mot, une tournure, appartiendraient ainsi, dans l'absolu, à un niveau de langue et, dans le relatif des situations, à un registre.

Un registre de langue (on dit aussi niveau de langue, ou encore, style) est un mode d'expression adapté à une situation d'énonciation particulière, qui détermine notamment, certains choix lexicaux et syntaxiques ainsi qu'un certain ton. Il existe en français plusieurs niveaux de langue ou registres de langue, dont le registre familier, le registre courant et le registre soutenu.

Registre populaire [slang, vulgar register] emploie des formes et un vocabulaire connotant certains groupes sociaux (par exemple, les étudiants, les adolescents) ou les milieux socialement dévalués. Lorsque le registre populaire se charge d'expressions venues du milieu de la délinquance, on parle alors de registre argotique (dont le verlan est une variété). Le registre populaire (ou argotique) peut devenir à son tour vulgaire ou trivial, par l'emploi de mots ou d'expressions condamnés par la bienséance.

Registre familial [informal, colloquial register] n'est pas totalement correct, mais il demeure admis sous certaines conditions. Il correspond au langage courant mais avec un grand nombre de libertés. Comme son nom l'indique, ce registre est surtout employé entre proches, entre personnes appartenant à une même communauté sociale dans laquelle tout formalisme peut être atténué, et il se base, en principe, sur l'absence de tout lien hiérarchique rigide entre les interlocuteurs (membres de la famille, amis, camarades de classe, collègues de travail...).

Registre courant [common (everyday) register] correspond à un langage correct, tant du point de vue lexical que syntaxique : les phrases sont quelquefois complexes, les principales règles de syntaxe sont respectées, avec quelques tolérances (quelques ellipses et quelques abréviations lexicalisées). C'est le style attendu dans les échanges de type professionnel ou officiel, lorsque la communication est impersonnelle et implique une distance entre les interlocuteurs: c'est le langage du professeur à ses élèves, de l'homme politique en train de faire un discours, du présentateur de télévision, du journaliste faisant un reportage. Le registre courant est celui qu'on

emploie aussi dans des situations d'interviews ou dans la communication orale avec des services commerciaux ou administratifs. Les formes et le vocabulaire du registre courant oral sont généralement admis à l'écrit.

Registre soutenu (ou soigné) [formal, academic register] est non seulement correct, mais il bénéficie d'une surveillance extrême. Il est employé surtout dans la littérature et la rhétorique.

Niveau de représentation, gramm. [level of representation] Système de concaténation représentant une phrase comme une suite d'éléments discrets. Les relations entre les niveaux sont définies par un ensemble de règles de représentation exprimant la manière dont les éléments d'un niveau supérieur sont représentés par les éléments d'un niveau inférieur. Des «structures profondes» aux «structures de surface», toute phrase peut être décrite à plusieurs «niveaux de représentation».

Niveau sémiotique/niveau discursif, ling.comm. [semiotic/ discursive level] Pour le seul niveau sémiotique, on distinguera le plan des structures sémiotiques profondes (syntaxe et sémantique fondamentales) et celui des structures sémiotiques de surface (syntaxe et sémantique narratives).

NOÈME, subst. masc., *ling.génér., lexicol.* **[noema]** Unité minimum de sens, inanalysable, constituant un primitif sémantique, du code qui construit le sémantisme d'une langue.

NOM, subst. masc., *gramm.* **[noun, substantive]** Le nom (ou **substantif**) est un mot qui désigne une personne, une classe : nom propre ; commun ; composé ; abrégé (abréviation ; acronyme, sigle) ; nom sujet, attribut, complément ; nom en apposition. Mot transformé en nom (nominalisé ou substantivé) ; nom pronominalisé.

Noms communs [appellative, common nouns] Les noms communs qui désignent une catégorie ou le représentant d'une catégorie. Ils sont en général précédés d'un déterminant et s'écrivent en minuscules. *Ex. : homme, ville, personnage, capitale, explorateur.* Certains noms propres peuvent être précédés d'un déterminant : c'est le cas des noms de peuples, de fleuves et de montagnes (*Les Français, le Rhône, le Mont Blanc*) et de la plupart des noms de pays (*La France, la Suisse, le Portugal, la Colombie*, etc.).

Noms comptables [countable nouns] Les noms comptables (ou dénombrables) désignent des êtres ou des choses que l'on peut compter. Par exemple, chaise est un nom comptable : une chaise, deux chaises, etc. Par opposition, les noms **non comptables** [ou **non dénombrables**] désignent des choses que l'on ne peut pas compter. Ce sont le plus souvent des noms de matière ou des noms abstraits, précédés d'un article partitif : de l'eau, de la mousse, du courage, du temps.

Noms propres [proper names, proper nouns] Les noms propres désignent un être ou une chose unique ; ils s'emploient le plus souvent sans déterminant et s'écrivent avec une majuscule. *Ex. : Napoléon, Paris, Tintin, Rome, Christophe Colomb.*

Noms animés panimate nouns] Un nom animé désigne un être vivant, humain, animal, ou assimilé, réel ou imaginaire. Seul un nom concret peut désigner un animé (*personne, animal, être surnaturel, dieu...*).

Noms non animés [inanimate nouns] Se dit des noms qui dénotent des objets (par opposition aux noms animés).

NOMBRE, subst. masc., gramm. [number] Le français possède seulement deux nombres : **le singulier et le pluriel**. Le singulier est utilisé quand on se réfère à un être, une chose ou un concept, ou bien à un ensemble d'êtres, de choses ou de concepts. Le pluriel est utilisé pour se référer à plus d'un être, plus d'une chose, plus d'un concept ou plus d'un ensemble. La plupart des mots varient en nombre (*ex.* *un chat* → *des chats*). Ceux qui ne changent pas sont des mots invariables (*ex.* : *une souris* → *des souris*).

NOMENCLATURE, subst. fém., *lexicol.* [nomenclature] Ensemble des adresses figurant dans un dictionnaire et constituant la liste des unités de signification définies dans ce dictionnaire.

NOMINAL, adj., gramm. [nominal, noun, substantival] Relatif au nom.

NOMINALISATION, subst. fém., gramm. [nominalization] C'est la transformation d'une phrase en un groupe nominal. C'est un des procédés de formation de noms par dérivation. *Ex.:* *On construit l'autoroute* → *La construction de l'autoroute*. *Le mauvais temps persiste.* → *Persistance du mauvais temps*.

NON-ACCOMPLI, adj. et subst. masc., gramm. [imperfective] On appelle non-accomplie la forme de l'aspect indiquant, par rapport au sujet de l'énonciation (« je dis que »), l'action dans son déroulement : *Pierre mange*, *Pierre mangeait*, *Pierre mangera* sont respectivement un non-accompli présent, un non-accompli passé et un non-accompli futur. En français, le non-accompli est exprimé par les formes simples des verbes dans les grammaires traditionnelles. On utilise dans le même sens *inaccompli* ou *imperfectif*.

NON-ANIMÉ, subst. masc., gramm. [inanimate nouns] Le terme de non-animé désigne des noms qui dénotent des « choses » par opposition aux noms animés.

NON-COMPTABLE, subst. masc., gramm. [uncountable nouns] Le terme de non-comptable désigne des noms représentant une substance continue, une abstraction ou un objet unique et ne pouvant pas être employé avec des numéraux.

NON VERBAL, adj., *ling.comm.* [non(-)verbal] Dans une interaction, les unités non verbales sont transmises par le canal visuel ou par d'autres canaux. On distingue : les signes statiques qui constituent l'apparence physique des participants (*ex.* : *taille / bronzage / vêtements*), les cinétiques lents (distances, attitudes, postures – Cf. : **proxémique**), les cinétiques rapides (jeu des regards, des mimiques et des gestes – Cf. : **kinésique**).

NORMATIF, -VE, adj., *styl.*, gramm. [normative, prescriptive] Qui a les caractères d'une norme, d'une règle; qui concerne les normes. Jugement, précepte normatif. Qui fixe, prescrit une norme, émet des jugements de valeur.

NORME, subst. fém., *ling.génér.* [norm] 1. On appelle norme un système d'instructions définissant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une langue donnée si l'on veut se conformer à un certain idéal esthétique ou socioculturel. La norme, qui implique l'existence d'usages prohibés, fournit son objet à la grammaire normative ou grammaire au sens courant du terme. 2. On appelle aussi norme tout ce qui est d'usage commun et courant dans une communauté linguistique; la norme correspond alors à l'institution sociale que constitue la langue standard.

Norme littéraire, *ling.génér.* [literary norm] La notion de la norme littéraire est plus étroite et impose plus de restrictions au mode d'expression respectif. Elle est

représentée par une langue soutenue, soignée, par un standard littéraire considéré comme le meilleur échantillon de la langue. C'est le langage conforme à la norme littéraire qui est propagée par le système d'éducation nationale et par les médias.

NOTION, subst. fém., *pédag.* [notion] Catégorie de connaissances, «branche élémentaire du savoir» ; recouvre un contenu plus spécifique, disciplinaire susceptible d'être concrétisé dans des actions plastiques, d'émerger du dispositif grâce à la verbalisation.

O

OBJECTIF, subst. masc., *pédag.* [objective] Finalité du dispositif. Enoncé d'un axe de recherche, d'intentions pédagogiques décrivant un résultat escompté en fin de séquence. Les programmes fixent les objectifs généraux et spécifiques à notre enseignement. Un objectif indique ce que les élèves doivent être capables de faire. Pour une séquence d'enseignement, il décrit ce que les élèves doivent savoir ou savoir faire à la fin de cette séquence. La notion d'objectif a progressivement évolué de cette acceptation « behavioriste » pour désigner une activité intellectuelle complexe invisible et dont le comportement n'est qu'un indicateur possible. Un objectif clairement établi doit permettre d'indiquer aux élèves ce qui leur est demandé et comment on cherche à les amener à l'atteindre.

Objectif opérationnel, *pédag.* [operational objective] Un objectif opérationnel doit permettre de préciser aux élèves le niveau de performance attendu dans des conditions de réalisation définies : moyens à disposition, temps de réalisation, condition de travail. Un objectif opérationnel doit préciser : les données (énoncé des données nécessaires pour exécuter l'action, matériel, documentation...); la description du comportement (décrit l'action que l'élève doit faire pour montrer qu'il a atteint l'objectif); les conditions de réalisation (durée, situation, travail demandé...); les critères d'évaluation (la capacité sera reconnue si...).

Objectif pédagogique, *pédag.* [educational objective] Capacité(s) que le formé doit avoir acquise(s) à l'issue d'une action de formation, définie(s) par le formateur, à partir d'un objectif de formation. L'objectif pédagogique sert à construire et à conduire l'action de formation et à évaluer les capacités acquises.

OBLIQUE, adj. (**cas oblique**), *gramm.* [oblique case] Cas exprimant, par rapport au verbe, des fonctions considérées comme secondaires (par opposition au sujet et à l'objet direct, considérés comme des fonctions principales).

OCCLUSIF, -IVE, adj., subst. fém., *phonét.* [occlusive, plosive, releasing, stop] Se dit d'une consonne produisant un bruit explosif (*p, t, k, b, d, g* sont des occlusives). [En parlant d'un phonème ou d'un son consonantique] Qui met en jeu une fermeture momentanée complète en un point du canal vocal, suivie d'une ouverture brusque.

OCCURRENCE, subst. fém., *ling.appl.* [occurrence] Toutes les fois qu'un élément linguistique (type) figure dans un texte, on parle d'occurrence. L'apparition du terme politique dans un texte analysé du point de vue linguistique sera une occurrence du mot politique.

OMISSION, subst. fém., *ling.génér., gramm.* [omission] Ce qui est omis dans quelque chose ; **lacune**.

ONOMASIOLOGIE, subst. fém., *lexicol.*, *styl.* [onomasiology] Étude sémantique consistant en une démarche qui part de l'idée, du concept, pour en étudier les diverses expressions dans une langue.

ONOMASIOLOGIQUE, adj., *lexicol.*, *styl.* [onomasiological] Qui se rapporte à l'onomasiologie; qui en relève.

ONOMASTIQUE, subst. fém., *onomast.* [nomastics, onomatology] Discipline ayant pour objet l'étude des noms propres et comprenant diverses branches telles que l'anthroponymie, l'hydronymie et la toponymie.

ONOMATOPÉE, subst. fém., *gramm.* [onomatopoeia] Création de mots par imitation de sons évoquant l'être ou la chose que l'on veut nommer. Quant aux onomatopées authentiques (celles du type *glou-glou*, *tic-tac*, etc.), non seulement elles sont peu nombreuses, mais leur choix est déjà en quelque mesure arbitraire, puisqu'elles ne sont que l'imitation approximative et déjà à demi conventionnelle de certains bruits.

OPPOSITION, subst. fém., *gramm.* [opposition] On oppose deux faits parallélement soit en utilisant par exemple : *au contraire*, *en revanche*, *au lieu de...*; *alors que...*, *tandis que...*; soit par une simple juxtaposition (*En cuisine, les Français du Nord utilisent le beurre, ceux du Sud l'huile*).

Opposition phonologique, *phonol.* [phonological opposition] Différence phonologique entre deux sons qui permet de déterminer qu'ils représentent des unités distinctes du système phonologique d'une langue. En changeant un phonème pour un autre, on change le sens du mot. Il faut au moins une paire minimale pour déterminer qu'il y a opposition phonologique.

ORDINAL (nombre), adj, subst. masc., *gramm.* [ordinal numeral] Il indique un ordre de classement. *Ex. : premier, deuxième, troisième...*

ORDRE (subst.masc.) **DES MOTS**, *gramm.* [word(-)order] Disposition d'éléments, organisation de leur place dans un ensemble. L'ordre des mots dans la phrase peut varier.

ORDRE (subst.masc.) **TEMPOREL**, *gramm.* [chronological order] Situation dans le discours où l'ordre du discours est parallèle à l'ordre des événements.

ORTHOGRAPHE, subst. fém., *orthogr.* [orthography, spelling] 1. Manière, considérée comme correcte, d'écrire un mot. *Orthographe d'un nom difficile*, vérifier *l'orthographe d'un mot*. 2. Ensemble des règles fixées par l'usage, la tradition, qui régissent l'organisation des graphèmes, la manière d'écrire les mots d'une langue; connaissance et application de ces règles.

OUVERT (Cf. : **classe ouverte**, **liste ouverte**) [infinite class, open class, open list, open set, open system], adj., *ling.génér.* [open] Cf. : **voyelle ouverte**, **phonét.**

OXYMORE, **OXYMORON**, subst. masc., *styl.*, *rhétor.* [oxymoron] C'est une figure de sens par laquelle on rapproche deux éléments fortement éloignés, opposés, voire hétérogènes, ce qui crée une grande surprise ou conduit à présenter l'idée sous une forme resserrée. C'est une variété d'antithèse. *Ex. : « Cette obscure clarté qui tombe des étoiles [...] »* (acte IV, scène 3) (*Le Cid* de Corneille).

OXYTON, **OXYTONIQUE**, subst. masc., *phonét.*, *ling.génér.* [oxytone] Mot portant l'accent d'intensité sur la dernière syllabe. (En français, tous les mots sont des oxytons.)

OXYTONISME, subst. masc., *ling.génér.* [oxytonic stress] Tendance d'une langue à placer l'accent d'intensité sur la syllabe finale des mots.

P

PAIRE (subst. fém.) **MINIMALE**, *phonol.* [minimal pair] Ensemble de deux mots de sens différent n'ayant comme seule différence phonétique qu'un aspect d'un seul son de différent (par exemple, « pain » et « bain » diffèrent par la sonorité de la consonne, « thon » et « son » diffèrent par le mode articulatoire de la consonne, « beau » et « bout » diffèrent par le degré d'ouverture de la voyelle).

PAMPHLET, subst. masc., *litt.* [lampoon, pamphlet] Le pamphlet est un écrit satirique d'actualité, bref, violent, le plus souvent signé, attaquant un homme ou une idée, mais à propos d'une question d'ordre général.

PANTONYME, subst. masc., *lexicol.* [placeholder name] Terme général, comme *chose*, *quelque chose*, *truc*, *machine*, et qui est proche de certains indéfinis. Les pantonymes peuvent englober tous les mots de la langue. En cela, ils fonctionnent comme des **hyperonymes**.

PAPIER-CRAYON, subst. masc., *pédag.* [paper-pencil] Situation où les individus examinés doivent répondre par écrit, sur une feuille de réponses, à des items qui leur sont aussi présentés par écrit sur une feuille.

PARADIGMATIQUE, adj., *ling.génér.* [paradigmatic] Les unités linguistiques sont entre elles dans deux types de rapports distincts. On a d'une part les rapports dans l'énoncé qui sont dits syntagmatiques. On a d'autre part, les rapports que l'on conçoit entre des unités qui peuvent figurer dans un même contexte; et qui, au moins dans ce contexte s'excluent mutuellement. Ces rapports sont dits paradigmatisques et on les désigne comme des oppositions.

PARADIGME, subst. masc., *ling.génér., gramm.* [paradigm] *Ling.* Ensemble des unités d'un certain type apparaissant dans un même contexte et qui sont de ce fait dans un rapport d'opposition, de substituabilité (par opposition à *syntagme*).

Gramm. Ensemble des formes que peut prendre un élément (généralement un mot).
Synon. : **déclinaison, flexion**.

[En linguistique structurale] l'axe *paradigmatique* est l'axe des permutations (on le représente verticalement), tandis que l'axe *syntagmatique* (représenté horizontalement) figure l'axe des combinaisons. Ainsi, on combine, sur l'axe syntagmatique, les phonèmes /p/ et /y/ pour construire le signifiant /py/ (signifié « pue ») ; mais si on sélectionne, sur l'axe paradigmique, le phonème /u/ en lieu et place de /y/, on obtient le signifiant /pu/ (signifié « pou »). Cette vision des deux axes structurant le langage a été généralisée à la construction de l'énoncé (la grammaire scolaire parle souvent de *syntagme*), avant d'être appliquée à toutes sortes de domaines non linguistiques : on pourrait comparer la garde-robe à un ensemble de paradigmes (le paradigme des chemises, celui des chaussettes, celui des pantalons), la séquence d'habillement faisant intervenir la sélection dans un paradigme (je choisis une chemise) et la combinaison syntagmatique, soumise à certaines règles (je suis libre d'enfiler mes chaussettes avant ou après mon pantalon, mais je dois passer mon caleçon avant mon pantalon).

PARADOXE, subst. masc., *styl.*, *litt.* [paradox] Enoncé qui présente des arguments qui vont à l'encontre des opinions généralement. *Ex.:* «*Il avait le don de paresse et donc d'organisation.*» (Certains paresseux simplifient leur travail en l'organisant mieux).

PARALLÉLISME, subst. masc., *styl.* [parallelism] Procédé de construction fondé sur la reprise d'éléments ou de propositions par symétrie.

PARAPHRASE, subst. fém., *lexicol.*, *praséol.* [paraphrase] Opération de reformulation qui consiste à redire d'une autre manière ce qui a déjà été dit. La paraphrase peut avoir un sens péjoratif, dans la mesure où de nombreux étudiants, par exemple, répètent les phrases d'un auteur sans les expliquer ou les analyser. Cf. : **péraphrase**.

PARATAXE, subst. fém., synt., *gramm.* [parataxis] La parataxe est l'absence de subordination entre les propositions. C'est un procédé de construction de la phrase sans recours à la subordination. Elle s'apprécie principalement dans une suite de phrases, simples ou juxtaposées. *Ex :* « *Veni, vidi, vici.* »

PARATEXTE, subst. masc., *ling.comm.* [paratext] Ensemble des éléments qui «entourent» le texte pour fournir des informations préliminaires. On range dans le paratexte, le titre, le sous-titre, l'épigraphe, la dédicace, les notes, la préface ou la postface d'une œuvre.

PARAVERBAL (**prosodique** et **vocal**), adj., *ling.comm.* [paraverbal] Dans l'interaction, relèvent du paraverbal toutes les unités qui accompagnent les unités proprement linguistiques et qui sont transmises par le canal auditif : intonations, pauses, intensité articulatoire, débit, particularités de la prononciation, caractéristiques de la voix.

PARENTÉ (subst. fém.) **LINGUISTIQUE** (ou **parenté de langues**), *ling.comp.* [relationship between languages] La linguistique historique définit deux sortes de parentés, l'une historique ou génétique, l'autre typologique. Deux langues sont apparentées génétiquement quand elles proviennent de l'évolution d'une langue unique. L'histoire permet parfois de fonder la parenté historique ; c'est le cas, par exemple, des langues romanes issues du latin. Plus souvent, la parenté est prouvée par comparaison ; c'est le cas pour le groupe de langues relevant de la famille indo-européenne. On peut établir aussi des parentés typologiques ; on constate ainsi que, dans certaines régions, des langues, différentes au départ, tendent à converger, à se rapprocher (contact de langues). Il se produit aussi des convergences fortuites, comme on en a constaté entre le tswana d'Afrique du Sud et le germanique (consonantismes ressemblants) ; de même, le takelma et l'indo-européen ont six importants traits typologiques en commun.

PARLER, subst. masc., *socioling.* [speech ; dialect, patois] Manière de s'exprimer, de prononcer les sons du langage : moyen de communication linguistique défini par un cadre géographique étroit et dont le statut social (langue, dialecte, sabir) n'est pas précisé.

Parler local, *socioling.* [local dialect] Par opposition au *dialecte*, considéré comme relativement uni sur une aire assez étendue et délimité au moyen des critères linguistiques de la dialectologie et de la géographie linguistique, le *parler* est un système de signes et de règles de combinaison défini par un cadre géographique étroit

(vallée, par exemple, ou village) et dont le statut social est indéterminé au départ. Une langue ou un dialecte étudiés en un point précis sont donc étudiés en tant que parlers.

Parler populaire, socioling. [common language, popular language] Le *parler* est une forme de la langue utilisée dans un groupe social déterminé ou comme signe de l'appartenance ou de la volonté d'appartenir à ce groupe social : le *parler patois* est rural et s'utilise pour des activités campagnardes ; le *parler courant* est neutre et peut s'employer en toutes circonstances ; le *parler cultivé* est le signe d'un certain niveau d'instruction ou de culture, contrairement au *parler populaire*. Chacun de ces parlers (pour ne signaler que les principaux) a des vocables et des règles syntaxiques qui lui sont particuliers et beaucoup d'autres qui sont communs à plusieurs parlers de la langue ou même à tous.

PARODIE, subst. fém., litt. [parody] Imitation caricaturale, burlesque, d'une oeuvre connue (sérieuse). Quand elle est excessive, elle devient caricature. Travestissement plus ou moins bouffon d'une oeuvre d'art, pour mettre en valeur le ridicule qu'elle porte en germe. Synon. : **pastiche**.

PARODIQUE, adj., litt. [parodic] Qui tient de la parodie.

PAROLE, subst. fém., ling.génér. [speech] Utilisation individuelle du code linguistique par un sujet parlant. (L'opposition entre parole et langue, dans la théorie du langage.)

PARONOMASE, subst. fém., rhétor., styl. [paronomasia, pun, word play] Une paronomase consiste à employer côté à côté des mots dont le sens est différent, mais le son à peu près semblable. Ex. : « *Qui vivra verra.* » ou encore « *Tu parles, Charles!* ». La paronomase utilise des paronymes (des mots qui se ressemblent par leurs sons).

PARONYME, subst. masc. et adj., lexicol. [paronym] Mot qui présente avec un autre mot une certaine analogie phonétique, mais sans avoir le même sens. Mots paronymes. Les paronymes sont des mots presque homonymes, ne présentant qu'une ressemblance approximative de son ou d'orthographe: *inculper, inculquer; conjecture, conjoncture; collision, collusion.*

PARONYMIE, subst. fém., lexicol. [paronymy] La paronymie est la relation entre deux mots (*paronymes*) de signifiant très proche mais de sens différent.

PAROXYTON, subst. masc., ling.génér, phonét. [paroxytone] Un paroxyton est un mot dont l'accent tonique est placé sur l'avant-dernière (= pénultième) syllabe.

PAROXYTONIQUE, adj, subst. masc., ling.génér, phonét. [paroxytonic] Se dit d'une langue dont les mots sont en règle générale accentués sur l'avant dernière (ou pénultième) syllabe.

PARTICIPE, subst. masc., gramm. [participle] Le participe tire son nom du fait qu'il participe à la fois du verbe et de l'adjectif. C'est un mode impersonnel qui comporte trois temps : deux temps simples, le participe présent et passé, un temps composé, le participe passé composé.

Participe absolu, gramm. [ablative absolute] C'est une proposition dont le verbe est un participe présent ou passé et qui a son propre sujet. On le rencontre surtout à l'écrit. Ex. : *Le dîner terminé, ils sortirent de la table.*

PARTITIF (article), adj., subst. masc., gramm. [partitive article] Cf. : **article**.

PASSIVE (forme ou voix), adj., gramm. [passive (voice)] Dans la phrase passive, le sujet subit l'action et le complément d'agent accomplit l'action. C'est comme une forme active renversée. Le verbe passif se conjugue toujours avec **être**. *Ex. : Tout le monde adore Marie → Marie est adorée de (par) tout le monde.*

PATHÉTIQUE, adj., litt. [(over)emotional, pompous, (overly) dramatic, histrionic] Ce registre cherche à provoquer l'attendrissement, une grande émotion en portant à son extrême l'expression des sentiments. C'est le ton avec lequel on décrit des souffrances ou des luttes humaines dans des situations difficiles. L'exaltation y est fréquente.

PATOIS, subst. masc., socioling. [patois, provincial dialect, regional dialect] Système linguistique essentiellement oral, utilisé sur une aire réduite et dans une communauté déterminée (généralement rurale), et perçu par ses utilisateurs comme inférieur à la langue officielle.

PAUSE (subst. fém.) **MÉTHODOLOGIQUE**, pédag. [methodological pause] C'est un moment d'«arrêt sur image» au cours et/ou en fin de séance. A cette occasion, l'enseignant fait le point avec les élèves: Qu'avez-vous appris jusqu'à présent? Quelles ont été vos difficultés? Que savez-vous dire de plus maintenant? Comment avez-vous fait pour retenir ces éléments nouveaux?

Par l'explicitation cognitive et affective, l'enfant prend conscience de son mode de fonctionnement, de ses stratégies d'inférence. Il s'agit d'une pause de réflexion, de structuration, permettant de réactiver la participation, lever des malentendus, des incompréhensions, maintenir la motivation. Elle se fait en français et ne doit guère dépasser deux minutes.

PÉJORATIF, adj., subst. masc., lexicol., styl. [pejorative] Se dit d'un terme ou d'un affixe qui tend à déprécier ou à dénigrer la personne, l'objet ou la notion auxquels il s'applique. (Certains suffixes comme **-ard** [chauffard], **-asse** [fadasse], **-aud** [lourdaud] ont une valeur péjorative.) On emploie un vocabulaire péjoratif (ou dépréciatif) pour exprimer un point de vue négatif, dévalorisant.

PÉJORATION, subst. fém., lexicol., styl. [degeneration, deterioration, pejoration] Changement sémantique par lequel un terme prend un sens péjoratif.

PERFECTIF (verbe), adj., gramm. [perfective verb] Le sens même du verbe indique que l'action est réalisé, qu'elle a eu lieu. *Ex. : Il est né en 1900 et il est mort en 2000.*

PERFORMANCE, subst. fém., ling.comm. [performance] (Cf. : **compétence linguistique**) L'ensemble des phrases que les locuteurs produisent *en pratique*. En théorie, la compétence ne fixe pas de limite supérieure à une phrase (si longue soit-elle, la phrase correcte X peut engendrer, par l'ajout d'une proposition relative, une phrase Y plus longue et également correcte) ; mais en pratique, les limites de la mémoire humaine empêchent les locuteurs de construire et d'interpréter une phrase dépassant une certaine longueur. En ce sens, la compétence dépasse les performances des locuteurs. Mais d'un autre point de vue, certaines performances linguistiques, mettant en jeu la connaissance du monde et des relations humaines, semblent dépasser la simple compétence linguistique. C'est l'extériorisation (par la parole) du lexique et de la grammaire.

Pédag. Activité concrètement accomplie par un élève, observable et susceptible d'être

saisie quantitativement, elle implique un résultat.

PERFORMATIF, adj., subst. masc., *ling.comm.*, *pragm.* [performative, performative utterance] Enoncé affirmatif susceptible d'être heureux ou malheureux suivant les conditions de félicité qui le régissent.

PÉRIPHRASE, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [circumlocution, periphrasis] Procédé de style qui consiste à remplacer un mot par sa définition ou par une expression plus longue, mais équivalente. *Ex.* : *La capitale de la France pour «Paris».* *Le roi des animaux pour le lion.* Cf.: **paraphrase**.

PERLOCUTOIRE, adj., *ling.comm.* [perlocutionary] Acte accompli par le fait de dire quelque chose. Cf. : **Acte de langage**

PERMUTATION, subst. fém., *gramm.* [permutation] Substitution d'une unité par une autre sur l'axe syntagmatique ; les unités sont en relation de contraste. Cf. : **déplacement**.

PÉRORAISSON, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [peroratio] En rhétorique, la péroraison est la dernière partie d'un discours structuré : il est précédé, dans l'ordre de l'exorde, de la narration, la division, la confirmation et la réfutation.

PERSONNE, subst. fém., *gramm.* [person] Les personnes marquées sémantiquement par les noms et les pronoms en français, et parfois morphologiquement par la flexion verbale, renvoient aux rôles entretenus dans la situation d'énonciation par : le locuteur ou son groupe (*première personne*), l'interlocuteur ou son groupe (*deuxième personne*) et la réalité extralinguistique dont il est question dans l'énoncé (*troisième personne*).

PERSONNIFICATION, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [personification] Procédé stylistique qui consiste à présenter comme un être animé une notion, une abstraction, une chose ou toute forme de réalité inanimée. *Ex.* : – *Cette rose aimable comme toi* ; – *Un soleil voit naître et mourir la rose* ; « *Il appelle la Mort. Elle vient sans tarder, Lui demande ce qu'il faut faire* » (La Fontaine).

PERTINENCE, subst. fém., *ling.comm.*, *pragm.* [relevance] La pertinence d'un énoncé est définie relativement à ses effets contextuels et aux efforts cognitifs (de traitement) impliqués par son interprétation.

Principe de pertinence, *ling.comm.*, *pragm.* [principle of relevance] Tout acte de communication ostensive communique la présomption de sa propre pertinence optimale.

PHATIQUE, adj., *ling.comm.* [phatic] Les divers procédés dont use le locuteur pour s'assurer de l'écoute de son destinataire (des captateurs tels que «hein», «n'est-ce-pas», «tu sais», «dis», «j'veais t'dire», etc.) ou encore pour réparer les défaillances d'écoute ou les problèmes de compréhension (augmentation de l'intensité vocale, reprises, reformulations).

PHONÉMATIQUE, adj., *phonét.* [phonematic] Élément sonore du langage articulé considéré d'un point de vue physiologique (disposition des organes vocaux) et d'un point de vue acoustique (perception auditive). Il faudra donc établir pour chaque phonème: quelle est son articulation buccale, s'il comporte un son laryngé ou non, s'il comporte une résonance nasale ou non. *Phonol.* « Le plus petit segment phonique (dépourvu de sens) permettant seul ou en combinaison avec d'autres phonèmes de constituer des signifiants ou de les distinguer entre eux ».

PHONÈME, subst. masc., *phonol.* [phoneme, phonological unit] Le phonème est l'élément minimal, non segmental, de la représentation phonologique d'un énoncé, dont la nature est déterminée par un ensemble de traits distinctifs. Chaque langue présente, dans son code, un nombre limité et restreint de phonèmes (une vingtaine à une cinquantaine selon les langues) qui se combinent successivement, le long de la chaîne parlée, pour constituer les signifiants des messages et s'opposent ponctuellement, en différents points de la chaîne parlée, pour distinguer les messages les uns des autres. Par exemple, le phonème français /a/ s'oppose à /i/, /e/, /ɛ/, /y/, /u/, /o/, /ɑ/ comme le montre la série minimale *la, lis, les, lait, lu, loup, lot, las*, etc.

PHONÉTIEN, subst. masc., *phonét.* [phonetician] Linguiste spécialisé en phonétique.

PHONÉTIQUE, subst. fém. et adj., *phonét.* [phonetics; phonetic] I. Subst. fém. Science, dépendante notamment de l'anatomie, de la physiologie et de l'acoustique, qui étudie la production et la perception des sons des langues humaines, dans toute l'étendue de leurs propriétés physiques. C'est la description des sons du langage.

II. Adj. Relatif aux sons du langage. *En partic.* Qui représente graphiquement les sons d'une ou de plusieurs langues, indépendamment de l'orthographe.

Orthographe phonétique, *orthogr.* [phonetic orthography] Orthographe qui transcrit la prononciation de manière univoque.

Phonétique acoustique, *phonét.* [acoustic phonetics] Étude de la nature physique du message vocal indépendamment de ses conditions de production et de réception. Étude de la transmission des sons par les airs. On y étudie les caractéristiques physiques du son (fréquence, durée, etc.).

Phonétique articulatoire, *phonét.* [articulatory phonetics, physiological phonetics] Étude des sons décrits par l'endroit où ils sont habituellement produits dans l'appareil phonatoire (configuration que prennent les organes phonatoires pour produire des sons langagiers).

Phonétique auditive, *phonét.* [auditory phonetics] Étude des sons décrits par la façon que l'oreille les perçoit.

PHONOLOGIE, subst. fém., *phonol.* [phonology] La phonologie s'occupe de la fonction des sons dans la transmission d'un message. Il faut donc comprendre une langue pour faire de la phonologie. En d'autres termes, la phonologie recherche les différences de prononciation qui correspondent à des différences de sens, ce qu'on appelle des *oppositions distinctives*.

PHONOLOGIQUE, adj., *phonol.* [phonological] Relatif à la phonologie ; qui a une fonction en phonologie.

PHRASE, subst. fém., *gramm.* [sentence] La phrase est une suite de mots organisés conformément à la syntaxe. La phrase est constituée de syntagmes. Contrairement à l'énoncé, la phrase est une unité linguistique détachée de tout contexte.

La phrase peut prendre plusieurs formes, dont :

Affirmative, *gramm.* [affirmative sentence, positive sentence] La phrase affirmative (ou déclarative) est une phrase qui n'est pas négative.

Neutre, *gramm.* [neutral sentence] La phrase neutre est une phrase qui est ni emphatique, ni négative.

Emphatique, gramm. [emphatic sentence] La phrase emphatique se caractérise essentiellement par la mise en relief de l'un ou l'autre de ses constituants, accompagnée des adaptations syntaxiques correspondantes.

Phrase à présentatif, gramm. [emphasis sentence] La phrase à présentatif est une phrase à construction particulière formée à partir de l'un des présentatifs suivants : *voici*, *voilà*, *il y a* et *c'est*. *Ex.* *Voici Yanik et ses pommes*.

Phrase de base, gramm. [basic sentence] Une phrase de base est une phrase dont la structure est tout à fait conforme au modèle de base (groupe nominal + groupe verbal), parce qu'elle comprend les deux constituants obligatoires et parce qu'elle n'a subi aucune transformation de type ou de forme. *Ex.* *Le vent souffle*.

Phrase impersonnelle, gramm. [impersonal sentence] La phrase impersonnelle est une phrase qui se caractérise essentiellement par la présence du mot *il* qui ne peut être ni supprimé ni remplacé. *Ex.* : *Il neige. Il faut s'en aller*.

Phrase incise, gramm. [parenthesis] La phrase incise est une phrase très courte, qui se démarque graphiquement de la phrase dans laquelle elle est insérée par des virgules (ou, parfois, par des parenthèses ou des tirets). Elle se caractérise par l'inversion du verbe et du sujet, surtout quand celui-ci est court ou consiste en un pronom. *Ex.* : *Il ne s'agit pas, répétons-le, de simulation*.

Phrase infinitive, gramm. [infinitive sentence] La phrase infinitive est une phrase construite autour d'un verbe à l'infinitif. Elle ne comporte habituellement pas de sujet exprimé. *Ex.* : *À suivre*. Une phrase infinitive peut quand même parfois comporter un sujet exprimé. *Ex.* : – *Moi souffrir ? – Tu vas voir*.

Phrase non verbale, gramm. [verbless clause] Une phrase non verbale est une phrase qui ne contient pas de verbe. Il en existe quatre sortes : *les phrases nominales* (*ex.* : *Prudence*) ; *les phrases pronominales* (*ex.* *Qui ?*) ; *les phrases adjectivales* (*ex.* : *Fantastique !*) ; les phrases adverbiales (*ex.* *Doucement*).

Phrase analytique, gramm. [analytic sentence, analytic statement] Phrase vraie par définition.

PHRASÉOLOGIE, subst. fém., phraséol. [phraseology] Ensemble des tournures typiques d'une langue, soit par leur fréquence, soit par leur caractère idiomatique.

Unité phraséologique, phraséol. [complex lexia, phraseological unit] Groupe de mots formant une unité et ne pouvant pas être modifié à volonté. Les catégories suivantes sont ainsi répertoriées : locution adverbiale, locution conjonctive, locution prépositive, locution adjectivale, locution figurée, locution familière et locution proverbiale.

PHRASTIQUE, adj., gramm. [sentence, sentence-level, sentential] Relatif à la phrase, au niveau de la phrase.

PIDGIN, subst. masc., socioling. [contact vernacular, pidgin, pidgin language] Langue mixte dotée de structures simplifiée, mais qui n'est jamais la langue maternelle de ceux qui la pratiquent. Il s'agit souvent du premier stade du créole, qui lui, a un statut de langue maternelle à part entière. On trouve des pidgins surtout en Extrême-Orient. Il s'agit alors d'une langue composite, née du contact de l'anglais avec d'autres langues, notamment le chinois et le mélanésien.

PIDGINISATION, subst. fém., *socioling.* [pidginization] Fait pour une façon de parler de se transformer en pidgin, processus de transformation de l'anglais et d'une langue autochtone en une seule langue servant à des échanges simples.

PLÉONASME, subst. masc., *rhétor.*, *styl.* [pleonasm] Expression qui consiste à donner deux fois la même information. Redondance fautive sauf si elle est créée dans un but volontaire («applaudir des deux mains»). Répétition de termes superflue. *Ex.* : *Un géant vraiment grand ; Descendre en bas.*

PLURALIA TANTUM, PLURALE TANTUM, subst. masc., *gramm.* [pluralia tantum] Un plurale tantum (du latin ayant le sens « uniquement au pluriel ») se dit d'un nom qui n'existe qu'au pluriel, ou qui est très rare au singulier. Par exemple, en français « des lunettes » serait un plurale tantum parce qu'on ne dit pas « une lunette » (ou plus exactement le singulier ne désigne pas le même objet). Il est de même pour des ciseaux, les fiançailles, les ténèbres ou les gens.

PLURILINGUE, adj., *socioling.* [multilingual] [En parlant d'un ouvrage] Qui est rédigé en plusieurs langues. [En parlant d'une personne] Qui parle plusieurs langues.

PLURILINGUISME, subst. masc., *socioling.* [multilingualism, plurilingualism, polyglottism] État d'un individu ou d'une communauté qui utilise concurremment plusieurs langues selon le type de communication ; situation qui en résulte.

POÉTIQUE, adj. et subst. fém., *litt.* [poetic /poetics] Adj. Relatif à la poésie ; propre à la poésie.

Subst. fém. Ouvrage didactique réunissant un ensemble de règles pratiques concernant la versification et la composition des divers genres de poésies. *En partic.* Ensemble des conceptions relatives à la poésie propre à tel poète, à telle époque ou école donné(e).

POLÉMIQUE (adj.) (**style**), *litt.* [polemical style] Qui, par son ton combatif, cherche à susciter des réactions vives chez le lecteur. L'échange d'opinions opposées, de manière vive, voire violente.

POLYCHRONIE, subst. fém., *gramm.* [polychromy] Cf. : **monochronie**.

POLYPHONIE, subst. fém., *ling.comm.* [polyphony] Présence dans un énoncé de voix différentes, distinctes de celle de l'auteur de l'énoncé ; le fait que tout énoncé consiste en une mise en scène d'instances énonciatives distinctes, auxquelles le locuteur peut se présenter comme associé ou non. *Ling.* Dans le cadre des théories de rénonciation, la polyphonie, conformément à l'origine grecque du mot (*poly* = plusieurs ; *phonē* = voix), est un concept développé par O. Ducrot, qui vient contester l'unicité du sujet parlant d'Émile Benveniste. On parle de polyphonie pour désigner les différentes voix qui « parlent », explicitement ou implicitement dans le discours. Ces voix sont parfois identifiables et attribuables à des énonciateurs; d'autre fois, elles ne font que véhiculer du déjà-dit.

POLYPTOTE, subst. masc., *gramm.*, *styl.*, *rhétor.* [polyptoton] Un polyptote consiste à employer plusieurs formes grammaticales (genre, nombre, personnes, modes, temps) d'un même mot, dans une phrase. *Ex.* : « Madame se meurt ! Madame est morte ! ». *Ou encore* « Tel est pris qui croyait prendre. »

POLYSÉMIE, subst. fém., *lexicol.* [polysemy, polysemia] Le fait qu'un même signifiant possède généralement plusieurs sens. *Chemise* 1 vêtement, *Chemise* 2 couverture transparente dans laquelle on met des documents.

La polysémie correspond à la propriété qu'ont certaines unités lexicales d'avoir plusieurs sens. C'est la mise en discours qui permettra de désambiguïser et de rendre les unités lexicales monosémiques. De polysémique en langue, le lexème devient monosémique en parole. Les polysèmes font l'objet d'une seule entrée dans le dictionnaire alors que les homonymes apparaissent dans des entrées distinctes.

POLYSÉMIQUE, adj., *lexicol.* [polysemic, polysemous] [En parlant d'un signe ling.] Qui renvoie à plusieurs signifiés présentant des traits sémantiques communs.

PONCTUEL, adj., *gramm.* [punctual] C'est le contraire de « duratif ». Il marque un point dans le temps. *Ex. : Il est arrivé à 13h45.*

POSITIVISME, subst. masc., *pédag.* [positivism] Ensemble des doctrines positives d'Auguste Comte. Doctrine qui se réclame de la seule connaissance de faits, de l'expérience scientifique : agnosticisme, relativisme.

POSTÉRIORITÉ, subst. fém., *gramm.* [posteriority] Signifie qu'une action se passe après une autre action.

POSTPOSITION, subst. fém., *gramm.* [postposing] Placement d'un mot après un autre auquel il se rapporte grammaticalement.

PRAGMATIQUE, subst. fém., *pragm.* [pragmatics] La pragmatique est la branche de la linguistique qui s'intéresse aux éléments du langage dont la signification ne peut être comprise qu'en connaissant le contexte de leur emploi. Cet objectif est l'un des buts des études visant à mettre en évidence la cohérence propre du langage naturel.

PRAGMATISME, subst. masc., *pédag.* [pragmatism] 1. Doctrine qui donne la valeur pratique comme critère de vérité (d'une idée). 2. Doctrine selon laquelle l'idée que nous avons d'un phénomène, d'un objet n'est que la somme des idées que nous pouvons avoir au sujet des conséquences pratiques de ce phénomène, des actions possibles sur cet objet.

PRAXÉMATIQUE, adj., *ling.comm.* [praxematics] Théorie centrée sur l'analyse de la production du sens en langage.

PRAXÈME, subst. masc., *ling.comm.* [praxeme] Objet de savoir dont le sens ne peut être conçu indépendamment des pratiques culturelles.

PRÉCEPTE, subst. masc., *ling.comm.* [precept] Énoncé qui enseigne ce qui doit être accompli dans un certain domaine : philosophie, religion, morale, art...

PRÉDICAT, subst. masc., *gramm.* [prédicate] 1. [Dans un énoncé où l'on peut distinguer ce dont on parle et ce qu'on en affirme ou nie] Prédicat (logique). Terme qui dit quelque chose de l'autre. Tous les énoncés assertifs (affirmatifs ou négatifs) semblent devoir être décrits comme l'attribution d'une certaine propriété à un certain objet. Pour analyser une proposition assertive telle que *Tous les hommes sont mortels*, on distinguera un sujet logique: *Tous les hommes* (ce à quoi on attribue une propriété), et un prédicat logique: *sont mortels* (propriété attribuée). 2. Le verbe de procès et ses compléments / le verbe d'état et ses attributs. Ce qui est dit du sujet grammatical.

PRÉDICATIF, adj., *gramm.* [predicative] Relatif au prédicat.

PRÉFIXE, subst. masc., *dériv.* [prefix] Affixe placé à gauche de la base, jouant dans la *préfixation* pour former un dérivé (*préfixé*) généralement de la même classe grammaticale que la base, mais de sens différent. *Ex. : In-*(préfixe négatif) *certain* (base).

PRÉPOSITION, subst. fém., *gramm.* [preposition] Mot grammatical, invariable, introduisant un complément (d'un substantif, d'un verbe, d'un adjectif, d'un adverbe) en marquant le rapport qui unit ce complément au mot complété (*à, après, avant, avec, chez, contre, dans, de, depuis, derrière, dès, devant, en, entre, envers, hors, jusque, malgré, outre, par, parmi, passé, pour, proche, sans, sauf, selon, sous, sur, vers...*) Anciens participes devenus prépositions : *attendu, durant, excepté, hormis, moyennant, nonobstant, pendant, suivant, touchant, vu...*

PRÉREQUIS, adj., *pédag.* [pre-required] Connaissances indispensables pour aborder dans de bonnes conditions un apprentissage nouveau.

PRÉSUPPOSITION, subst. fém., *pragm.* [presupposition] Cf. : **implicite**

Présupposition sémantique, *pragm.* [semantic presupposition] Contenu sémantique qui ne varie pas sous la négation.

PRÉTÉRITION, subst. fém., *rhétor., styl.* [paralipsis, preteritio] C'est lorsqu'on affirme passer sous silence une chose dont on parle néanmoins.

PROCÉDURE, subst. fém., *pédag.* [procedure] Eléments d'une stratégie d'apprentissage ayant été compris comme efficaces dans une situation donnée et pouvant être reproduits dans une situation du même ordre.

PROCÈS, subst. masc., *gramm.* [process] Action, état, relation, etc., exprimés par un verbe.

PROCESSUS, subst. masc., *pédag.* [process] Ensemble d'opérations nécessaires à l'élaboration d'un produit ou d'un service, selon un procédé déterminé.

PROCLISE, subst. fém., *phonét.* [procliticization] Phénomène par lequel un mot dépourvu d'accent forme avec le mot qui le suit une seule unité accentuelle (par exemple l'ancien français *l'yerre* a donné *lierre*).

PROCLITIQUE, adj., subst. masc., *phonét.* [proclitic] Se dit des mots (articles, pronoms conjoints, etc.) qui sont soumis à la proclise.

PROGRESSION (subst. fém.) **THÉMATIQUE**, *ling.comm.* [theme progression] Façon dont l'information avance dans un texte. *Ex. : D'abord Sandrine raconte à Jean les soucis de Jessica, après ils parlent de la crise et finalement du chômage et du travail.*

PRONOM, subst. masc., *gramm.* [pronoun] Le pronom sert à représenter un nom de sens précis déjà employé (*il, elle*) ou qui joue le rôle d'un nom absent, généralement avec une nuance d'indétermination. Prénom qui remplace un nom (*il, le, la*) ; pronom démonstratif (*celui-ci*), indéfini (*chaque, quelque*), interrogatif (*qui, que*), personnel, possessif, relatif ; personnel réfléchi. Les pronoms constituent une partie du discours à part en vertu de leur sens, des particularités de leurs fonctions et de leurs formes (catégories grammaticales qu'ils expriment). Les pronoms ne servent pas à nommer les substances directement, mais uniquement à les désigner.

PRONOMINAL (verbe), adj., *gramm.* [pronominal verb] Il est précédé d'un pronom personnel complément qui représente la même personne que le sujet. *Ex. : Je me lève. Nous nous dépêchons.*

PRONOMINALISATION, subst. fém., *gramm.* [pronominalization] La pronominalisation consiste à remplacer par un pronom un groupe syntaxique d'une autre sorte, afin de déterminer l'extension de ce groupe. *Ex. : Pierre mangeait une pomme. Il la mangeait.*

PROPOSITION, subst. fém. *gramm.* [clause] Une proposition est une partie de phrase contenant un verbe. On distingue plusieurs types de propositions : la proposition indépendante, qui se confond avec la phrase (*ex.* : *Il est là*), la proposition principale, qui en commande d'autres (*Ex.* : *Il insiste pour que je vienne.*), la proposition subordonnée, qui dépend de la principale (*Ex.* : *C'est la maison où il est né*).

PROSODÈME, subst. masc., *phonét.* [prosodeme, prosodic unit] Unité fonctionnelle du système prosodique d'une langue (par exemple tonèmes dans les langues à tons).

PROSODIE, subst. fém., *phonét.* [prosody] Partie de la phonétique qui étudie l'intonation, l'accentuation, les tons, le rythme, les pauses, la durée des phonèmes.

PROSODIQUE, adj., *phonét.* [prosodic, suprasegmental] Relatif à l'intonation, aux tons, au rythme, aux pauses et au débit de la parole.

PROTAGONISTE, subst. masc., *litt.* [protagonist] Personne qui joue le rôle principal.

PROTASE, subst. fém., *litt., gramm.* [antecedent, protasis] *Litt.* La partie d'une pièce de théâtre qui expose son sujet.

Gramm. Subordonnée conditionnelle placée en tête de phrase, qui prépare la conséquence ou la conclusion exprimée dans la principale (ou *apodose*).

PROTHÈSE, subst. fém., *phonol., rhétor., styl.* [prosthesis, prothesis] On appelle prothèse le développement, l'ajout, à l'initiale d'un mot, d'un élément non étymologique qui n'en modifie pas le sens ; comme, en français, l'introduction d'un [e] à l'initiale de tous les mots commençant par les groupes consonantiques [sp], [st], [sk], etc. *Ex.* : étoile de *stella(m)*.

PROTOTYPE, subst. masc., *ling.cogn.* [prototype] Sémantique du prototype : description du sens selon la plus ou moins grande ressemblance avec le meilleur représentant de la catégorie (= prototype). S'oppose à la définition par les conditions nécessaires et suffisantes (oiseau= animal qui vole, possédant un bec et des ailes). Le moineau est un oiseau plus typique que le canard.

Théorie des prototypes, *ling.cogn.* [prototype semantics, prototype theory] En sciences cognitives, la théorie du prototype est un modèle de catégorisation graduelle, dans lequel certains membres de la catégorie sont considérés comme plus représentatifs que d'autres, par exemple, lorsqu'on demande de fournir un exemple du concept de « meuble », le terme *chaise* est plus fréquemment cité que, disons, *tabouret*.

PROVERBE, subst. masc., *phraséol., litt.* [proverb] Un proverbe est une expression figée, une sentence, une maxime exprimée en peu de mots, issue de l'expérience collective et devenue populaire, traduisant une vérité générale, une leçon, une règle de conduite, une sagesse populaire. *Ex* : « *La vengeance est le plaisir des dieux.* »

PROXÉMIE, PROXÉMIQUE, subst. fém., *ling., sémiot.* [proxemics] Étude de l'utilisation de l'espace par les êtres animés dans leurs relations, et des significations qui s'en dégagent. *Sémiot.* Étude des positions relatives des interlocuteurs.

PSYCHOLINGUISTIQUE, subst. fém., *psycholing.* [psycholinguistics] Étude scientifique du côté psychologique du comportement langagier.

PURISME, subst. masc., *styl.* [purism] Attitude selon laquelle l'utilisation de la langue doit se conformer à une norme idéale et s'opposer à l'évolution et notamment aux emprunts.

Q

QUANTIFICATION (subst. fém.) des procès, *gramm.* [quantification of processes] On quantifie un procès en fonction du nombre et de la régularité de ses occurrences. On dénombre trois types de procès :

Procès ponctuel [punctual process] : -----x----- (n'arrive qu'une fois)

Ex. : Napoléon est mort à St-Hélène.

Procès répétitif [repetitive process] : -----xxxxxxxxxx----- (répété de façon aléatoire, en vrac) *Ex. : Je suis allé voir Marie trente-cinq fois.*

Procès itératif [iterative process] : x-----x-----x-----x-----x-----x (de façon régulière, temps perçu comme un cycle) *Ex. : Je suis allé voir Marie tous les soirs.*

QUASI-SYNONYMES, subst. masc., *lexicol.* [quasi-synonyms] Signes ou unités dont les sens sont identiques mais dont l'usage varie légèrement (par exemple, utiliser *patte* et *jambe* pour une personne).

QUÉBÉCISME, subst. masc., *lexicolog., socioling.* [quebecism] Mot ou expression propre au français en usage au Québec. *Ex. : cégep, débarbouillette.*

QUIPROQUO, subst. masc., *litt.* [misunderstanding, mistake] Un quiproquo est une situation qui est la conséquence d'une méprise, d'un malentendu quand on prend une personne ou un objet pour un autre. Le quiproquo est une technique utilisée dans le théâtre pour créer des effets comiques.

R

RACINE, subst. fém., *gramm.* [root, simple stem] Élément irréductible récurrent dans les formes lexicales apparentées par le sens et considéré en linguistique historique comme la forme la plus ancienne expliquant tous les dérivés ultérieurs.

RADICAL, subst. masc., *gramm.* [complex root, stem] On appelle radical une des formes prises par la racine dans les réalisations diverses des phrases. Le radical est donc distinct de la racine, qui est la forme abstraite servant de base de représentation à tous les radicaux qui en sont les manifestations. Ainsi, on dira que la racine /ven/ « **venir** » a deux radicaux, **ven-** et **vien-**, qui se réalisent avec adjonction de désinences grammaticales dans *venons*, *venue*, *venait*, *vienne*, *viennent*, etc. De même, la racine /chant/ « **chanter** » a deux radicaux, **chant-** et **cant-**, qui se réalisent dans les formes *chantait*, *chantre*, *chanteur*, *cantatrice*, *cantilène*, etc. Une racine peut n'avoir qu'un radical, et dans ce cas, racine et radical se confondent. Le radical est ainsi la base à partir de laquelle sont dérivées les formes pourvues d'affixes.

Dans une **famille de mots**, le radical est l'élément commun qui permet de former tous les mots de la famille et qui en contient le sens principal. Quand on conjugue un verbe, le radical est l'élément commun à toutes les formes du verbe : on y ajoute les terminaisons. *Ex. :* Les mots *refroidir*, *froideur*, *réfrigérateur*, *refroidissement*, *frileux* sont des mots de la même famille que **froid**. Ils sont tous construits à partir de deux formes du même radical, **-froid-** ou **-fri-**, auquel on a

ajouté des préfixes et des suffixes. Les formes *aimes*, *aimant*, *aimas*, *aimions*, etc. sont toutes formées sur le radical **-aim-**.

RAPPORTS PARADIGMATIQUES, *ling.génér., gramm.* [paradigmatic relations (connections)] Rapports associatifs, *in absentia*, entre les signes, établie sur la base de relations diverses.

RAPPORTS SYNTAGMATIQUES, *ling.génér., gramm.* [syntagmatic relations (connections)] Rapports de successivité et de contiguïté qu'entretiennent les signes dans la chaîne parlée.

RATIONALISME, subst. masc., *pédag.* [rationalism] Doctrine selon laquelle tout ce qui existe a sa raison d'être et peut donc être considéré comme intelligible ; doctrine selon laquelle toute connaissance certaine vient de la raison. Pour le rationalisme le critère de vérité ne dépend pas de nos sens: il est intellectuel. Constructions logiques, schémas conceptuels, forment les démarches d'une pensée avant tout déductive, c'est-à-dire qui part du général pour s'appliquer au particulier.

RÉALISME, subst. masc., *litt.* [realism] Mouvement artistique et littéraire apparu en France vers 1830, né du besoin de réagir contre le sentimentalisme romantique. Il est caractérisé par une attitude de l'artiste face au réel, qui vise à représenter le plus fidèlement possible la réalité telle qu'elle est, sans artifice et sans idéalisation, avec des sujets et des personnages choisis dans les classes moyennes ou populaires. Ce mouvement s'étendra à l'ensemble de l'Europe et à l'Amérique.

RÉALISTE, adj., *litt.* [realist, realistic] Qui concerne le réalisme.

REBRASSAGE, subst. masc., *pédag.* [revision] Comme les apprentissages ne se font pas de manière linéaire, il est indispensable de prévoir, tout au long du cursus, des moments de reprise, conduisant à un rebrassage des données étudiées. Synon. : **révision**.

RÉCEPTEURS, subst. masc., *ling.comm.* [addressee, allocutor, receiver, recipient] On peut avec Goffman distinguer dans l'ensemble des récepteurs : *les participants « ratifiés »*, qui font officiellement partie du groupe conversationnel, ce dont témoignent « l'arrangement physique » du groupe et le comportement non verbal de ses membres (distances, orientation du corps et des regards) – ce sont des *destinataires*, soit *directs (allocutaires)*, soit *indirects* ou « *latéraux* » ; *les simples spectateurs (bystanders)*, témoins d'un échange dont ils sont en principe exclus, parmi lesquels Goffman distingue encore *les récepteurs « en surplus » (overhearers)* – l'émetteur est conscient de leur présence – et *les « épieurs » (eaves droppers)*, intrus qui surprennent à l'insu du locuteur un message qui ne leur est pas destiné.

RÉCIPROQUE (pronom), adj., *gramm.* [reciprocal (pronoun)] Qui exprime l'action exercée par deux ou plusieurs sujets les uns sur les autres. *Ex.* : *Ils se battent. Vous vous disputez toujours.*

RÉCIT, subst. masc., *litt.* [story, narrative text] Développement oral ou écrit rapportant des faits vrais ou imaginaires. *Ex.* : *Quand il a ouvert la porte, il a vu sa mère assise sur la table en chantant La Marseillaise. Après le spectacle il a téléphoné de nouveau au médecin.*

RÉCURSIVITÉ, subst. fém., *dériv.* [recursive property, recursiveness, recursivity] Propriété d'un élément de se répéter ; dans les langues, certaines opérations peuvent se répéter; en lexicologie, c'est la possibilité de répéter une

dérivation (affixale) ou une composition sur le résultat obtenu par l'opération précédente.

RÉDUCTION, subst. fém., gramm. [reduction] La réduction consiste à remplacer un groupe syntaxique par une structure abrégée. *Ex.* : Vivianne ne bougeait plus parce que sa frayeur la paralysait. Vivianne ne bougeait plus, la frayeur la paralysant.

RÉDUCTIONNISME, subst. masc., pédag. [reductionism] Hypothèse selon laquelle toutes les idées complexes sont une construction d'un assemblage de base d'idées simples.

RÉFÉRENCE, subst. fém., ling., pragm. [reference] Rapport entre le texte et la part non linguistique de la pratique où il est produit et interprété (plutôt qu'un rapport de représentation de choses ou d'états de choses). Pour déterminer une référence, il faut préciser à quelles conditions une suite linguistique induit une impression référentielle. Relation établie entre une séquence linguistique et un élément de la réalité.

Référence endophorique, ling., pragm. [endophoric reference] Elle se déroule à l'intérieur du texte. La référence d'un terme se trouve dans un segment antérieur (Cf. : **anaphore**). *Ex.* : «Hier j'ai vu **Jessica** (antécédent) au supermarché et **elle** m'a dit cela : qu'**elle** ne voulait pas venir à la fête parce qu'**elle** n'aime pas Robert. Elle dit qu'il est désagréable et prétentieux» disait Sandrine à Jean.

Référence exophorique, ling., pragm. [exophoric reference] Une expression est dite «déictique» si son référent ne peut être déterminé que par rapport à l'identité ou à la situation des interlocuteurs au moment où ils parlent, c'est-à-dire par rapport au temps de l'énonciation et aux instances du discours (Cf. : **déixis**). *Ex.* : «**Hier** j'ai vu **Jessica** **ici** au supermarché et **elle** m'a dit cela : qu'**elle** ne voulait pas venir à la fête parce qu'**elle** n'aime pas Robert. Elle dit qu'il est désagréable et prétentieux» disait Sandrine à Jean.

Référence actuelle, ling., pragm. [current (present) reference] Relation entre une expression référentielle et le segment de la réalité qu'elle désigne dans son usage.

Référence temporelle, ling., pragm. [temporal reference] Segment de temps dans lequel un événement s'est produit.

Référence virtuelle, ling., pragm. [potential reference] Signification lexicale d'une expression référentielle hors usage.

RÉFÉRENT, subst. masc., ling., pragm. [referent] Ce à quoi le signe linguistique renvoie soit dans la réalité extra-linguistique ou univers réel, soit dans un univers imaginaire. Synon. : **référent**. La fonction référentielle est la fonction cognitive ou dénotative par laquelle le référent du message est considéré comme l'élément le plus important. Le référent est ce que désigne le nom. C'est ce à quoi renvoie un signe ; c'est l'élément du monde qui est désigné par un signe.

RÉFÉRENTIEL, adj., ling., pragm. [referential] Le langage a la propriété de renvoyer au monde «réel» (on dit qu'il a une fonction référentielle), à un contexte saisissable par le destinataire, et dans lequel celui-ci prélève un objet nommé «référent» : ainsi, «Paris» peut avoir des référents très différents, selon que l'on se trouve en France ou au Texas (où il existe aussi une ville nommée Paris), ou selon qu'il s'agit d'une énonciation produite en 1789 ou en 2001. La fonction référentielle n'est pas la seule fonction du langage (Cf. : **conatif**, **métalinguistique**, **phatique**)

RÉFLÉCHI, adj., gramm. [reflexive] En parlant d'une phrase, avoir un sujet et un objet qui réfèrent à la même personne ou à la même chose. (Dans la phrase *Pierre se lave*, « se » est un pronom personnel réfléchi ; le verbe « se laver » est dit à la forme pronominale réfléchie.). Le sujet et l'objet représentent la même chose. *Pierre se lave*.

RÉGIONALISME, subst. masc., *socioling.* [regionalism] Un régionalisme est une expression linguistique limitée à une certaine région.

REGISTRE, subst. masc., *styl.*, *rhétor.*, *lexicol.* [level of language, register] Un même message peut être exprimé de différentes façons selon la situation de communication. Le registre est la façon que l'on adopte pour exprimer ce message. On distingue essentiellement trois registres : le registre courant : *Où habites-tu ?*; le registre familier, réservé à la conversation entre proches : *Tu crèches où ?*; le registre soutenu ou littéraire, réservé aux écrits littéraires, aux discours : *Où demeures-tu ?*
Cf. : **niveaux de langue**.

REGROUPEMENT, subst. masc., gramm. [group, grouping] Regroupement autour d'un terme de base de mots liés les uns aux autres par des rapports à la fois morphologiques et sémantiques. Les possibilités qu'offrent les systèmes de suffixation et de préfixation pour passer d'une construction de phrase à une autre construction, d'un verbe à un substantif, d'un substantif à un adjectif, etc.

RÉGULATEUR, subst. masc., *ling.comm.* [back(-)channel, back(-)channel cue, back(-) channel signal] Ce sont des signaux d'écoute, émis par le récepteur et visant à confirmer au locuteur qu'il est bien « branché » sur le circuit communicatif : réalisations *non verbales* (regard et hochement de tête, froncement de sourcils, petit sourire, léger changement de posture, etc.), *vocales* (« hmm » et autres) ou *verbales* (« oui », « d'accord », reprises en écho). Des expériences ont prouvé que leur absence entraîne d'importantes perturbations dans le comportement du locuteur.

REPLACEMENT, subst. masc., gramm. [substitution] Le remplacement remplace un groupe de mots ou un mot par un autre mot afin de trouver à quelle classe appartient un mot ou de délimiter les frontières d'un groupe pour en montrer l'unité. *Ex. : Quand je serai grand, je serai policier. Plus tard, je serai policier. Ces chanteurs d'Irlande ont beaucoup de talent. Ils ont beaucoup de talent.*

REPORT, subst. masc., *ling.comm.* [secondary information] Information secondaire, qui n'est pas l'apport informatif de l'énoncé. *Ex. : « Hier j'ai vu Jessica ici au supermarché et elle te passe ses bonjours. Mais le plus important c'est qu'elle m'a dit qu'elle ne voulait pas venir à la fête parce qu'elle n'aime pas Robert. Elle dit qu'il est désagréable et prétentieux. » disait Sandrine à Jean.*

RÉSEAU (subst. masc.) **LEXICAL**, *lexicol.* [lexical network] Le réseau lexical regroupe l'ensemble des mots qui se rapportent à une même idée ou à un même thème (champ lexical) et les mots qui, à cause du contexte et de leurs connotations, évoquent également cette idée ou ce thème. *Ex. : « crainte, angoisse, craindre, effrayer, épouvantable, inquiétant, etc. »* font partie du champ lexical de la peur. Si on considère le réseau lexical, on peut ajouter des mots comme : « accident, cauchemar, guerre, etc. ».

RÉSULTAT, subst. masc., *pédag.* [result] Le résultat d'un projet ou d'une tâche est observable, identifiable et connu des élèves.

RHÈME, subst. masc., gramm. [comment, psychological predicate, rheme] C'est ce que le locuteur dit sur le **thème**. Ex.: «Hier j'ai vu Jessica ici au supermarché et elle te passe ses bonjours. Mais le plus important c'est qu'elle m'a dit qu'elle ne voulait pas venir à la fête parce qu'elle n'aime pas Robert. **Elle dit qu'il est désagréable et prétentieux.**» disait Sandrine à Jean. Cf. : **thème**

RHÉTORIQUE, subst. fém., rhétor., styl., analyse de discours [rhetoric] Étude des propriétés des discours (on parle aussi d'analyse de discours). Elle comporte en particulier l'étude des trois composantes essentielles du discours : *l'inventio* (thèmes et arguments), *la dispositio* (arrangement des parties) et surtout *l'elocutio* (choix et disposition des mots). On y ajoute parfois *la pronuntiatio* (ou mode d'énonciation) et *la memoria* (ou mémorisation). L'elocutio, objet principal de la rhétorique, se définit essentiellement par l'étude des figures ou tropes. Les types définis par la rhétorique sont le délibératif (discours tenu pour persuader ou conseiller), le judiciaire (discours tenu pour accuser ou défendre) et l'épidictique (discours tenu pour louer ou blâmer). L'art de bien parler (ensemble des procédés oratoires employés pour produire un discours convaincant). La rhétorique comprend notamment les figures de rhétorique et les figures de style.

RIME, subst. fém., litt. [rhyme] Homophonie (identité de sons) à la fin de deux ou plusieurs vers de la dernière voyelle sonore et de tout ce qui peut la suivre. Ex. : - *ravi et midi, patrie et servie, village et branchage, terre et mystère* sont des rimes. - *mène et règne, ramure et solitude* sont des assonances. Si la rime est limitée à une seule voyelle, elle est **pauvre** (*ravi et midi, patrie et servie*). La rime est **suffisante** si elle porte sur la dernière voyelle sonore et la consonne qui suit. Ex. : *village et branchage, tours et velours*. La rime est **riche** quand l'homophonie s'étend à la consonne qui précède la dernière voyelle sonore. Ex. : *acier et coursier, terre et mystère*.

Rimes féminines et masculines, litt. [feminine rhymes-masculine rhymes] Les rimes sont **féminines** si elles se terminent par un **e** muet. Ex. : *pleurent et meurent, père et amère*; elles sont **masculines** dans le cas contraire.

Rimes suivies [regular rhymes] Elles se succèdent par groupe de deux (deux masculines, deux féminines ou vice versa).

Rimes croisées [alternate rhymes] Les vers se répondent de deux en deux (à un vers masculin succède toujours un vers féminin).

Rimes embrassées [circular rhymes] Deux vers d'une espèce sont encadrés par deux vers de l'autre espèce.

Rimes redoublées [repeated rhymes] Il y trois vers ou plus sur la même rime.

Rimes mêlées [mixed rhymes] Les vers se suivent sans ordre précis.

RYTHME (en versification), subst. masc., litt. [rhythm] Le rythme du vers est marqué par le retour à intervalles déterminés d'un certain nombre de syllabes accentuées.

S

SABIR, subst. masc., socioling. [lingua franca] Système linguistique mixte limité à quelques règles et à un vocabulaire déterminé d'échanges commerciaux dans les

systèmes néocoloniaux. On en trouve surtout en Afrique du Nord (opposé à **pidgin** et à **créole** dont l'organisation est plus complète), issu des contacts entre des communautés de langues très différentes et servant de langue d'appoint (opposé à créole, langue maternelle).

SATIRE, subst. fém., *litt.* [satire] Tout texte écrit qui s'attaque aux défauts littéraires, moraux, politiques, ou aux individus en les nommant.

SATIRIQUE, adj., *litt.* [satiric(al)] Dans son premier sens, ce terme désigne un poème de forme libre, à rimes plates. Mais il s'applique aussi à des écrits ou discours satiriques, c'est-à-dire qui attaquent les vices ou les ridicules d'une époque ou plus généralement ceux qui s'attaquent à quelque chose, à quelqu'un, en s'en moquant. Critique moqueuse.

SAVOIR, subst. masc., *pédag.* [knowledge] Il définit, en fin de formation, les connaissances générales et technologiques qui sont indispensables pour réaliser les tâches du domaine du savoir-faire en compréhension ou pour atteindre un niveau de formation souhaité.

On distingue les notions de *savoir / savoir-faire / savoir-être*.

« **Savoir** » [knowledge] répond à la question « Je sais, je connais, j'ai appris... ». Il regroupe les connaissances techniques et les outils nécessaires à la résolution d'un problème donné dans le champ professionnel concerné. Le savoir = mes connaissances.

« **Savoir-faire** » [know-how] répond à la question « Je suis capable de + un verbe d'action ». C'est ce que j'ai fait, j'ai réalisé, j'ai exécuté. Le savoir-faire = capacité à + verbe d'action.

« **Savoir-être** » [social skills] répond à la question « Je suis ou je ne suis pas », « On dit de moi que je suis... », « Pour bien faire, il faut que je sois... ». Situation décrite par les autres (famille, parents, relation de travail...). Ce sont les qualités que j'ai mises en œuvre. Le savoir-être = un adjectif me qualifiant.

SCHÉMA FONCTIONNEL, subst. masc., *pédag.* [functional arrangement, functional scheme] Il décrit les fonctions assurées par les différents éléments, les interrelations entre eux et les liaisons avec l'environnement.

SCÉNARIO, subst. masc., *ling.cogn.* [scenario] Déroulement concerté, préétabli, d'une action, d'un événement, d'un projet, etc.

SÉMANTÈME, subst. masc., *lexicol.* [lexeme, semanteme] Partie du mot porteuse de la signification lexicale ; base lexicale.

SÉMANTIQUE, subst. fém. et adj., *lexicol.*, *sémant.*, *gramm.* I. Subst. fém. [semantics] Étude d'une langue ou des langues considérées du point de vue de la signification; théorie tentant de rendre compte des structures et des phénomènes de la signification dans une langue ou dans le langage. *Sémantique analytique, générative, logique, structurale; sémantique descriptive, interprétative; sémantique comparée, diachronique, historique, synchronique; sémantique lexicale, narrative; sémantique paradigmatische, syntagmatique; sémantique de l'énoncé, de la phrase; rapports entre syntaxe et sémantique*. Opposée tantôt au couple phonétique-phonologie, tantôt à la syntaxe (plus particulièrement en logique), la sémantique est une des composantes de la théorie du langage (ou de la grammaire).

Sémantique cognitive, *ling.cogn.* [cognitive semantics] Fondée sur l'idée que les processus de catégorisation du monde par les concepts et les mots s'organisent autour de prototypes ; s'oppose, du point de vue de sa méthode, au modèle classique des conditions nécessaires et suffisantes.

Sémantique [conception gricéenne] Traite des aspects vériconditionnels de la phrase.

Sémantique d'un langage formel [semantics of a formal language] Système associant une interprétation sémantique à chaque catégorie lexicale et faisant correspondre une règle sémantique à chaque règle syntaxique.

Sémantique formelle [formal semantics] Domaine de la sémantique qui étudie la signification à partir des langages formels de la logique, et plus particulièrement la relation de dénotation entre une expression linguistique et une entité du monde.

Sémantique structurale [structural semantics] Prolongement en sémantique du structuralisme linguistique ; en sémantique structurale, le sens des lexèmes (unités lexicales) est le produit d'unités de sens minimales que sont les sèmes.

II. Adj. [semantic] 1. Qui est relatif à la sémantique, qui a rapport à la signification d'un mot ou d'une structure linguistique. Changement, évolution sémantique; contenu, trait sémantique; analyse, description sémantique; théorie sémantique. Le sens du signe dans le discours est une représentation dans laquelle se combinent la valeur sémantique en langue, telle qu'elle est définie par la convention, et la valeur de situation qui dérive de l'énoncé.

Champ sémantique, *lexicol.* [semantic field] Ensemble des mots, des notions se rapportant à un même domaine conceptuel ou psychologique.

Composant ou composante sémantique, *lexicol.* [semantic component] [Dans une gramm. générative] Composant interprétatif traduisant les suites de morphèmes engendrés par la syntaxe en un métalangage permettant de donner une représentation de la signification des phrases. La composante sémantique d'une grammaire a pour fonction d'interpréter les structures syntaxiques en termes de sens – autrement dit, d'attribuer une signification (ou plusieurs, dans le cas des phrases ambiguës) aux structures engendrées par la syntaxe (et le lexique).

Phrase sémantique, *lexicol.* [semantic sentence] [Par opposition à asémantique] Phrase qui a un sens, qui est acceptable du point de vue du sens. Une phrase qui n'est pas sémantique est dite asémantique.

SÉMANTISATION, subst. fém., *lexicol.*, *sémant.* [semantization] Interprétation des éléments d'un texte.

SÈME, subst. masc., *lexicol.*, *sémant.*, *gramm.* [distinctive semantic feature, semantic component, seme] Le sème est l'unité minimale de signification, non susceptible de réalisation indépendante, et donc toujours réalisée à l'intérieur d'une configuration sémantique. Par exemple, l'analyse sémique rend compte de l'opposition *chaise* vs *fauteuil* par l'adjonction, au sémème de *chaise* (composé des sèmes S1, S2, S3, S4, « avec dossier », « sur pieds », « pour une seule personne », « pour s'asseoir ») du sème « avec bras », absent du sémème de *chaise* et présent dans le sémème de *fauteuil*. Ces composants minimaux de l'unité lexicale constituent un ensemble non ordonnée appelé sémème ou formule componentielle selon que l'on

se situe dans le cadre de l'analyse sémique (européenne) ou de l'analyse componentielle.

Comme sème est en fait synonyme de trait sémantique et composant sémantique, il se rencontre également, quoique non systématiquement, chez les linguistes qui pratiquent l'analyse componentielle ou développent une théorie sémantique dans le cadre de la grammaire transformationnelle.

SÉMÈME, subst. masc., *lexicol.*, *sémant.* [sememe] Ensemble des sèmes d'un lexème constituant son sens ou l'un de ses sens. Nous considérons le mot, ou plus exactement le lexème (unité minimale du discours) comme une collection de sèmes (unités minimales de sens), dont les uns sont nucléaires, les autres contextuels, le tout produisant un effet de sens ou sémème.

SEMI-AUXILIAIRES (*verbes*), *gramm.* [semi-auxiliary verbs] Certains verbes peuvent avoir la fonction d'auxiliaires. On les appelle "semi-auxiliaires". Ils sont conjugués et toujours suivis d'un verbe à l'infinitif, parfois précédé d'une préposition.

Ex. : Les animaux doivent fuir l'incendie. Les animaux viennent de quitter la forêt. *Les animaux peuvent regagner leurs abris.* Les semi-auxiliaires sont *aller*, *venir*, *savoir*, *vouloir*, *faire*, *devoir* et *pouvoir*. Le verbe *aller* est le semi-auxiliaire le plus utilisé, car il permet la construction du futur proche. *Ex. : Nous allons partir dans cinq minutes.*

SÉMIOLOGIE, subst. fém., *ling.génér.* (semiology) C'est la « science des signes » (mots, images, indices, etc.), discipline qui se préoccupe surtout d'analyser la multiplicité des sens contenus dans un même signe. Son fondateur est le philosophe américain Charles Sanderson Peirce (1839-1914).

SÉMIOTIQUE, subst. fém., adj., *ling.génér.* [semiotics] A. Subst. fém. 1. Théorie générale des signes dans toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations; théorie générale des représentations, des systèmes signifiants. Synon. plus fréquent : **sémiologie**.

2. Étude des pratiques, des comportements et des phénomènes culturels conçus comme des systèmes signifiants. Synon. : **sémiologie**. La sémiotique se donne pour but l'exploration du sens. Cela signifie qu'elle ne saurait se réduire à la seule description de la communication (définie comme transmission d'un message d'un émetteur à un récepteur): en l'englobant, elle doit pouvoir rendre compte d'un procès beaucoup plus général, celui de la signification.

3. *En partic.* [Chez Hjelmslev et les sémioticiens s'inscrivant dans le même cadre théorique] a) Système structuré de signes, système signifiant (linguistique ou non).

Sémiotique dénotative, *lexicol.* [denotative semiotics] Sémiotique constituée d'une expression et d'un contenu, c'est-à-dire dont ni l'expression ni le contenu ne sont à eux seuls une sémiotique. **Sémiotique connotative**, *lexicol.* [connotative semiotics] Sémiotique dont l'expression est une sémiotique. **Sémiotique métalinguistique** *ling.génér.* [metalinguistic semiotics] Sémiotique dont le contenu est une sémiotique. Un métalangage est un système dont le plan du contenu est constitué lui-même par un système de signification; ou encore, c'est une sémiotique qui traite d'une sémiotique.

B. Adj. 1. Qui relève de la sémiotique (ou de la sémiologie), qui appartient à la sémiotique.

SÉMIQUE adj., *lexicol.* [semic] Qui concerne les sèmes, la structure du contenu, de la signification.

SEMI-VOYELLE, subst. fém., *phonét.* [semivowel] Catégorie de sons caractérisée par un degré d'aperture de la cavité buccale intermédiaire entre celui de la consonne la plus ouverte et celui de la voyelle la plus fermée. En français il existe trois semi-voyelles : [j] comme dans *le pied, hier*; [w] comme dans *trois, le roi, la loi*; [ɥ] comme dans *huit, la nuit, le bruit*.

Les semi-voyelles (appelées également semi-consonnes, bien que l'on préfère généralement le premier terme) sont des voyelles non syllabiques qui forment des diphongues avec des voyelles syllabiques. Leur comportement est cependant plus proche de celui d'une consonne que de celui d'une voyelle.

SENS, subst. masc., *ling.génér., lexicol.* [Propriété d'un objet de pensée ou d'un signe] [sense, meaning] Idée, signification représentée par un signe ou un ensemble de signes; représentation intelligible évoquée ou manifestée par un signe ou une chose considérée comme un signe. *En partic.* Signification d'un élément signifiant d'une langue (ou d'un langage).

Effet de sens, *ling.génér.* [effect of meaning, meaning effect] Signification spécifique déterminée par le contexte et la situation. A chaque unité significative minima, correspond, dans la langue, un et un seul sens, et cela, malgré l'infinité de significations (ou effets de sens) qu'il peut avoir en fait dans le discours, et dont chacune représente un point de vue partiel, une visée particulière sur le sens.

Rem. Pour les valeurs de chaque terme dans l'opposition sens/signification, Cf. : **signification**.

Sens propre, *lexicol.* [literal meaning, proper sense] / **Sens figuré**, *lexicol.* [figurative meaning, metaphoric(al) meaning, transferred meaning] Dans une phrase, un mot peut être employé au **sens propre**, c'est-à-dire dans son sens le plus habituel et le plus simple. *Ex. :* *donner un coup de poing*. Mais on peut aussi l'employer au **sens figuré**, c'est-à-dire dans un sens imagé et abstrait. *Ex. :* *Je lui ai passé un coup de téléphone*.

Sens particulier, *lexicol.* [specific meaning] Dans de nombreux domaines (scientifique, technique, scolaire...) on emploie les mots dans **un sens particulier**, différent du **sens courant** [common meaning]. *Ex. :* *Les noms sommet, arc et col appartiennent au domaine de la géographie, mais on parle aussi du sommet d'un triangle ou d'un arc de cercle en géométrie*. Sens plus précis qui est lié au contexte.

SENTENCE, subst. fém., *litt.* [maxim, adage] Une sentence est une maxime, une pensée, une courte phrase de portée générale, souvent affectée; un jugement d'ordre morale.

SÉRIE LEXICALE, subst. fém., *dériv.* [lexical series] Ensemble de mots *affixés* ou *composés* reliés par la *motivation*, parce qu'ils ont des *bases* en commun.

SIGLAISON, subst. fém., *dériv.* [acronym formation, alphabet-based word creation] Procédé de formation de mot (sigle *m*) à partir des lettres initiales des éléments qui composent ce mot. *Régie autonome des transports parisiens > RATP, Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement secondaire > CAPES.*

SIGLE, subst. masc., *dériv.* [acronym, set of initials] Un sigle est un ensemble de lettres initiales formant un mot servant d'abréviation.

Si un sigle peut se prononcer comme un mot ordinaire, comme UNESCO, il est appelé acronyme. Dans les autres cas, on l'épelle : SNCF [ɛs.ɛn.se.'ɛf]. Dans ce dernier cas, il peut s'écrire avec des points après les lettres, ce qui ne se fait pas dans le premier cas. Mais dans l'usage courant, la tendance est à la suppression des points pour tous les sigles.

Certains sigles courants entraînent la formation de dérivés, par exemple : **cégétiste** (membre de la CGT), **cégépien** (personne poursuivant des études dans un cégep), **érémiste** (bénéficiaire du RMI). Certains sigles sont aussi écrits tels que prononcés, et forment alors des noms communs (accordés en genre et en nombre), par exemple : une bédé, des bédés ; un cédérom, des cédéroms ; un PDG, une pédégère.

Les sigles sont invariables en français et ne prennent pas la marque du pluriel (contrairement à l'usage anglo-saxon), par exemple : des **BD**, des **CD**, des **HLM**. En anglais, on dira par exemple des **CDs**.

SIGNE (linguistique), subst. masc., *ling.génér.* [**linguistic sign**] Unité linguistique constituée par l'union d'un signifiant et d'un signifié, d'une partie physique, matérielle, le signifiant, et d'une partie abstraite, conceptuelle, le signifié.

Dans le domaine de l'écriture. Graphème ou caractère ayant une valeur donnée dans un système d'écriture. Signe alphabétique, diacritique, orthographique, typographique; signe abréviatif; signe de ponctuation.

SIGNIFIANT, -E, part. passé, adj. et subst. masc., *ling.génér.* [**signifier, acoustic image, sound image**] [Par opposition à signifié] Partie formelle, matérielle et sensible du signe. Le lien unissant le signifiant au signifié est arbitraire, ou encore, puisque nous entendons par signe le total résultant de l'association d'un signifiant à un signifié, nous abrevions dire plus simplement: le signe linguistique est arbitraire.

SIGNIFICATION, subst. fém., *lexicol.* [**signification**] Relation constitutive du signe, fondée sur la liaison arbitraire du signifiant et du signifié, et sur le réseau d'oppositions qui unissent les signes entre eux.

SIGNIFIÉ, subst. masc., *ling.génér.* [**significatum, signified**] Le terme de signifié appartient à la terminologie de F. de Saussure comme synonyme de concept. En effet, le signe linguistique tel qu'il le conçoit, résulte de la combinaison d'un signifiant et d'un signifié, ou, dans une autre formulation, d'une image acoustique et d'un concept. Face immatérielle du signe; au niveau des lexèmes, le signifié peut s'identifier au sémème.

SIMULTANÉITÉ, subst. fém., *gramm.* [**simultaneity**] Les deux actions se déroulent en même temps. *Ex. : Il parle en dormant.*

SITUATION, subst. fém., *pédag.* [**situation**] Chaque séance de langue repose sur une situation qui a du sens pour les élèves, qui suscite leur participation active, favorise les interactions et l'entraide dans le groupe et développe l'écoute mutuelle.

Situation problème, pédag. [**problem situation**] Situation didactique dans laquelle il est proposé au sujet une tâche qu'il ne peut mener à bien sans effectuer un apprentissage précis. Cet apprentissage constitue le véritable objectif de la situation problème, il s'effectue en levant l'obstacle à la réalisation de la tâche. Comme toute situation didactique, la situation problème doit être construite en s'appuyant sur une triple évaluation diagnostique (des motivations, des compétences et des capacités).

SITUATION (subst. fém.) **DE DISCOURS**, *ling.comm., pragm.* [discourse context, discourse situation] Cf. : **contexte**, au sens large.

SLOGAN, subst. masc., *litt. [slogan]* Un slogan est une phrase ou formule choc, brève, bien rythmée et frappante, utilisée en publicité ou en politique pour marquer les esprits.

SOCIOLECTE, subst. masc., *socioling.* [class dialect, social dialect, sociolect] Variation linguistique liée aux classes socio-économiques. Chaque classe d'un dialecte donné tend à utiliser le même registre, ce qui explique le lien serré entre ces deux concepts. Toute particularité de langage qui peut être considérée comme appartenant à un groupe social ou une catégorie culturelle. Elle peut se placer à trois niveaux différents :

– **phonétique** : ce sont les fameux « accents », qui peuvent être régionaux ou traduire une appartenance sociale (populaire, rurale ou bourgeoise).

– **syntactique** : il existe des façons de construire les phrases qui classent l'énonciateur de la même façon que les accents selon la région ou la catégorie sociale. « Alors j'y ai dit » est populaire et ne s'utilise pas dans le sud de la France.

– **lexical** : les vocabulaires « jeunes », les argots, les vocabulaires d'« initiés » en sont autant d'exemples remarquables. La notion de sociolecte ne signifie pas que leur emploi est réservé aux membres d'un groupe, mais qu'il fait référence à ce groupe.

SOCIOLINGUISTIQUE, subst. fém., *socioling.* [sociolinguistics] Discipline née aux États-Unis dans les années 1960, dont le fondateur et chef de file est William Labov, qui se propose d'étudier les différences linguistiques selon les groupes sociaux, à l'intérieur d'une même langue ou à travers les contacts de langues. L'expression linguistique varie selon les milieux sociaux. Tel est le but de la sociolinguistique : analyser les rapports entre le langage et la société, et s'intéresser aux formes d'expression, différentes selon les groupes sociaux. S'il semble indéniable que les faits sociaux agissent sur le vocabulaire, il n'a pas été prouvé qu'il existe des corrélations directes entre un système phonologique, la morphologie ou la syntaxe et la structure d'une société ou d'une civilisation.

SOCLES DE COMPÉTENCE, subst. masc. (pl), *pédag.* [competence base] Cf. : **compétence**.

SOUS-ADRESSE, subst. fém., *lexicogr.* [subaddress] En lexicographie, le terme de sous-adresse désigne, à l'intérieur d'un article, entrée mise en relief par une typographie spéciale (petit gras, italique) qui indique des acceptations distinctes de l'acceptation principale ou correspondant à une forme de l'item lexical différente de celle du mot d'entrée. Ainsi, *classeur*, étant l'adresse (celui, celle qui classe les entrées), *classeur*, nom masculin (objet ou meuble de bureau, divisé en compartiments, servant à classer des papiers), et *classeuse*, nom féminin (appareil destiné au classement et à l'endossement des chèques), sont des sous-adiresses.

SOUSTRACTION, subst. fém. [subtraction] Cf. : **effacement**.

SOUTENU, adj., *styl., lexicol.* [elevated] Cf. : **le langage soutenu** (ou littéraire ou châtié).

STÉRÉOTYPES, subst. masc., *socioling., pédag.* [stereotype] Il existe une vision radicalement négative des stéréotypes : formules toutes faites (clichés), idées reçues mal fondées en réalité, véhiculées par paresse d'esprit et génératrices

d'incompréhension. Il convient de dépasser cette vision et d'exercer la réflexion des élèves sur les diverses sortes de stéréotypies et les non moins diverses fonctions des stéréotypes.

On distinguerait ainsi des stéréotypes d'expression, les stéréotypes de représentation des classes de choses ou d'êtres, les stéréotypes d'action et l'on constaterait que, quels soient les risques auxquels ils exposent (celui de la banalité, celui du préjugé, celui de la prévision sans fondement solide), ils sont aussi indispensables pour apprécier, par comparaison, l'originalité d'une formule ou d'une idée, pour affronter la diversité du réel, pour traiter l'implicite d'un texte, pour en saisir l'ironie, etc.

STRUCTURALISME, subst. masc., *ling.génér.* [structural linguistics, structuralism] Théorie appliquée à la langue puis étendue à l'ensemble des pratiques sociales. Elle consiste à organiser les faits en un système qui peut se décrire explicitement de façon cohérente, interne et autonome sans se référer à autre chose qu'à lui-même. Le système de la linguistique structurale définit la valeur des signes par les séries de leurs oppositions, dans un ensemble pleinement cohérent à un moment donné (synchronie). Par exemple, un texte doit pouvoir être décrit sans référence sociale ou historique autre que celle qu'il met lui-même en évidence et sans recours aux intentions supposées de son auteur.

STRUCTURE, subst. fém., *ling.génér.* [structure] Agencement des unités formant un système linguistique; ensemble des relations qui les unissent.

Structure de surface, *ling.génér.* [surface structure] Entrée de la représentation phonétique, produite par des règles de transformation appliquées à la structure profonde.

Structure profonde, *ling.génér.* [deep structure, underlying structure] Lieu de représentation de la description structurale produite par les règles de la syntaxe (règles syntagmatiques).

STYLISTIQUE, subst. fém., *ling.*, *styl.* [stylistics] La stylistique est l'étude des particularités d'écriture d'un texte. Il s'agit d'une discipline issue de la rhétorique et de la linguistique. La stylistique renvoie à la notion de « style » (ou « stile » dans la dérivation novolatine en ancien français) qui dans l'Antiquité désignait ce poinçon de fer ou d'os qui servait à écrire sur de la cire, et dont l'autre extrémité, aplatie, permettait d'effacer ce qu'on avait écrit. Des siècles après, on reconnaît dans cet objet l'ancêtre du stylo. Mais à l'époque déjà, par glissement métonymique de l'instrument à son résultat, le style est aussi la manière d'écrire, la tournure de l'expression. Cicéron l'emploie dans ce sens figuré dès le premier siècle avant notre ère.

Indicateur/marque stylistique *styl.* [stylistic marker] Indication permettant de noter un certain niveau de langue. Les niveaux de langue ou marques stylistiques, par le nom même, indiquent qu'il existe une hiérarchie sociale, diagnostiquée par les comportements verbaux.

STYLE (subst. masc.) **FONCTIONNEL**, *styl.* [functional style] C'est un système de faits d'expression, qui résulte du choix du sujet parlant ou écrivant en fonction de la sphère communicative et des circonstances données. La stylistique fonctionnelle étudie le fonctionnement du langage dans les différentes sphères de la communication qui correspondent à telle ou telle autre activité de l'homme. Dans le code écrit on

distingue: style officiel (administratif), scientifique, des médias, des belles lettres; dans le code oral: style familier, populaire, argotique.

SUBJECTIVITÉ, subst. fém., *ling.comm.* [subjectivity] Se dit de ce qui est individuel et susceptible de varier en fonction de la personnalité de chacun. Les principales marques de la subjectivité dans un texte sont l'emploi des déictiques et des subjectivèmes.

Les déictiques sont des unités linguistiques inséparables du lieu, du temps et du sujet de l'énonciation (je, ici, maintenant). Ces indices personnels et spatio-temporels, on les appelle encore embrayeurs. Leur valeur référentielle varie d'une situation d'énonciation à une autre. Il s'agit des indices personnels, des indices spatio-temporels et des indices de la monstration.

Les subjectivèmes sont des termes ou des locutions indiquant une implication affective ou une évaluation. Il peut s'agir d'*usages particuliers* d'adjectifs, de noms, de verbes ou d'adverbes. Ainsi une phrase comme « *Cette crapule a prétendu qu'il n'avait jamais rencontré sa pauvre petite victime* » contient quatre subjectivèmes (en italique).

SUBJONCTIF, subst. masc., *gramm.* [subjunctive mood] Mode de conjugaison qui exprime le point de vue de locuteur et surtout l'ordre, le désir ou le souhait, le doute, l'éventualité, les sentiments... Il comporte quatre temps verbaux : le présent, le passé, l'imparfait et le plus-que-parfait. Cf. : **mode**.

SUBORDONNÉE, subst. fém., *gramm.* [subordinate clause] La subordination consiste à relier des phrases simples par un lien qui crée une dépendance syntaxique de l'une envers l'autre. La subordination crée par conséquent deux sortes de phrases : la phrase qui dépend d'une autre et la phrase dont une autre dépend. La phrase dépendante est toujours appelée phrase subordonnée. La subordination se distingue donc de la juxtaposition par la présence d'un lien syntaxique et elle se distingue de la coordination par la dépendance syntaxique entraînée par ce lien. Il existe différentes sortes de phrases subordonnées et celles-ci peuvent être classées de deux manières, à savoir selon leurs caractéristiques propres ou selon la sorte de phrase dont elles dépendent. Il en existe trois : **la subordonnée relative** [relative clause] (introduite par un pronom relatif), **la subordonnée complétive** [complement clause] (généralement introduite par la conjonction *que*), **la subordonnée circonstancielle** [adverbial clause] (généralement introduite par une conjonction de subordination).

Subordonnée circonstancielle. Les subordonnées circonstancielles sont celles qui sont introduites par une conjonction de subordination et qui ont la fonction de complément de phrase. Il existe 11 types de subordonnées circonstancielles, soit : la circonstancielle de temps, de cause, de conséquence, de concession, d'opposition, de but, d'hypothèse, de comparaison, de manière, de lieu, d'addition et de restriction.

Subordonné complétive. On appelle complétive une phrase insérée à la place d'un groupe nominal ou d'un groupe nominal prépositionnel, introduite par une conjonction de subordination ou par un relatif nominal et fonctionnant comme : sujet, complément de verbe ou attribut; complément de verbe impersonnel ou complément du présentatif; complément du nom ou apposition; complément de l'adjectif. *Ex. : Je suis heureuse que tu sois de retour.* **L'interrogative indirecte** est un cas particulier de la complétive complément de verbe. *Ex. : Je me demande si Pierre revient*

bientôt. La subordonnée complétive sujet s'insère à la place du groupe nominal sujet de la phrase matrice. Elle est normalement introduite par la conjonction **que** ou un relatif nominal. **Ex. : Ce qui doit être fait** mérite d'être bien fait.

Subordonné relative. On appelle relative une phrase insérée dans un groupe nominal, introduite par un pronom relatif et fonctionnant comme une épithète ou une épithète détachée. **Ex. : Le livre dont j'ai besoin** est à la bibliothèque.

SUBSTANTIF, subst. masc., gramm. [noun] Le nom ou le substantif est la principale partie dénominative du discours. Il est caractérisé par les trois aspects suivants: valeur sémantique, forme (catégories grammaticales), fonctions syntaxiques. Le nom désigne des substances (choses, êtres, phénomènes), mais comme il est aussi une forme grammaticale, n'importe quelle notion peut être comprise "substantivement" pour former un substantif. C'est ainsi que le nom peut exprimer une qualité ou une notion abstraite. D'après leurs particularités semantico-grammaticales les substantifs se subdivisent en quelques groupes: noms communs/noms propres, noms concrets/noms abstraits, noms discrets/noms indiscrets, noms nombrables/noms non-nombrables, noms animés/noms inanimés, noms indépendants/noms relatifs. Mot appartenant à cette partie du discours.

SUBSTANTIVATION, subst. fém., gramm., deriv. [nominalization] Il ne faut pas confondre la nominalisation avec la **substantivation** qui consiste à transformer en nom (ou substantif) un verbe, un adjectif, un adverbe, etc. **Ex. : les jeunes** (adjectif substantivé) ; **le boire et le manger** (verbes substantivés) ; **le pour et le contre** (prépositions substantivées) ; **le bien et le mal** (adverbes substantivés).

SUBSTITUTION, subst. fém., gramm. [replacement] En grammaire traditionnelle, on appelle substitution l'élimination d'un mot par un autre au cours de l'évolution d'une langue ; ainsi **entendre** s'est substitué à **ouïr**, **tête** à **chef**, etc. Cf. : **remplacement**.

SUBSTITUT (du nom), subst. masc., gramm. [noun substitute] **Le pronom démonstratif** remplace le nom et désigne un être ou un objet comme si on le montrait, d'où son nom « démonstratif ». **Le pronom possessif** remplace le nom et précise la relation de possession : ce que la personne a. Il varie en fonction de la personne qui possède et de l'élément possédé. Cf. : **pronome**.

SUBSTITUT (du verbe), subst. masc., gramm. [verb substitute] Le verbe **faire** peut remplacer un autre verbe. **Ex. : Marie prend la douche le soir mais Lucas préfère le faire le matin.**

SUBSTRAT, subst. masc., ling.génér. [substrate, substratum] Unité de la langue du conquis, entrée dans la langue du conquérant l'ayant assimilée. **Ex. : les termes de cuisine des venants des anciennes colonies comme le couscous.**

SUFFIXE, subst. masc., deriv. [suffix] Affixe placé à la droite d'une base, jouant dans la suffixation pour former un dérivé (suffixé), en général de catégorie syntaxique différente de la base.

SUPERSTRAT, subst. masc., ling.génér. [superstrate, superstratum] Unité de la langue du conquérant, entrée dans la langue du conquis l'ayant assimilée. **Ex. : tous les mots d'origine germanique rentrés dans la langue latine lors des invasions barbares.**

SUJET, subst. masc., gramm. [subject] Fonction qui désigne l'être ou la chose qui fait l'action exprimée par un verbe, que détermine un verbe d'état ou qui supporte l'action exprimée par un verbe au passif.

Le sujet est le mot ou le groupe de mots qui indique l'être ou la chose qui fait l'action exprimée par le verbe. Pour trouver le sujet d'un verbe, on peut poser la question *Qui est-ce qui... ?* ou *Qu'est-ce qui... ?* suivie du verbe. Le verbe s'accorde toujours en nombre et en personne avec son sujet. Le sujet est généralement placé avant le verbe. Parfois, cependant : il peut être séparé du verbe par un pronom complément (*ex. : Il les appelle.*) ; il peut-être inversé, par exemple dans une phrase interrogative (*Où est-elle partie ?*) ; il peut être sous-entendu (*ex. : Il prit ses affaires, partit et ne revint plus.*). Dans une phrase de forme impersonnelle, le pronom sujet *il* est appelé **sujet grammatical** (il ne représente rien et sert seulement d'indice pour la conjugaison). Cependant, il arrive que le verbe soit suivi d'un sujet logique qui indique qui fait l'action (*ex. : Il reste du pain.*).

SUPERLATIF, subst. masc., gramm. [superlative, superlative degree] Le superlatif exprime une qualité portée à un très haut degré ou au plus haut degré. Il peut être absolu ou relatif.

Superlatif absolu [absolute superlative] Le superlatif absolu exprime une qualité portée à un très haut degré, sans aucune idée de comparaison. *Ex. : Julie est très belle, fort belle, extrêmement belle.*

Superlatif relatif [relative superlative] Le superlatif relatif exprime une qualité portée au degré le plus élevé ou le plus bas, par comparaison, soit avec l'être ou l'objet dont il s'agit considéré dans des circonstances différentes. Il est formé du comparatif de supériorité ou d'infériorité précédé de l'article défini, d'un adjectif possessif et de la proposition de. *Ex. : Julie est la plus belle des femmes.*

SUPERORDINATION, subst. fém., lexicol. [superordination] Organisation hiérarchique du *lexique*, par emboîtement de classes. Les mots superordonnés sont situés le plus haut dans la hiérarchie.

SUPPORT, subst. masc., ling.comm. [support] C'est à propos de quoi le locuteur donne une information (Cf. : **thème**). *Ex. : «Hier j'ai vu Jessica ici au supermarché et elle te passe ses bonjours. Mais le plus important c'est qu'elle m'a dit qu'elle ne voulait pas venir à la fête parce qu'elle n'aime pas Robert. Elle dit qu'il est désagréable et prétentieux.» disait Sandrine à Jean.*

Pédag. [Au pluriel] Les supports utilisés sont de nature diverse: dialogues, enregistrements vidéo, chansons, comptines, jeux, albums, affiches, recettes, cartes postales.

SURCOMPOSÉE adj. (forme), gramm. [supercompound form] Auxiliaire composé+participe passé. Il exprime l'antériorité par rapport au verbe de la proposition principale. *Ex. : Après qu'il a eu déjeuné, il est retourné au bureau.*

SYLLABE, subst. fém., phonét. [syllable] On appelle syllabe la structure fondamentale qui est à la base de tout regroupement de phonèmes dans la chaîne parlée. Cette structure se fonde sur le contraste de phonèmes appelés traditionnellement voyelles et consonnes. La structure phonématische de la syllabe est déterminée par un ensemble de règles qui varient de langue à langue.

SYLLOGISME, subst. masc., *logique* [syllogism] Un syllogisme est un raisonnement formel qui déduit le particulier du général. Le syllogisme est composé de trois propositions (la majeure, la mineure et la conclusion) et telles que la conclusion est déduite de la majeure par l'intermédiaire de la mineure. Majeur et mineur sont les prémisses. *Ex* : « *Tous les hommes sont mortels (majeure), or tu es un homme (mineure) ; donc tu es mortel (conclusion).* »

SYMBOLE, subst. masc., *litt.*, *lexicol.* [symbol] Lien analogique et artificiel qui se crée entre deux signifiés.

SYMBOLISATION, subst. fém., *litt.*, *lexicol.* [symbolization] Création d'un symbole, d'un lien artificiel qui existe entre deux signifiés.

SYMÉTRIQUE (*verbe*), adj., *gramm.* [symmetrical verb] Sujet↔objet. *Ex.* : *Épouser* : Pierre épouse Catherine. = Catherine épouse Pierre. *Rencontrer* : Richard a rencontré Sonia. = Sonia a rencontré Richard. *Jouer avec* : Léo joue avec Léa. = Léa joue avec Léo.

SYNAPSIE, subst. fém., *dériv.* [complex lexia, phraseological unit] Composé nominal formé de plusieurs bases françaises non reliées par un trait d'union.

SYNCHRONIE, subst. fém., *ling.génér.* [synchrony] [Par opposition à **diachronie**] État de langue considéré dans son fonctionnement à un moment donné. Est synchronique tout ce qui se rapporte à l'aspect statique de notre science, diachronique tout ce qui a trait aux évolutions. De même « synchronie » et « diachronie » désigneront respectivement un état de langue et une phase d'évolution. La distinction entre diachronie et synchronie a imposé l'idée féconde que tout état de langue pouvait être étudié comme un système cohérent et complet. Synon. : **lingistique synchronique, description synchronique**.

SYNCHRONIQUE, adj., *ling.génér.* [synchronous] Qui étudie la langue à un moment donné de son histoire, indépendamment de toute évolution dans le temps.

SYNECDOQUE, subst. fém., *rhétor.*, *styl.* [synecdoche] La synecdoque est le fait d'assigner à un mot un sens plus large ou plus restreint qu'il ne comporte habituellement. *Ex.* : « *Acheter un vison* » pour « *Acheter un manteau fait en peau de vison* ». Cas particulier de la métonymie. Le tout pour la partie : - *Metz a gagné la finale* (pour « *l'équipe de foot de Metz* »...) ; La partie pour le tout : - *Je quitterai bientôt ces murs* (pour « *cette maison* »).

SYNESTHÉSIE, subst. fém., *lexicol.* [syn(a)esthesia] Association de sensations diverses. *Ex.* : *une couleur criarde, un parfum savoureux...*

SYNONYME, adj. et subst. masc., *lexicol.* [synonym] I. Adjectif [En parlant d'un mot] De forme différente et de même sens (ou de sens voisin) qu'un autre mot. Adjectifs, substantifs, verbes synonymes; mots, termes synonymes; tel mot est synonyme de tel autre; donner tel mot comme synonyme de tel autre. II. Subst. masc. Mot ou expression de même sens ou, plus exactement, de sens équivalent ou approchant, c'est-à-dire substituable dans certains contextes à un autre mot, à une autre expression. *Ex.* : *Voir, regarder, observer, contempler...* sont des synonymes. Les synonymes appartiennent à la même catégorie grammaticale. Un synonyme peut être remplacé par une périphrase.

SYNONYMIE, subst. fém., *lexicol.* [synonymy] Relation entre deux lexèmes (synonymes) de signifiants différents mais de sens (sémèmes) aussi proches que possible.

SYNOPSIS, subst. fém., *litt.* [synopsis] Une synopsis est un bref aperçu, un résumé de l'ensemble d'une science, d'un objet d'enseignement. Courte présentation d'un sujet. Synopsis est masculin quand il s'agit du résumé ou d'un plan pour un scénario de film.

SYNTAGMATIQUE, adj., *ling.génér.* [syntagmatic] Qualifie ce qui se rapporte au syntagme. Les rapports entre les unités dans l'énoncé sont dits syntagmatiques et sont directement observables. Dans la phrase : *c'est une bonne bière*, ce sont par exemple les rapports de *bonne* avec ses voisins.

SYNTAGME, subst. masc., *gramm.* [syntactic construction, syntactic unit, syntagm(a), syntaxeme] Suite de mots constituant une unité syntaxique (*syntagmatique*). En linguistique structurale, on appelle syntagme un groupe d'éléments linguistiques formant une unité dans une organisation hiérarchisée. Le terme de syntagme est suivi d'un qualificatif qui définit sa catégorie grammaticale (syntagme nominal, syntagme verbal, syntagme adjectival, etc.). Le syntagme est toujours constitué d'une suite d'éléments et il est lui-même un constituant d'une unité de rang supérieur; c'est une unité linguistique de rang intermédiaire. Ainsi, le syntagme nominal est le constituant de la phrase, ce noyau étant formé de la suite : syntagme nominal + syntagme verbal (Pierre + est venu à la maison).

SYNTAXE, subst. fém., *gramm.* [syntax] Partie de la linguistique qui étudie les combinaisons de formes sur l'axe syntagmatique.

Nature (subst. fém.) **syntaxique**, *gramm.* [syntactic category] Type de mot (nom, adjectif, verbe, etc.).

SYNTHÈSE, subst. fém., *ling.génér.* [synthesis] La synthèse est l'exposé rassemblant les différents éléments d'un ensemble; elle suit la thèse et l'antithèse.

SYNTHÉTIQUE (adj.) (*langue*), *ling.génér.* [synthetic language] Se dit d'une langue qui tend à réunir en un seul mot plusieurs morphèmes. (Les *langues flexionales* et les *langues agglutinantes* sont synthétiques.)

SYSTÈME, subst. masc., *ling.génér.* [system] La langue se présente comme une organisation, que Saussure appelle *système* (ses successeurs parleront de *structure*). Cela signifie que les éléments linguistiques n'ont d'existence que par leurs relations mutuelles au sein du système de la langue : le phonème /u/ n'a de réalité linguistique que dans son opposition à /y/, /œ/ et aux autres phonèmes du français ; l'imparfait n'a de réalité que par son opposition aux autres temps grammaticaux.

T

TÂCHE, subst. fém., *pédag.* [task, goal, object] La tâche est une action effectuée par les élèves qui répond à un besoin et qui produit un résultat observable et évaluable.

TAPINOSE, subst. fém., *rhétor., styl.* [litotes, meiosis, understatement] Accumulation (ou énumération) d'éléments négatifs, le plus souvent hyperboliques, dans un énoncé.

TAUTOLOGIE, subst. fém., *styl.* [tautology] Répétition d'une même idée en termes différents qui n'apporte rien à la démonstration. Négligence de style consistant à présenter comme des idées différentes ce qui en réalité, n'est que la même idée sous plusieurs formes. *Ex* : *Je l'ai vu de mes propres yeux*.

TAXONOMIE, subst. fém., *pédag.* [taxonomy] Découpage des savoirs de façon hiérarchique.

TÉLÉSCOPAGE, subst. masc., *dériv.* [portmanteau word, telescoping] Procédé de formation lexicale où l'on prend des éléments de plusieurs mots pour en former un nouveau. On joint le début d'un mot à la fin d'un autre mot. Cf. : **les mots-valises**.

TEMPOREL (adj.) (**indicateur**), *gramm.* [time markers] Les indicateurs temporels font partie des connecteurs qui structurent un texte. Dans un récit, un indicateur temporel est un mot ou une expression qui permet de situer les événements dans une chronologie. On distingue : les **indicateurs absous** et les **indicateurs relatifs**.

Indicateurs absous fournissent une datation précise ; *Ex.* : « *À la fin de l'après-midi du 29 septembre 1759, le ciel noircit tout à coup dans la région de l'archipel Juan Fernandez.* » (Michel Tournier, Vendredi ou la vie sauvage)

Indicateurs relatifs se réfèrent à un moment repère dans le récit. *Ex.* : « *D'heure en heure, par les hublots de la cabine où il mettait le nez quelquefois, Tartarin vit le bleu du ciel pâlir ; puis enfin, un matin [...] il entendit avec bonheur chanter toutes les cloches de Marseille.* » (Alphonse Daudet, Tartarin de Tarascon)

TEMPS, subst. masc., *gramm.* [tense] Quelqu'une des différentes formes qui marquent dans les verbes le moment auquel se rapporte l'action ou l'état dont on parle. Les divers temps du verbe sont *le présent, l'imparfait, le passé, le plus-que-parfait, le futur, le futur antérieur*, etc. Les temps de l'indicatif, du subjonctif. — Temps simples, temps composés. — La concordance des temps.

Temps du verbe [verb tense] Le temps du verbe est l'expression du moment où, par rapport à un instant de référence, le scripteur ou le locuteur situe ce que le verbe exprime.

Présent [present, present tense] Le présent indique que le fait a lieu au moment même de la parole. *Ex.* : *En ce moment, je mange une pomme*.

Passé composé [compound past tense] Le passé composé exprime un fait passé, achevé au moment où l'on parle, et que l'on considère comme relié au présent (parfois le fait a eu lieu dans une période non encore entièrement écoulée, parfois il a une suite ou des résultats dans le présent). *Ex.* : *J'ai mangé une pomme ce matin*.

Imparfait [imperfect, imperfect tense] L'imparfait montre une action en train de se dérouler dans une portion du passé, mais sans faire voir le début ni la fin de cette action; il la montre en partie accomplie, mais non achevée. *Ex.* : *Je mangeais une pomme quand tu es arrivé*.

Plus-que-parfait [pluperfect, past perfect] Le plus-que-parfait exprime, comme le passé antérieur, un fait passé qui a eu lieu avant un autre fait passé, mais il ne montre pas le début de la situation dont il s'agit. *Ex.* : *J'avais mangé ma pomme quand tu arrives*.

Passé simple [past historic, preterite] Le passé simple exprime un fait passé considéré depuis son début et dont le déroulement a pris fin; il ne marque

aucunement le contact que ce fait, en lui-même ou par ses conséquences, peut avoir avec le présent. *Ex. : C'est à ce moment que Blanche-Neige mangea la pomme.*

Passé antérieur [past anterior] Le passé antérieur exprime un fait passé entièrement achevé au moment où un autre fait a commencé; souvent, les deux faits se suivent immédiatement, mais ils ne peuvent être contigus. *Ex. : Longtemps après qu'elle eut mangé la pomme, les sept nains rentrèrent.*

Futur simple [future simple] Le futur simple sert, en général, à exprimer un fait à venir. *Ex. : Je mangerai une pomme avant de me coucher ce soir.*

Futur antérieur [future perfect] Le futur antérieur exprime un fait qui, à tel moment maintenant à venir, sera accompli; il marque l'antériorité à l'égard d'un fait futur. *Ex. : Lorsque j'aurai mangé ma pomme, j'irai travailler.*

Conditionnel présent [present conditional] Le conditionnel présent exprime un fait qu'on présente comme imaginaire et dont l'accomplissement dépend d'une condition énoncée ou non. Il marque un fait futur dont l'accomplissement dépend d'une condition présentée comme possible. *Ex. : Si j'avais une pomme, je la mangerais.*

Conditionnel passé [past conditional] Le conditionnel passé exprime un fait présent ou passé soumis à une condition non réalisée (sens irréel). *Ex. : Si j'avais eu une pomme, je l'aurais mangée.*

Concordance des temps dans la phrase [sequence of tenses] La concordance des temps est le rapport qui s'établit entre le temps de la subordonnée et le temps de la principale dont elle dépend. *Ex. : Il a dit qu'il avait mangé une pomme.*

TERME, subst. masc., *lexicol.*, *styl.* [term] Mot appartenant à un vocabulaire spécialisé au sein duquel sa signification est strictement définie en relation avec d'autres termes. *Ex. : Terme de chimie.*

TERMINOLOGIE, subst. fém., *lexicol.*, *styl.* [terminology] 1. Ensemble des termes, rigoureusement définis, qui sont spécifiques d'une science, d'une technique, d'un domaine particulier de l'activité humaine. 2. Discipline qui a pour objet l'étude théorique des dénominations des objets ou des concepts utilisés par tel ou tel domaine du savoir, le fonctionnement dans la langue des unités terminologiques, ainsi que les problèmes de traduction, de classement et de documentation qui se posent à leur sujet.

TEXTE, subst. masc., *ling.comm.* [text] Suite linguistique autonome (orale ou écrite) constituant une unité empirique, et produite par un ou plusieurs énonciateurs dans pratique sociale attestée. Les textes sont l'objet de la linguistique.

Organisateur textuel (ou **marqueur de relation** ou **connecteurs**), *ling.comm.* [connector] Les organisateurs textuels sont des mots ou des groupes de mots qui organisent et structurent l'information. Ils servent à faciliter la compréhension du texte, à organiser l'information contenue dans un texte et à assurer l'enchaînement logique des phrases. *Ex. : Premièrement, je dois déjeuner, deuxièmement, je dois partir pour l'école.*

THÈME, subst. masc., *litt.* [topic, theme] Sujet, idée sur lesquels portent une réflexion, un discours, une œuvre, autour desquels s'organise une action. *Ex. : «Hier j'ai vu Jessica au supermarché et elle te passe ses bonjours. Mais le plus important c'est qu'elle m'a dit qu'elle ne voulait pas venir à la fête parce qu'elle n'aime pas Robert. Elle dit qu'il est désagréable et prétentieux.» disait Sandrine à Jean.*

THÈME ET RHÈME, *ling.comm.* [topic, theme] // (rheme, focus] Lorsqu'on envisage les textes en s'intéressant non pas aux structures syntaxiques ou aux structures sémantiques mais à la progression de l'information, les notions de **thème** (= ce dont on parle) et de **rhème** (=ce qu'on en dit) sont fondamentales. On estime que la dynamique de l'information est bonne, qu'elle assure une lisibilité suffisante lorsque l'on ne saute pas sans arrêt d'un thème à un autre, et lorsqu'on ne ressasse pas les mêmes rhèmes. Autrement dit, il faut, d'une part, une certaine permanence des thèmes et, en contrepartie, un apport de rhèmes nouveaux. On se gardera bien de confondre la structure de base de l'information (thème + rhème) avec la phrase telle qu'elle est définie en grammaire. Ainsi la phrase – unique – « *Le petit chat noir dort sur le paillasson.* » contient un thème (*le chat*) et plusieurs rhèmes (*il est petit, il est noir, il dort sur le paillasson*).

Pour un lecteur non-expert, la première difficulté consiste dans un texte à évaluer correctement pour chaque mot son statut de thème ou de rhème et à suivre le fil de la progression étant entendu qu'elle peut être :

- **à thème constant.** Ex. : *Pierre est malade. Il ne pourra être des nôtres ce soir.*
- **linéaire**, ce qui signifie que le rhème d'une structure informative devient le thème de la suivante. Ex. : *La pièce était éclairée par un flambeau. Cette torche était fixée dans un arceau scellé au mur du fond.*
- **à thème dérivé**, ce qui signifie que les thèmes d'une série de structures informatives font partie d'un hyperthème, donné souvent dans la première d'entre elles. Ex. : *Les invasions germaniques ont commencé au quatrième siècle après Jésus-Christ. Les Francs se sont installés... Les Visigoths ont choisi... Les Ostrogoths se sont répandus...*, etc.

THÉSAURUS, subst. masc., *lexicogr.* [thesaurus] 1. Lexique de philologie ou d'archéologie. 2. Dictionnaire renfermant le vocabulaire aussi complet que possible d'une langue ancienne.

THÈSE, subst. fém., *logique* [thesis] Une thèse est une proposition, une idée que l'on énonce, affirme et soutient. La thèse est aussi la première partie du raisonnement dialectique, dont la seconde est l'antithèse, et la troisième la synthèse.

TILDE, subst. masc., *graph.* [tilde] Signe diacritique en forme de S couché (~) placé au-dessus d'une voyelle pour indiquer une prononciation nasale. Nous écrivons une voyelle nasalée par la lettre de la voyelle orale correspondante, surmontée d'un signe spécial appelé tilde qui indique l'abaissement du voile du palais.

TON, subst. masc., *litt.* [tone] Ensemble de caractères d'un texte qui provoquent un certain état affectif chez le lecteur.

TONALITÉ, subst. fém., *litt.* [tonality] La tonalité est fonction des sentiments que l'auteur veut faire naître chez le lecteur. Ainsi, ce lecteur pourra percevoir de la tristesse, de l'ironie, du comique. Il pourra aussi s'agir d'émotions fortes, d'enthousiasme, de désespoir ou encore d'exagérations, etc. Les principales tonalités sont *le lyrisme, le pathétique, l'exagération épique, l'ironie, le tragique, le comique*. On mentionnera aussi *le réalisme et le fantastique, la satire et la parodie*.

Tonalité réaliste, *litt.* [realist(ic) tonality] Elle vise la représentation du réel sans embellissement, sans recherche de valorisation esthétique. Pour cela, elle utilise un

vocabulaire présentant la réalité quotidienne même dans ses aspects les plus laids. Cette tonalité est caractéristique de nombreux romans du XIX^e et du XX^e siècles.

Tonalité (ou registre) comique, litt. [comic tonality] Le texte vise à faire rire le lecteur. Dans le registre comique, on distingue, entre autres, le registre *satirique* qui dénonce, par la moquerie, les défauts d'un individu ou d'une société. Procédés expressifs : on distingue souvent le comique de gestes (mimiques, jeux de scènes), de mots (calembours, quiproquos, répétitions), de situation (personnages cachés, masqués, mises en scène destinées à duper), de caractère, (héros entêtés ou faibles, valets plus fins que leur maître...), ce qui vaut surtout pour le texte théâtral. Le rire naît aussi de la disproportion, du décalage, de l'exagération, de la répétition, du mélange des niveaux de langue, des allusions, etc.

Tonalité (ou registre) tragique, litt. [tragic tonality] Le registre tragique exprime l'état de conscience de l'homme déchiré ou écrasé par des forces qui le dépassent : poids social, héritage, inconscient, fatalité, châtiment, faute... Procédés expressifs : interrogations, antithèses, interjections. Lexique dominant : vocabulaire de la fatalité, de l'enfermement, de la mort, de la disproportion, de l'impuissance, du néant.

Tonalité (ou registre) lyrique, litt. [lyric tonality] Le narrateur ou le poète communique au lecteur ses sentiments personnels, ses états d'âme. Procédés expressifs : marques de la première personne, phrases interrogatives, exclamatrices, interrogations oratoires, interjections, apostrophes, anaphores, rythmes binaires, ternaires. Lexique dominant : vocabulaire des sentiments, des émotions, de l'affectivité, du souvenir, du bonheur ou du malheur, de l'exaltation ou de la méditation, du sentiment religieux.

Tonalité (ou registre) épique, litt. [epic tonality] Le ton rappelle celui des grandes épopées, les récits d'exploits guerriers dans lesquels le réel se confond avec la légende, rapportant les exploits de héros surhumains (Ulysse, Roland) confrontés à des obstacles ou à des êtres surnaturels, dans un univers immense. Procédés expressifs : verbes d'action, répétitions et effets d'insistance, procédés d'agrandissement (pluriels, énumérations et accumulations, comparaisons et hyperboles), personnification d'objets ou d'abstractions. Lexique dominant : vocabulaire du surnaturel, du symbole, du combat, superlatifs, opposition du bien et du mal.

Tonalité (ou registre) fantastique, litt. [fantastic tonality] La tonalité fantastique se rencontre dans les récits centrés sur l'intrusion d'éléments inexplicables et inquiétants dans la vie réelle. Procédés expressifs : interrogations, exclamations, syntaxe perturbée, phrases inachevées, gradations, effets d'attente, de tension. Lexique dominant : vocabulaire des perceptions, de la conscience et de l'inconscience, de l'incertitude, de la nuit, de la peur, emploi fréquent de la première personne.

Tonalité (ou registre) polémique, litt. (du grec *polemos* « guerre ») [polemical tonality] Le registre polémique est utilisé lorsque l'on cherche à convaincre en attaquant des idées adverses, en provoquant et, au besoin, en ridiculisant l'adversaire. Procédés expressifs : apostrophes, fausses interrogations, lexique dévalorisant, connotations péjoratives, reprises parodiques des mots de l'adversaire, ironie, exagérations.

Tonalité (ou registre) pathétique, *litt.* (du grec *pathos* « *souffrance* ») [pathetic tonality] Le texte dépeint un spectacle ou une scène qui inspire au lecteur des sentiments de pitié, de compassion. Procédés expressifs : détails réalistes, adoption du point de vue des victimes, commentaires du narrateur redoublant l'émotion. Lexique dominant : vocabulaire des émotions, des sensations, de l'affectivité, de la souffrance, adjectifs appréciatifs.

Tonalité (ou registre) ironique, *litt.* [ironic tonality] Le texte ironique invite le lecteur à se moquer d'une cible désignée (personne ou personnage). Procédés : l'ironie repose sur différents procédés de décalage (sujet sérieux / registre léger ; accord feint avec la thèse rejetée ; démonstration logique à partir de propositions absurdes, etc.).

TONIQUE (disjoint), adj., *gramm.* [tonic, disjunctive] Cf. : **pronome personnel**. Dans la langue française, les pronoms toniques sont : *moi, toi, lui, elle, vous, nous*, etc.

TOPOONYMIE, subst. fém., *onomast.* [toponymy] Étude linguistique des noms de lieux, d'une région ou d'une langue, du point de vue de leur origine, de leur transformation, ou de leur signification.

TOPOS, subst. masc., *litt.* [topos] Motif littéraire qui s'identifie par sa récurrence dans l'ensemble des genres littéraires, et qui peut remonter à la littérature antique. Il prend ainsi la forme d'un « lieu » facilement identifiable. La déclaration d'amour est un *topos*, poétique, romanesque et théâtral.

TOUR (subst. masc.) DE PAROLE, *ling.comm.* [speaking slot] Contribution faite par une personne dans le cadre d'une conversation. Une conversation est donc une série de tours de parole.

TOURNURE, subst. fém., *ling., gramm.* [turn, form] Manière dont les mots sont agencés dans une phrase ; expression. *Ex.* : *Tournure idiomatique*.

TRADUCTEUR, subst. masc., *traduct.* [translator] Personne effectuant des traductions, transposant des textes d'une langue dans une autre.

TRADUCTIBILITÉ, subst. fém., *traduct.* [translatability] Qualité de ce qui est traduisible, de ce qui peut être converti d'une langue vers une autre sans altération.

TRADUCTIBLE, TRADUISIBLE, adj., *traduct.* [translatable] Susceptible d'être traduit.

TRADUCTION, subst. fém., *traduct.* [translation] La traduction est le fait de faire passer un texte rédigé dans une langue (« langue source », ou « langue de départ ») à un texte rédigé dans une autre langue (« langue cible », ou « langue d'arrivée »). Elle met en relation au moins deux langues et deux cultures et parfois deux époques.

Traduction sinoptique, *traduct.* [synoptic translation] Traduction ayant pour caractéristique commune le compactage de l'information contenue dans le texte et/ou de ses caractéristiques.

Traduction adéquate, *traduct.* [adequate translation] La traduction correspondant à l'original et exprimant les mêmes installations communicatives, que l'original.

Traduction automatique, *traduct.* [automatic translation, machine translation] Elle désigne au sens strict la traduction d'un texte (ou d'une conversation audio, en direct ou en différé) faite entièrement grâce à un ou plusieurs programmes informatiques, sans qu'un traducteur humain n'ait à intervenir.

Traduction littéraire, *traduct.* [literary translation] Ce type de traduction concerne les romans, poèmes et autres genres du domaine littéraire. La traduction littéraire demande des aptitudes en stylistique, une bonne imagination et des connaissances culturelles étendues. Il s'agit de reproduire l'effet intégral du texte original chez le lecteur en langue d'arrivée, autant que le sens des mots.

Traduction littérale, *traduct.* (Synon. : **traduction mot à mot**) [literal translation, word-for-word translation] La traduction mot à mot doit aboutir à une phrase ayant du sens.

Traduction technique, ou **traduction spécialisée**, *traduct.* [technical translation] est un domaine de la traduction concernant les textes propres à un art, une science, une activité, un savoir-faire ou au fonctionnement d'une machine. La traduction technique nécessite des connaissances linguistiques et traductologiques, mais aussi une bonne connaissance du domaine technique concerné.

TRADUCTOLOGIE, subst. fém., *traduct.* [translatology] En tant que science, elle étudie le processus cognitif et les processus linguistiques inhérents à toute reproduction (traduction) orale, écrite ou gestuelle, vers un langage, de l'expression d'une idée provenant d'un autre langage (signes vocaux (parole), graphiques (écriture) ou gestuels).

TRANSFERT, subst. masc., *pédag.* [transfer] L'élève est capable de prendre ses nouvelles connaissances et de les utiliser dans d'autres situations, de faire des liens.

TRANSITIVITÉ, subst. fém., *gramm.* [transitivity] Transitivité directe ou indirecte, est une propriété éventuelle des verbes qui désigne leur aptitude à accepter un complément d'objet. En français, la transitivité influence le choix de l'auxiliaire employé dans la conjugaison. Tous les verbes transitifs se conjuguent avec « avoir » (à l'exception des verbes pronominaux); c'est aussi le cas de beaucoup de verbes intransitifs, certains cependant se conjuguent avec « être ».

TRANSLITTÉRATION, subst. fém. *lexicol.*, *traduct.* [transliteration] Transcription signe par signe d'un système d'écriture en un autre système.

TRÉMA, subst. masc., *graph.* [diaeresis] Signe constitué de deux points juxtaposés, que l'on met sur les voyelles *e*, *i*, *u* pour indiquer que la voyelle qui précède doit être prononcée séparément (par ex. *cigu-ë*, *na-if*).

TRÉSOR, subst. masc., *lexicogr.* [treasury] 1. Inventaire des unités lexicales d'une langue visant à l'exhaustivité. 2. Titre d'ouvrages d'érudition, notamment de dictionnaires et d'encyclopédies.

TRONCATION, subst. fém., *dériv.* [truncation] Procédé d'abréviation qui consiste à couper soit le début (aphérèse *f*) soit la fin d'un mot (apocope *f*). *Ex.* : Autocar > car *aphérèse*, Télévision > télé *apocope*.

TRUISME, subst. masc., *phraséol.* [truism, platitude, banality] Un truisme est une vérité banale, sous-entendue, si évidente qu'elle ne méritait pas d'être énoncée. *Ex.* : « *L'été est la saison la plus chaude* ».

TUTEUR, subst. masc., *pédag.* [tutor] Personne chargée d'encadrer, de former, d'accompagner une personne durant sa période de formation dans l'entreprise.

U

UNILINGUE, adj., *socioling.* [unilingual, monolingual, monoglot] ([En parlant d'une personne, d'une collectivité] (**unilingual**) Qui ne parle, ne connaît qu'une seule langue. Synon. : **monolingue**. [En parlant d'un texte] (**monolingual, monoglot**) Qui est en une seule langue. Inscriptions unilingues. Un dictionnaire unilingue (ou monolingue) est un dictionnaire dont les entrées et les sorties appartiennent à la même langue, par opposition aux dictionnaires bilingues.

UNITÉ, subst. fém., *ling.génér.* [unit] Classe d'éléments minimaux analysables, caractéristiques d'un plan, d'un niveau ou d'un rang de dérivation d'un langage; chacun de ces éléments identifié.

Unité grammaticale, *gramm.* [grammatical unit] Mot ou groupe de mots ayant un certain caractère d'ensemble.

Unité lexicale, *lexicol.* [lexeme, lexical item] Unité de langue, de lexique. L'unité lexicale est chacune des acceptations que le dictionnaire donne à une certaine unité, lexicographique, sous forme d'un numéro individuel.

Unité linguistique, *ling.génér.* [linguistic unit] Partie du discours, pourvue ou non de signification, qui, à un niveau donné de l'analyse linguistique, est indivisible.

Les unités du discours sont susceptibles d'être analysées en unités linguistiques, c'est-à-dire en marques phoniques (les phonèmes), en marques grammaticales (les morphèmes), en marques sémantiques (les sémantèmes).

Unité narrative, *ling.* [narrative unit] Séquence.

Unité phonologique, *phonol.* [phoneme, phonological unit] Marque du système phonologique. La donnée acoustique existe déjà inconsciemment lorsqu'on aborde les unités phonologiques.

Unité phraséologique, *phraséol.* [complex lexia, phraseological unit] Les unités phraséologiques sont des unités complexes mémorisées et reconnues par une communauté linguistique car elles présentent un certain degré de figement.

Unité signifiante, *ling.génér.* [significant unit] Celle qui représente un signe, c'est-à-dire l'union d'un signifiant et d'un signifié.

Unité significative, *dériv.* (minimale) [meaningful unit, significant unit] Morphème identifié au rang morphématisqué.

Unité syntaxique, *gramm.* [syntactic unit, syntactic construction, syntagm(a), syntaxeme] Phrase.

UNIVERSAUX (subst. masc.) **DU LANGAGE**, *ling.génér.* [language universals, linguistic universals] Universaux du langage sont des similitudes que l'on retrouve dans toutes les langues du monde.

V

VALEUR, subst. fém., *ling.génér.* [value, meaning] Ensemble des attributs qu'un élément tire de ses relations avec les autres membres du système ou sous-système pertinent.

Valeur affective, *styl., rhétor.* [emotional meaning] Valeur affective s'associe au sens des mots. Elle est liée avec la connotation, c'est-à-dire ensemble de significations secondes prises par un mot en dehors de sa signification première (ou

dénotation). Les connotations correspondent aux valeurs affectives, personnelles ou collectives, qu'on associe au sens des mots. Certains mots sont toujours chargés de connotations affectives. On dira que la connotation affective est inhérente à la définition même du mot. C'est le cas pour les mots *magnifique, joli, succès*. Mais il y a les valeurs affectives (**la connotation**) ajoutées au sens dénoté, ce que l'on comprend au-delà du sens dénoté. Ces valeurs sont positives ou négatives.

Valeur dénominative, *lexicol.* [denominative meaning] Aptitude d'un lexème à désigner un objet de la réalité en vertu de sa signification.

Valeur connotative ou expressive, *styl.* [connotative meaning] La valeur connotative ou la connotation est le sens particulier d'une phrase ou d'un mot, lequel dépend du contexte et s'ajoute au sens ordinaire.

Valeur dénotative ou neutre, *lexicol.* [denotative (neutral) meaning] La valeur dénotative ou la dénotation est le sens ordinaire d'une phrase ou d'un mot, peu importe le contexte.

Valeurs sémantiques, *gramm.* [semantic meanings]

– **Temps** : la valeur temporelle énonce un fait et le situe dans le temps. *Ex. : Avant que tu n'arrives, j'étais très bien.*

– **Cause** : la valeur causale annonce une cause qui entraîne un effet découlant de cette cause. *Ex. : Comme il pleuvait, elle ne pouvait pas faire de promenade.*

– **Conséquence** : la valeur consécutive énonce le résultat ou l'effet non recherché d'une cause. *Ex. : J'ai oublié mon portefeuille, de sorte que je n'ai pu acheter des pommes.*

– **Opposition** : la valeur oppositive énonce un fait qui va à l'encontre d'un autre fait, sans qu'il y ait entre eux un rapport de cause à effet. *Ex. : Je m'occupe de notre enfant tandis qu'il dort.*

– **Concession** : la valeur concessive énonce une cause qui entraîne un effet contraire à l'effet attendu. *Ex. : Bien que je lui aie demandé à plusieurs reprises, il refuse de se lever.*

– **But** : la valeur de but énonce l'effet recherché (c'est-à-dire le but) d'une cause. *Ex. : Je suis resté afin qu'elle puisse connaître son père.*

– **Hypothèse** : la valeur hypothétique énonce un fait non réalisé ou considéré comme tel. *Ex. : Si j'avais quelques sous, j'achèterais des pommes.*

– **Comparaison** : la valeur comparative énonce un fait et le rapproche d'un autre fait pour signaler une ressemblance ou une différence entre les deux faits. *Ex. : Autant j'aime les pommes, autant je n'aime pas les poires.*

– **Restriction** : la valeur restrictive énonce la restriction. *Ex. : Pour autant que je ne le sache, il ne m'aime plus.*

VARIATION, subst. fém., *dialect., socioling., lexicol.* [alternation, variation] Propriété d'un système linguistique de présenter des différences d'une part entre des états successifs (variation historique) et d'autre part entre des emplois dus à la localisation géographique, des emplois sociaux, institutionnels ou situationnels. *Ex. : Variation diachronique, géographique, sociale; variation linguistique.*

VARIATION (subst. fém.) **LIBRE**, phonét. [free variation] Situation où un phonème peut se réaliser de diverses façons sans que cela n'affecte le sens.

VEDETTE, subst. fém., *lexicogr.* [entry] Parfois en apposition : **mot vedette**. Mot placé en tête d'un article de dictionnaire et sous lequel sont groupées les informations le concernant. Synon. : **entrée**. La vedette, en tant que forme matérielle, n'est pas un signe, ni un signifiant particulier ; elle n'est plus que le signal commode des signifiants virtuels.

VÉHICULAIRE (langue), adj., *socioling.* [bridge language, vehicular language] La langue véhiculaire est langue commune à des peuples ayant des langues différentes.

VERBAL, adj., *gramm.* [verbal] Dans la communication, ensemble des unités qui relèvent de la « langue » (unités phonologiques, lexicales, morphosyntaxiques).

VERBALISATION, subst. fém., *pédag.* [verbalisation] Temps de parole pendant lequel toute la classe est regroupée pour analyser ce qui a été réalisé. Cette phase peut intervenir à différents moments de la séquence.

VERBE, subst. masc., *gramm.* [verb] Partie du discours qui exprime soit une action faite ou supportée par le sujet, soit un état ou une manière d'être du sujet, et qui, pour les exprimer, possède un certain nombre de formes diverses dont l'ensemble est appelé conjugaison.

Verbe personnel, *gramm.* [personal verb] est un verbe qui peut se conjuguer à toutes les personnes (*je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles*).

Verbe auxiliaire, *gramm.* [auxiliary verb] Cf. : **auxiliaire**.

Verbe attributif, verbe copule, gramm. [copula, copular verb, copulative verb, linking verb] se construit avec un attribut du sujet ou du complément direct. *Ex.:* *Elizabeth est intelligente*. Certains verbes d'états ou d'action sont aussi attributifs. On associe l'idée qu'ils expriment à l'idée du verbe *être*. *Ex.:* *Ma mère reste faible. Il demeure important d'en parler*.

Verbe conjugué, gramm. [conjugated verb] Tout verbe qui varie selon la personne grammaticale, le temps et le mode est un verbe conjugué. Dans les temps composés, le verbe conjugué est celui au participe passé. *Ex.:* *Tu as reçu une lettre*.

Verbe d'aspect, gramm. [aspect verb] Dans ce cas, le verbe est suivi d'un verbe à l'infinitif. Il précise un moment ou une durée par rapport à l'action exprimée par l'infinitif. *Ex.:* *Je suis en train de travailler. Il est sur le point de s'en aller*. Le verbe d'aspect est généralement considéré comme l'auxiliaire du verbe à l'infinitif.

Verbe de modalité, gramm. [modal verb] Dans ce cas, le verbe est suivi d'un verbe à l'infinitif ou au participe présent. Il précise un point de vue : l'obligation : *Ex.:* *Il doit se rendre au travail*; la probabilité : *Ex.:* *Marc pourra partir demain*; la non-réalisation : *Ex.:* *Je n'ai pas pu te le dire*; la réalisation : *Ex.:* *La maladie va en s'aggravant*.

Verbe impersonnel, gramm. [impersonal verb] Le verbe impersonnel se conjugue uniquement à la troisième personne du singulier, il est précédé du « il » invariable qui ne remplace pas un nom, mais qui remplit la place du sujet. *Ex.:* *Il semble que tu es souvent en retard. Il faut que tu partes*. Les verbes qui expriment des conditions atmosphériques sont des verbes impersonnels. *Ex.:* *Il neige. Il pleut. Il vente*.

Verbe non conjugué, gramm. [infinitive] Le verbe non conjugué est à l'infinitif, dans sa forme originale. *Ex.:* *Manger. Parler. Réussir*.

Verbe passif, gramm. [passive verb] Le verbe à la voix passive indique que le sujet subit l'action, celle-ci est considérée à partir de l'être ou de l'objet qui l'éprouve. *Ex.:* *Le pain est cuit par le boulanger. Le texte a été écrit par Julie.*

Verbe pronominal, gramm. [pronominal verb] Le verbe pronominal est celui qui est accompagné des pronoms *me, te, se, nous, vous*, désignant le même être ou objet, les mêmes êtres ou objets que le sujet. *Ex.:* *Je me lave, Tu te tais.* Le verbe pronominal se conjugue seulement avec l'auxiliaire « être » aux temps composés. *Ex.:* *Je me suis lavé.* Certains verbes sont essentiellement pronominaux, c'est-à-dire qu'ils sont toujours utilisés à la forme pronominale et qu'ils doivent être précédés d'un pronom personnel. *Ex.:* *S'évanouir, s'absenter, s'efforcer, etc.* On ne peut pas dire *Tu évanouis*, ou *J'absente*. Certains verbes sont occasionnellement pronominaux, c'est-à-dire qu'ils peuvent s'utiliser à la forme pronominale ou à la forme non pronominale, sans deuxième pronom. *Ex.:* *Je me regarde dans la glace. Je regarde les oiseaux sur la branche.*

Verbe transitif, gramm. [transitive verb] Le verbe transitif est celui qui exprime une action passant du sujet sur une personne ou sur une chose. Sans complément d'objet, il aurait un sens incomplet. Il est transitif direct lorsque son complément d'objet est direct. *Ex.:* *J'aime ma fille. Je prends ce livre.* Il est transitif indirect lorsque son complément d'objet est indirect (introduit par une proposition). *Ex.:* *Marc pense à sa copine. Elle parle de son cousin.*

Verbe intransitif, gramm. [intransitive verb] Le verbe intransitif exprime une action ne passant pas du sujet sur une personne ou sur une chose; il n'appelle pas de complément d'objet et suffit avec son sujet à exprimer l'idée complète de l'action. *Ex.:* *Je dors. Il grelotte au froid.*

Verbe – forme complexe, gramm. [verb in compound tenses] Le verbe à la forme complexe requiert un auxiliaire et est conjugué à un temps composé (passé composé, plus-que-parfait, passé antérieur, futur antérieur, conditionnel passé, impératif passé, subjonctif passé, infinitif passé, participe passé). *Ex.:* *J'aurais aimé que tu me le dises.*

Verbe – forme simple, gramm. [verb in simple tenses] Le verbe à la forme simple ne requiert aucun auxiliaire et est conjugué à un temps simple (présent, imparfait, passé simple, futur simple, conditionnel présent, impératif présent, subjonctif présent, infinitif présent, participe présent). *Ex.:* *Je fis une étrange découverte.*

VERNACULAIRE (langue), adj., socioling. [vernacular language, indigenous language] La langue vernaculaire est langue parlée à l'intérieur d'une communauté unique (souvent restreinte) dans les échanges quotidiens. Elle contraste avec la langue véhiculaire utilisée pour la communication intercommunautaire.

VIEILLI, adj., lexicol. [obsolete, archaic] La marque stylistique **vieux** ou **vieilli** (abréviation: **vx**) indique, dans un dictionnaire, un emploi ou une expression qui, dans un état de langue donné, est senti par la majorité des locuteurs comme n'appartenant plus à leur usage courant.

VITALITÉ (subst. fém.) ETHNOLINGUISTIQUE, ethnoling. [ethnolinguistical vitality] Indice statistique du dynamisme d'un dialecte ou d'une langue pour une communauté donnée.

VOCABLE, subst. masc., *ling.comm.* [vocabulary item] Lexème actualisé dans un discours ; en principe, monosémique ; unité de vocabulaire.

VOCABULAIRE, subst. masc., *lexicogr.* [vocabulary] 1. Ensemble des mots d'une langue. 2. Ensemble des termes propres à une science, une technique, un groupe, un auteur, etc. 3. Ouvrage comportant les termes spécifiques d'une discipline.

Vocabulaire actif, *lexicol.* [active vocabulary] Vocabulaire utilisé. L'importance et la nature du vocabulaire actif varient selon les individus.

Vocabulaire passif, *lexicol.* [passive vocabulary] Vocabulaire reconnu et compris, mais qui n'est pas utilisé spontanément. On oppose vocabulaire actif à vocabulaire passif, comme connaissances actives à connaissances passives.

VOCAL, adj., *phonét.* [vocal] Qui appartient à la voix, qui sert à l'émission de la voix.

VOCALIQUE, adj., *phonét.* [vocalic, vowel] Qui se rapporte aux voyelles, comporte une émission de voix ou une sonorité. Désinence, son, timbre vocalique; altération, dissimilation, harmonisation vocalique.

Alternance vocalique, *phonét.* [vocalic alternation, vowel gradation] Variation subie par une voyelle dans un système morphologique donné.

Élément vocalique, *phonét.* [vocalic element] Élément constitué essentiellement par une voyelle ou une diphtongue.

Phonème vocalique, *phonol.* [vowel phoneme] Phonème caractérisé par un écoulement libre de l'air à travers l'appareil vocal, les ondes sonores provenant uniquement de la vibration des cordes vocales.

Système vocalique, *phonét.* (d'une langue) [vowel system] Ensemble des voyelles. Synon. : **vocalisme**.

VOCALISME, subst. masc., *phonét.* [vocalism, vowel system] Nature, aspect et description des voyelles, soumises aux lois qui en régissent la formation et l'évolution.

VOIX, subst. fém., *phonét.* [voice] Ensemble de sons produits par les cordes vocales.

VOIX, subst. fém., *gramm.* [diathesis, voice] La voix est une catégorie syntaxique qui entoure verbe et qui renvoie à la nature de l'agent par rapport au procès et la fonction qu'il occupe dans la phrase. La voix qu'on appelle aussi *diathèse* peut être :

Voix active, *gramm.* [active voice] *Pierre conduit la voiture.* Le sujet du verbe correspond sémantiquement à l'agent, le déclencheur volontaire du procès.

Voix passive, *gramm.* [passive voice] *La voiture est conduite par Pierre.* Le sujet du verbe correspond sémantiquement au patient, qui subit le procès.

Voix réfléchie, *gramm.* [reflexive voice] *Pierre se lave.* (L'action est réfléchie.).

Voix réciproque, *gramm.* [inverse voice] *Pierre et Marie se regardent.* (L'action est réciproque par rapport aux actants.).

VOYELLE, subst. fém., *phonét.* [vowel] Son langagier dont l'articulation est caractérisée par le libre écoulement de l'air expiré à travers le conduit vocal.

Phonol. Phonème constituant à lui seul un son et n'ayant pas de trait consonantique.

Voyelle antérieure, *phonét.* [front vowel] Voyelle dont l'articulation se situe dans la partie avant de la cavité buccale.

Voyelle centrale, phonét. [central vowel, centralized vowel, medial vowel, mid vowel, middle vowel] Voyelles dont l'articulation se situe au milieu de la cavité buccale.

Voyelle fermé, phonét. [close(d) vowel] Parmi les voyelles, on appelle *voyelles fermées* celles dont l'articulation comporte une élévation de la langue au-dessus de l'axe médian : [i], [u], [y] sont des voyelles fermées, [e], [o], [a] sont des voyelles *semi-fermées*, par opposition aux *voyelles ouvertes* et *semi-ouvertes*.

Voyelle postérieure, phonét. [back vowel, velar vowel] Voyelles dont l'articulation se situe dans la partie arrière de la cavité buccale.

Voyelle labialisée, arrondie, phonét. [rounded vowel] // **Voyelle non-labialisée, non-arrondie, phonét.** [spread vowel, unrounded vowel] Voyelle dont la prononciation demande ou non des lèvres arrondies. Les voyelles vélaires s'articulent avec projection labiale et réduction, par arrondissement, de l'ouverture buccale. Toutes les voyelles ainsi affectées sont dites labialisées ou arrondies.

Z

ZÉRO (zero). Cf. : **morphème zéro, morphème /Ø/, dériv.**) . **Article zéro, gramm.**

ZEUGME (ZEUGMA), subst. masc., styl., rhétor. [zeugma] Construction qui consiste à ne pas répéter un mot ou un syntagme déjà exprimé dans une proposition immédiatement voisine. Elle donne souvent naissance à des phrases drôles. *Ex.* : « *Il vécut de viande et très vieux* » ; « *Je lui ai porté une lettre et un coup de pied.* » ; « *Il sauta la barrière et son repas.* ».

ЛІТЕРАТУРА

Основна:

1. Dictionnaire linguistique // par Dubois Jean, Giacomo Mathée, Guespin Louis, Marcellesi Christiane, Marcellesi Jean-Baptiste, Mevel Jean-Pierre. – Larousse, 1973. – 516 pp.
2. Ducrot O., Todorov T. Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage, Paris, 1979. – 470 p. (Collection Points, 110)
3. Ducrot O., Schaeffer J.-M. Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage (Poche). – Paris : Seuil, 1995. – 670p.
4. Bénac H., Réauté B. Nouveau Vocabulaire de la dissertation et des études littéraires. – Hachette, 1998. – 256 p.
5. Dictionnaire des difficultés de la langue française. – Paris : Librairie Larousse, 1956. — 435 p.
6. Marouzeau J., Lexique de la terminologie linguistique (Français, Allemand, Anglais, Italien), 3e éd. – Paris, 1951. – 265 p.
7. Mounin, G. Dictionnaire de linguistique Texte. / J. Mounin. – Paris: PUF, 1974. – 340 p.

Додаткова:

1. Arrive M., Gadet F., Galmiche M. La grammaire d'aujourd'hui. – Flammarion, 1986. – 719 p.
2. Grammont E., Hamon A. Grammaire française: classes de fin d'études. – Paris : Hachette, 1957. – 256 p.
3. Kerbrat-Orecchioni C. La conversation. – Paris: Memo Seuil, 1996. – 96 p.
4. Maingueneau D. Les termes clés de l'analyse du discours. – Paris : Seuil, 2009. – 160 p.
5. Rey A. Le Lexique : images et modèles. – Paris : Colin, 1977. – 189 p.

Інтернет-ресурси:

1. <http://www.etudes-litteraires.com/definitions-linguistique.php>
2. http://www.revue-texto.net/Reperes/Glossaires/Glossaire_fr.html
3. <http://www.cnrtl.fr/definition/>

Навчальне видання

Павлюк Олена Олегівна
Ружин Катерина Михайлівна
Салтикова Тетяна Олексіївна

ДРУГА ІНОЗЕМНА МОВА (ФРАНЦУЗЬКА)

Словник франкомовних лінгвістичних термінів
для студентів освітньо-кваліфікаційних рівнів «магістр», «спеціаліст»
спеціальностей «Мова і література (англійська)», «Переклад (англійська мова)»

Рецензент *O.B.Тєлкова*

Відповідальний за випуск *K.M.Ружин*

Коректор *O.O.Павлюк*